



Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac

**Projet de site
du réseau d'espaces
NATURA 2000**

Document d'objectifs

SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
I. PRÉSENTATION DE NATURA 2000.....	6
II. PRÉSENTATION DU SITE	7
II.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	7
II.2. RELIEF	7
II.3. CLIMAT	8
II.4. VÉGÉTATION	8
II.5. PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	8
III. MODE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	9
III.1. MÉTHODOLOGIE	10
III.2. LES ÉTUDES.....	11
III.3. ANIMATION.....	12
III.3.1. Principe de fonctionnement.....	12
III.3.2. Composition des réunions.....	13
III.3.3. Nombre de participants aux réunions.....	14
IV. ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	15
IV.1. DONNÉES HUMAINES ET ADMINISTRATIVES	15
IV.1.1. Données administratives.....	15
IV.1.2. Données démographiques.....	15
IV.2. ACTIVITÉS ARTISANALES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES.....	17
IV.3. ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET LOISIRS	18
IV.3.1. Les sports d'eau vive	18
IV.3.1.1. Les prestataires.....	18
IV.3.1.2. La réglementation.....	18
IV.3.2. La randonnée	19
IV.3.2.1. La randonnée pédestre	19
IV.3.2.2. La Randonnée en VTT.....	20
IV.3.3. L'hébergement.....	20
IV.3.4. La pêche.....	21
IV.3.4.1. AAPPMA du site.....	21
IV.3.4.2. Effectifs des AAPPMA.....	21
IV.3.5. La chasse.....	22
IV.3.5.1. ACCA et AICA du site.....	22
IV.3.5.2. Réserves nationales de gibier d'eau sur l'Allier.....	22
IV.4. L'AGRICULTURE	23
IV.5. PROGRAMMES COLLECTIFS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	26
IV.5.1. Les ZNIEFF.....	26
IV.5.2. Les Mesures Agri-Environnementales	28
IV.5.3. Le Contrat de Rivière du Haut-Allier.....	29
IV.5.4. Le Pays d'Art et d'Histoire	30
V. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	31
V.1. LES HABITATS.....	31
V.1.1. Les résultats généraux.....	31
V.1.2. Fiches descriptives des habitats.....	33
Forêts alluviales résiduelles.....	34
Landes sèches (tous les sous-types).....	36
Prairies maigres de fauche de basse altitude.....	38
Pelouses calcaires karstiques.....	40
Pelouses pionnières sur dômes rocheux	42
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses.....	44
<i>Chenopodium rubri</i> des rivières submontagnardes.....	46
Mégaphorbiaies eutrophes.....	48
Dunes continentales anciennes et décalcifiées à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	50
V.2. LES ESPÈCES.....	52
V.2.1. Etat des connaissances avant les études complémentaires.....	52

V.2.2. Résultats généraux des études complémentaires	54
V.2.3. Fiches espèces	54
Le Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i> , Linnaeus, 1758)	56
La Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i> , Dale, 1834).....	60
Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas (Eurodryas) aurinia</i> , Linnaeus, 1758)	64
La Loutre (<i>Lutra lutra</i> , Linnaeus, 1758)	68
Le Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , Schreber, 1774).....	71
Le Petit Rhinolophe (<i>Rhinolopus hipposideros</i> , Bechstein, 1800)	74
Le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i> , Borkhausen, 1797)	77
Le Vespertillon à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i> , Geoffroy, 1806).....	80
La Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i> , Schreber, 1774).....	83
Le Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i> , Vallot, 1836).....	86
Le Chabot (<i>Cottus gobio</i> , Linnaeus, 1758).....	89
Le Saumon (<i>Salmo salar</i> , Linnaeus, 1758).....	91
La Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i> , Bloch, 1986).....	94
L'Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes pallipes</i> , Lerboullet, 1858)	97

VI. PRÉCONISATIONS DE GESTION ET ACTIONS À METTRE EN PLACE.....100

A1 FORETS ALLUVIALES.....	101
A2 LA CORDULIE A CORPS FIN.....	103
A3 LA LOUTRE	104
A4 POISSONS ET CRUSTACES	106
A5 DUNES CONTINENTALES.....	108
A6 CHENOPODIETUM RUBRI	109
B1 LE LUCANE CERF-VOLANT.....	110
B2 LES LANDES SECHES.....	111
B3 LES CHIROPTERES	112
C1 LES PRAIRIES MAIGRES DE FAUCHE	114
C2 LES PELOUSES SECHES	119
C3 LE DAMIER DE LA SUCCISE.....	121
D SENSIBILISATION	123

VII COÛTS DES ACTIONS À METTRE EN PLACE.....124

Résumé

La constitution du réseau Natura 2000 a été décidée par la communauté européenne et l'ensemble des Etats membres lors la mise en place de la Directive 92/43/CEE en date du 21 mai 1992, relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, dite « Directive Habitat ».

Il s'agit de créer un réseau écologique européen cohérent de zones naturelles qui permettra de « **favoriser le maintien de la diversité biologique tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ».

La zone d'étude n° FR8301074 appelée « Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac » est située au Nord-Ouest du département de la Haute-Loire à l'extrême sud des Limagnes. D'une superficie de 2 724 hectares, le site est limité au nord par Vieille-Brioude et suit la rivière Allier jusqu'aux portes de Langeac.

Habitats

Sur les 10 habitats susceptibles d'être représentés dans le site Natura 2000, seuls 6 se sont révélés correspondre pleinement aux définitions officielles (Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne, version EUR 15 ; ROMAO C., 1997).

- Forêts alluviales résiduelles (64,7ha),
- Landes sèches à Callune (0,4ha),
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (100,7ha),
- Mosai que de pelouses calcaires karstiques et de pelouses pionnières sur dômes rocheux (1ha),
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux (3,5ha), habitat diffus (2,4ha),
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (4,3ha), habitat diffus (20ha).

L'ensemble de ces sites représente 197ha, soit 7.2% de la zone Natura 2000.

Espèces

12 espèces animales étaient susceptibles d'être présentes dans le site Natura 2000 du Val d'Allier, à la suite d'études complémentaires, 14 ont été répertoriées sur ce site.

- **3 insectes** : 1 coléoptère : le Lucane cerf-volant, 1 libellule : la Cordulie à corps fin, 1 papillon : le Damier de la succise ;
- **6 mammifères** : la loutre et 5 chiroptères : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Grand murin, le Vespertilion à oreilles échancrées et La Barbastelle ;
- **4 poissons** : le Toxostome, le Chabot, le Saumon, la Lamproie de planer ;
- **1 crustacé** : l'Ecrevisse à pattes blanches.

En dehors des pratiques agricoles qui conditionnent le maintien de la richesse de certains milieux (pelouses sèches, prairies maigres de fauche) et par là même le maintien d'espèces (Damier de la Succise), l'inventaire des enjeux économiques, sociaux et culturels a montré que ces activités ont un d'impact limité sur les espèces et les habitats.

Le document d'objectif propose des mesures de gestion et des actions à mettre en place chiffrées pour ce site Natura 2000 du Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac.

Pour exemple :

- Suivis de milieux : forêts alluviales, prairies maigres de fauche, pelouses sèches...
- Suivis d'espèces : Damier de la Succise, Chiroptères, saumons
- Travaux expérimentaux sur des milieux : dunes continentales, Robinier Faux-accacia
- Amélioration d'habitats des Chiroptères : pose d'accès réglementé pour une cavité, pose de gîtes artificiels
- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier
- Campagnes d'informations - sur les espèces : la loutre et les Chiroptères
 - sur la population du site : plaquette de sensibilisation sur la richesse du site et les moyens de les préserver

I. PRESENTATION DE NATURA 2000

La constitution du réseau Natura 2000 a été décidée par la communauté européenne et l'ensemble des Etats membres lors la mise en place de la Directive 92/43/CEE en date du 21 mai 1992, relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, dite « Directive Habitat ».

Il s'agit de créer un réseau écologique européen cohérent de zones naturelles qui permettra de « **favoriser le maintien de la diversité biologique tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ».

Les habitats et les espèces jugés prioritaires parce qu'ils sont menacés, à terme, de disparaître, sont énumérés respectivement dans les annexes I et II de la Directive. La liste des sites qui les abritent, sélectionnés sur la base de critères définis à l'annexe III et d'informations scientifiques, est dressée par chaque Etat membre. La Commission, en accord avec chacun des Etats membres, dresse, sur la base de la liste nationale, un projet de liste de sites comme « Zones Spéciales de Conservation » qui constitueront le réseau Natura 2000.

Pour chacun de ces sites, est établis un **document d'objectifs**, qui correspond à une conception décentralisée de l'application de la directive Habitat. Il est l'outil d'appropriation locale et sert de référence et d'aide à la décision pour les différents acteurs des sites.

II. PRESENTATION DU SITE

II.1. Situation géographique (carte n°1)

La zone d'étude n° FR8301074 appelée « Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac » est située au Nord-Ouest du département de la Haute-Loire à l'extrême sud des Limagnes.

La zone comprend tout ou en partie les communes suivantes (du Nord au sud) :

Commune	Superficie (en ha)
Vieille-Brioude	322ha
Saint Just près Brioude	6ha
Villeneuve d'Allier	408ha
Saint-Ilpize	542ha
Blassac	297ha
Saint Privat du Dragon	4ha
Lavoûte-Chilhac	238ha
Chilhac	194ha
Saint-Cirgues	123ha
Aubazat	368ha
Cerzat	99ha
Mazeyrat d'Allier	123ha

D'une superficie de 2 724 hectares, le site est limité au nord par Vieille-Brioude et suit la rivière Allier en englobant plus ou moins les versants (sur une largeur allant jusqu'à 2 kilomètres à la hauteur de Saint-Ilpize). Le site atteignant au sud le pont de Costet aux « portes » de Langeac.

II.2. Relief

L'altitude est comprise entre 450 et 630 mètres. La zone est située dans une partie du val d'Allier que l'on pourrait qualifier de transitoire entre la zone de plaine située en aval (Brioude) et la zone à proprement parlé des gorges de l'Allier située plus en amont (Saint Arçons). Le relief y est globalement accidenté et l'on passe d'une vallée aux versants plutôt abrupts à un paysage plus doux

typiquement collinéen (vers Lavoûte-Chilhac). Enfin, on trouve également des zones de plaines étroites en fond de vallée.

II.3. Climat

La région Brivadoise bénéficie d'un climat doux typiquement Limagnais avec des précipitations annuelles dont la valeur est inférieure à 650 mm. C'est une des zones les plus clémentes du département de la Haute-Loire.

II.4. Végétation

Celle-ci est caractéristique des zones chaudes et sèches de notre région. On y rencontre principalement les milieux suivants :

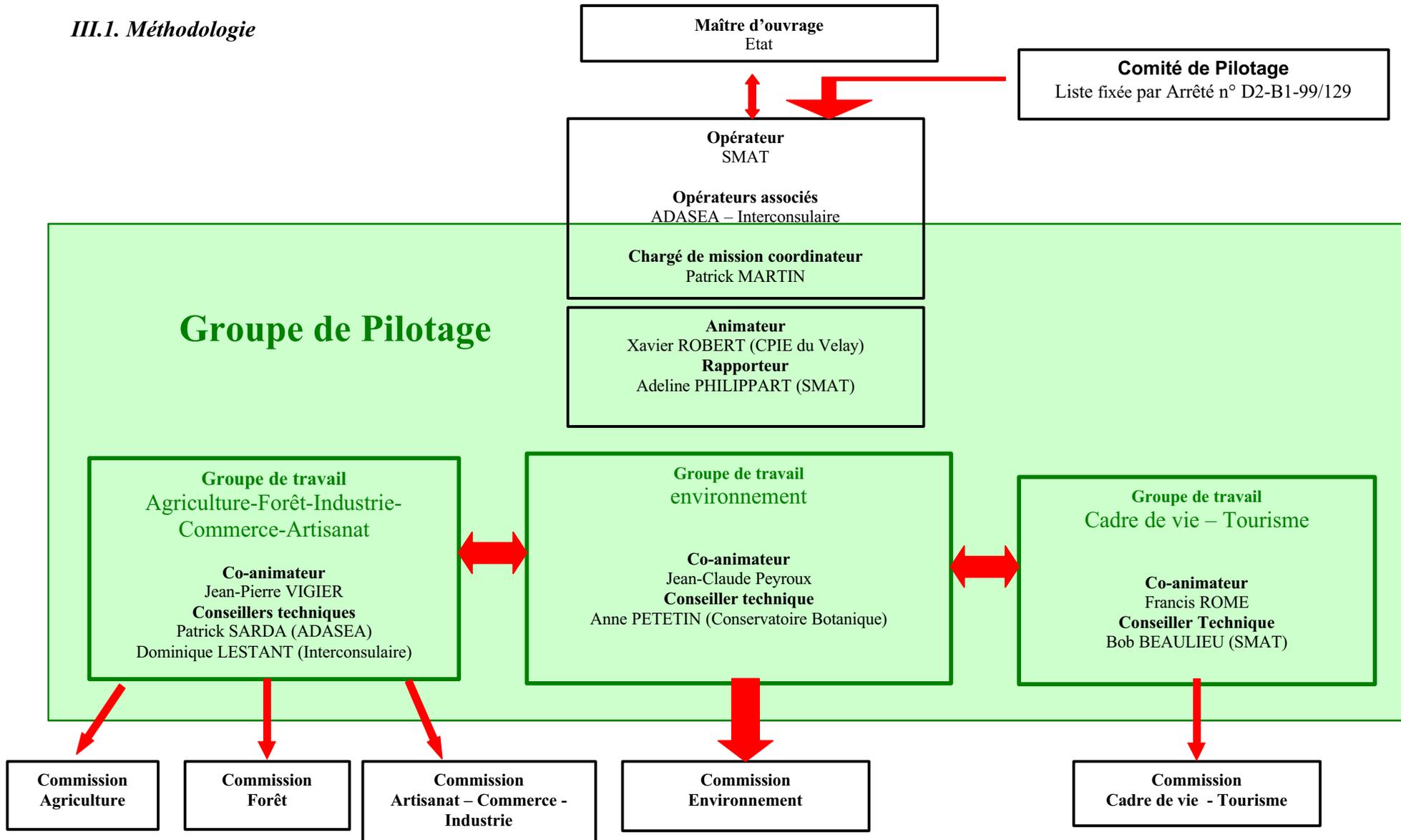
Type de végétation	Exemples
Arborescente	- Forêts caducifoliées : Chênaies thermophiles - Forêts de conifères : Pinèdes de Pins sylvestres
Arbustive	- Landes sèches : Callunes... - Fourrés de recolonisation : des zones de Fougères aigles , de Prunelliers ou de Genets à balais
Herbacée	- Pâturage mésophiles - Prairies de fauche de plaine - Pelouses sèches
Autre	- Cultures

Le Châtaignier est également présent. On remarque encore quelques plantations d'Epicéas et d'autres résineux ainsi que des Acacias disséminés sur l'ensemble de la zone. Saule et Peupliers sont omniprésents le long de l'Allier tandis que les Aulnes sont plus fréquents sur les petits affluents. La présence d'anciennes terrasses est encore bien visible sur les coteaux. La vigne est cultivée ponctuellement.

II.5. Plan d'occupation des sols (carte n°2)

III. MODE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

III.1. Méthodologie

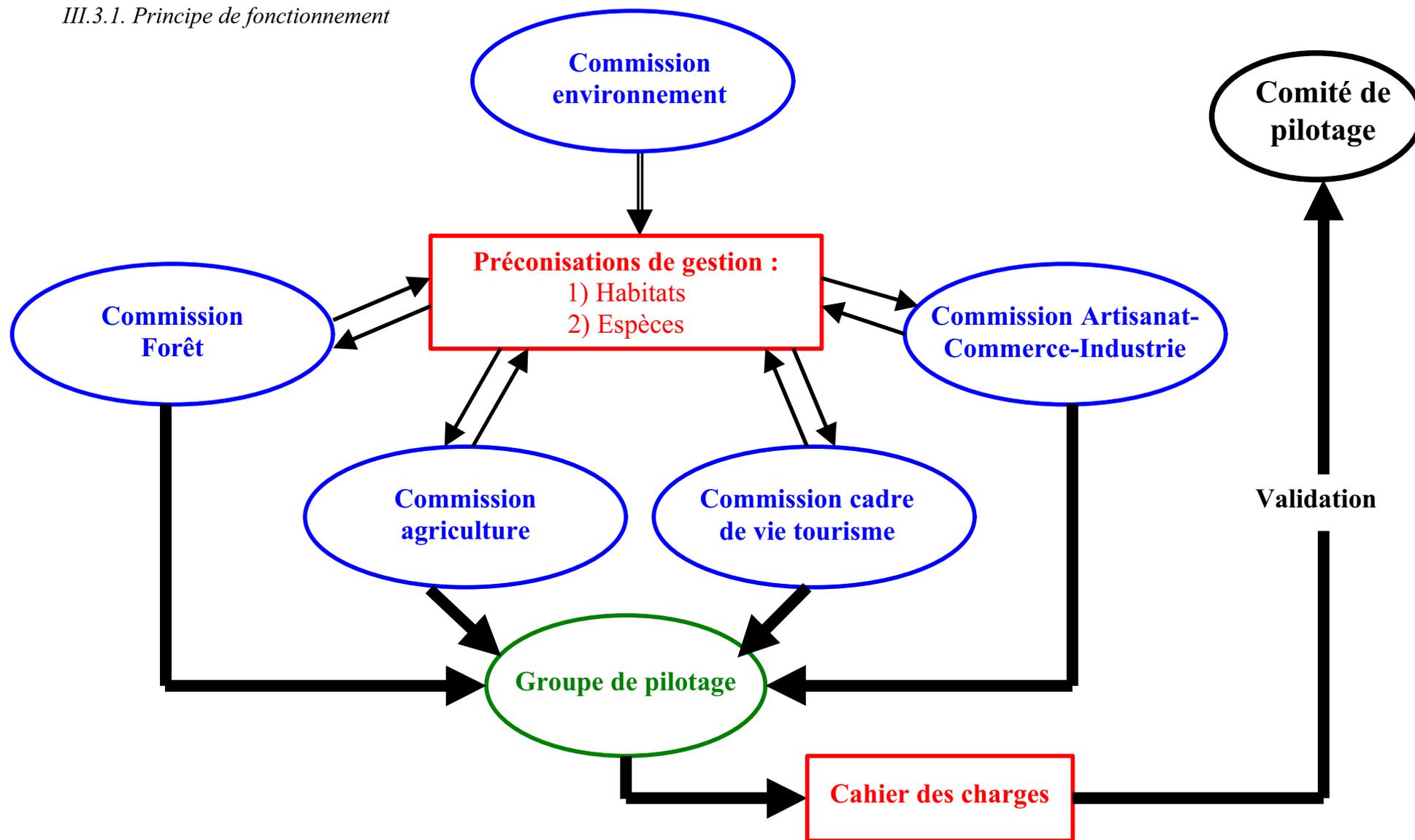


III.2. Les études

	Etat des connaissances	Etudes supplémentaires
	Faune	
Lamproie marine	Elle a été observée à la limite nord du périmètre	Non (présence trop aléatoire)
Lamproie de Planer	Jamais observée	Oui
Saumon atlantique	Bon	Non (effectuées en routine par le CSP)
Toxostome	Bon	Non (effectuées en même temps que le saumon)
Chabot	Jamais observé – sa présence est probable sur les affluents	Oui
Ecrevisse à pattes blanches	Elle a été observée sur certains affluents	Oui
Loutre	Présence observée sur l'Allier, la Crouce et l'Avesne	Oui
Grands et petits Rhinolophes	Observés sur un seul site (mines de Védrières)	Oui
Triton crêté	Non observé	Non (son habitat ne semble pas présent sur le site)
Lucane Cerf-volant	Sa présence est certaine mais il n'a jamais été observé	Oui
Cordulie à corps fin	Là où elle a été observée, elle est apparue comme courante	Oui
Damier de la Succise	Jamais observé mais probable	Oui
	Habitats	
10 habitats potentiels	non caractérisés et non localisés	Oui

III.3. Animation

III.3.1. Principe de fonctionnement



III.3.2. Composition des réunions

Titre	Organisme	Réunions						
		Groupe de Pilotage	Groupe de coordination	Commission Environnement	Commission Cadre de vie - Tourisme	Commission Agricole	Commission Forêt	Commission Artisanat – Commerce - Industrie
Chargé de mission coordinateur	S.M.A.T du Haut-Allier	1	1	1	1	1	1	1
Animateur	C.P.I.E du Velay	1	1	1	1	1	1	1
Rapporteur	S.M.A.T du Haut-Allier	1	1	1	1	1	1	1
Co - animateur	S.M.A.T du Haut-Allier	3		1	1	1	1	1
Conseiller technique	Conservatoire botanique	1		1		1	1	1
	A.D.A.S.E.A	1						
	C.C.I Brioude	1						1
	S.M.A.T du Haut-Allier	1			1			
Propriétaires fonciers						7		
Représentants communaux					12			
Volontaires					6			
Représentants syndicaux	Confédération Paysanne					1		
	F.D.S.E.A					1		
	C.D.J.A					1		
	D.D.A.F	1		1		1	1	1
	Chambre d'Agriculture					2		
	O.N.C			1				
	Catiche Production			1				
	Nature haute-Loire			1				
	L.P.O			1			1	
	Société d'histoire Naturelle Alcide d'Orbigny			1				
	CSP			1				
	Chamina				1			
	Centre du paysage – Centre culturel de Lavoûte-Chilhac				1			
	E.D.F				1			
	E.P.A.L.A				1			
	S.O.M.I.V.A.L				1			
	Fédération départe-mentale des chasseurs				1			
	Fédération de Pêche de la Haute-Loire				1			
	Comité départemental de la Randonnée pédestre				1			
	Comité départemental du tourisme				1			
	C.A.U.E				1			
	Comité départemental de Canoë Kayak de la Haute-Loire				1			
	D.D.J.S Haute-Loire				1			
	U.D.O.T.S.I				1			
	Groupement des professionnels de l'Eau Vive				1			
	Office de tourisme de Langeac				1			
	Office de tourisme de Lavoûte-Chilhac				1			
	Office de tourisme de Brioude				1			
	Carrières et Concassages du Haut-Allier							1
	Chambre des Métiers							1
	SNC Sablière du Val d'Allier							1
	S.I.C.A.L.A						1	
	Brigade verte de la Communauté de Commune de Lavoûte-Chilhac						1	
	C.R.P.F						1	
	O.N.F						1	
	D.D.E						1	

Liste des représentants des organismes (cf. annexe 1)

III.3.3. Nombre de participants aux réunions

	Janv. 99	Fév. 99	Mars 99	Avr. 99	Mai 99	Juin 99	Juil. 99	Août 99	Sept. 99	Oct. 99	Nov. 99	Déc. 99	Janv. 2000	Fév. 2000	Mars 2000	Avr. 2000	Mai 2000	Juin 2000	
Comité de Pilotage		41		37						23				31			27	25	
Groupe de coordination			4	4					4		4			4			3	3	3
Groupe de pilotage			12	11		11			12								10		
Commission Environnement			9						17										
Commission Agricole											19					21		16	
Commission Forêt																	11		
Commission Cadre de Vie – Tourisme															20				
Commission Artisanat – Commerce – Industrie																	6		
Réunions exploitants agricoles															11	16	19		
Réunions techniques							8							3	4	2	5		

TOTAL 35 réunions

Comptes rendus des réunions (cf. annexe 2)

IV. ENJEUX ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV.1. Données humaines et administratives

IV.1.1. Données administratives

Le site se répartit sur 12 communes, 3 cantons (Lavoûte-Chilhac, Langeac et Brioude Sud) et 2 collectivités de commune (la Communauté de communes de Lavoûte-Chilhac et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier).

Commune	Canton	Communauté de commune de Lavoûte-Chilhac	SMAT du Haut-Allier
Aubazat	Lavoûte-Chilhac	X	X
Blassac	Lavoûte-Chilhac	X	X
Cerzat	Lavoûte-Chilhac	X	X
Chilhac	Lavoûte-Chilhac	X	X
Lavoûte-Chilhac	Lavoûte-Chilhac	X	X
Mazeyrat d'Allier	Langeac		X
Saint Cirques	Lavoûte-Chilhac	X	X
Saint Ipize	Lavoûte-Chilhac	X	X
Saint-Just près Brioude	Brioude Sud		X
Saint-Privat du Dragon	Lavoûte-Chilhac	X	X
Vieille Brioude	Brioude Sud		X
Villeneuve d'Allier	Lavoûte-Chilhac	X	X

(X) = adhésion à la collectivité de communes

IV.1.2. Données démographiques

Commune	Recensement 1990	Recensement 1999	Ecart population
Aubazat	155	172	+17
Blassac	130	130	0
Cerzat	193	200	+7
Chilhac	181	189	+8
Lavoûte-Chilhac	286	308	+22
Mazeyrat d'Allier	1153	1267	+104
Saint Cirques	151	147	-4
Saint Ipize	207	210	+3
Saint-Just près Brioude	394	400	+6
Saint-Privat du Dragon	213	186	-27
Vieille Brioude	1007	1122	+15
Villeneuve d'Allier	288	311	+23

IV.1.3. Structures associatives

Nombre des structures associatives présentes sur le site dans chacune des communes.

Commune	Social	Animation	Sportif	Patrimoine - environnement	Divers
Aubazat				2	
Blassac		2			
Cerzat	2	2	2		
Chilhac	1	2			
Lavoûte-Chilhac	1	5	2	1	1
Mazeyrat d'Allier		1			1
Saint Cirques		1			
Saint Ilpize	1	1		4	
Saint-Just près Brioude	1	3	2		
Saint-Privat du Dragon		2			
Vieille-Brioude	2	4	1	2	4
Villeneuve d'Allier	1	1			

Source : Communes

IV.2. Activités artisanales, commerciales et industrielles

Commune	Lieu dit	Artisans	Commerces	Industries
Aubazat	• La Pierre Plantée		• Auberge des 3 vallées	
	• Peyrussette	• 2 menuisiers		
Blassac	• Chambon	• 1 maçon • 1 menuisier		• 1 fabrique de pansements
	• Couderc de Fraisse			• 1 carrière
Cerzat	• Le Buisson	• 1 maçon		
	• Le bourg			
Chilhac	• Le bourg		• 1 bar journaux tabac • 1 crémier • 1 boulanger	• 1 entreprise de réhabilitation et de nettoyage des locaux
Lavoûte-Chilhac	• Le Bourg	• garage • coiffeur • menuisier • Electricien • T.P. terrassement	• boulangeries • 2 épiceries • boucherie • pharmacie • bar tabac journaux • 3 restaurants • boissons - charbon	• mécanique générale • exafilm (plastic)
Mazeyrat d'Allier	• Reilhac		• 1 alimentation dépôt de pain • 2 cafés	
	• Truchon	• 1 électricien		
Saint Cirgues	• Le bourg	• 1 maçon • 1 peintre	• 1 Pizzeria	• 1 entreprise de bobinage électrique
Saint Ilpize	• Tapon	• 1 maçon		
	• Le Bancillon	• 1 maçon		
	• Chazieux	• 1 menuisier		
	• Le bourg	• 1 électricien		• 1 entreprise de BTP
Saint-Just près Brioude	• Le bourg		• 1 Boulangerie-épicerie-bar	• Travaux agricoles
	• Ladignat	• 1 Maçon		• randonnées en 4X4
	• Le Mas		• 1 Atelier-Relais	
Saint-Privat du Dragon	• Le bourg	• 1 maçon • 1 plâtrier-peintre	• 1 bar-tabac	• 1 taxi
	• Cerzat du Dragon	• 1 maçon		
	• La Bomberie	• 1 maçon		
Vieille Brioude	• Champlong		• bien de consommation en gros	
Villeneuve d'Allier	• Le bourg	• 1 boulanger • 1 plombier • 1 peintre sur soie • 1 maçon	• 2 hôtels restaurants • 1 crêperie – brocante - bar • 1 prestataire de services	
	• Chatizoux			• 1 scierie

Source : CCI de Brioude

IV.3. Activités touristiques et loisirs

IV.3.1. Les sports d'eau vive

Cette activité se pratique sous trois formes :

- les membres des clubs locaux de canoës Kayak,
- les usagers propriétaires de leur embarcation ,
- les usagers locataires de leur embarcation.

IV.3.1.1. Les prestataires

Les prestataires d'activités d'eau vive installés sur la zone sont :

Prestataires d'activités d'eau vive installés sur la zone	commune	prestation
CAP VACANCES	Chilhac	location de canoës en liberté ou accompagné
SAFARAID	Lavoûte-Chilhac	location de canoës
CANOË RAND'EAU	Lavoûte-Chilhac	location de canoës
CSVA	Villeneuve d'Allier	location de canoës en liberté ou accompagné

Le parc de matériel dont disposent les prestataires ci-dessus est fluctuant d'une année sur l'autre mais peut-être estimé à 200 bateaux.

IV.3.1.2. La réglementation

Elle est régie par des arrêtés préfectoraux.

Il existe 9 parcours répertoriés sur le Haut-Allier, depuis St Etienne du Vigan jusqu'à Brassac les Mines, 3 d'entre eux se trouvent en totalité ou en partie sur le site :

- Langeac – Lavoûte-Chilhac = 17 km
- Lavoûte-Chilhac – Villeneuve d'Allier = 12 km
- Villeneuve d'Allier – Brioude = 12 km

Sur les 17 points d'embarquements qui existent sur le Haut-Allier, 5 se trouvent sur le site (carte n°3). Ils sont répartis de la façon suivante depuis l'amont vers l'aval :

Commune	Lieu-dit	Rive
Cerzat	Le Chambon (aval du pont)	Droite
Chilhac	Le bourg (amont du pont)	Gauche
Lavoûte-Chilhac	Le bourg (aval pont)	Gauche
Villeneuve d'Allier	Le bourg (amont du pont)	Gauche
Villeneuve d'Allier	la Vialette (amont camping)	Gauche

La réglementation appliquée sur le site

- Navigation interdite du 15 octobre au 31 mars
- Interdiction toute l'année
 - ☞ pour les rafts
 - ☞ pour toute embarcation de fortune
 - ☞ pour les embarcations à moteur autres que de sécurité
- Horaires : de 10h à 18h30 ; la mise à l'eau des embarcations pourra être effectuée à partir de 9h30 à des fins d'initiation sur des zones délimitées

IV.3.2. La randonnée (carte n°3)

IV.3.2.1. La randonnée pédestre

Sur le territoire NATURA 2000, 56 km de randonnée pédestres balisées ont été recensées et se répartissent de la façon suivante :

- 16 km en GR (topo-guide Vallée et Gorges de l'Allier et topo-guide Robe de Bure)
- 15,5 km en boucles Week-end (topo-guide Vallée et Gorges de l'Allier)
- 24,5 km en PR (topo-guide Pays Côté Chemins Chamina)

Ces itinéraires balisés sont empruntés soit par des randonneurs indépendants munis des topos-guides, soit par des clients d'agence de voyages.

Les chemins empruntés sont sur le domaine public.

Ces itinéraires ont fait l'objet d'une réactualisation récente (1999), aucun autre projet à court terme n'existe sur la zone concernée.

IV.3.2.2. La Randonnée en VTT

27,5 km d'itinéraires balisés pour la pratique du VTT ont été recensés sur le territoire NATURA 2000. Ils sont répertoriés dans plusieurs topos-guides (VTT Brioude-chamina)

IV.3.3. L'hébergement

COMMUNES	LIEU-DIT	TYPE D'HEBERGEMENTS	CAPACITE D'ACCUEIL
CERZAT	Le Chambon	1 gîte rural	5 personnes
CHILHAC	Le Bourg	1 gîte rural 1 village vacances 1 aire naturelle de camping	6 personnes 45 gîtes de 8 pers. 25 emplacements
	Le Bourg	2 hôtels 1 village vacances 1 centre d'accueil 1 camping	16 chambres 15 appart. de 4 pers. 21 appart. de 6 pers. 4 appart. de 8 pers. 67 places 65 emplacements
	MAZEYRAT D'ALLIER	Reilhac	1 hôtel
SAINT-ILPIZE	Le Bourg	2 gîtes ruraux	10 personnes
	Tapon	3 gîtes ruraux	22 personnes
	Chazieux	1 gîte rural	4 personnes
VILLENEUVE D'ALLIER	Le Bourg	1 hôtel 1 camping 1 centre d'accueil	14 chambres 30 emplacements 48 places
	Lomenède	1 gîte rural	6 personnes

Source : CDT 43

IV.3.4. La pêche

IV.3.4.1. AAPPMA du site

Liste des A.A.P.P.M.A (Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) présentes sur le site Natura 2000 du Val d'Allier (carte n°4).

A.A.P.P.M.A	Président	Siège	Membres	Linéaire sur l'Allier (km)
La Gaule Langeadoise	P. MARTIN	Langeac	733	10
La Ribeyroune	J. UTTENWEILER	Villeneuve d'Allier	283	16.5
Association de Pêche de Brioude	P. BOYER	Brioude	976	6.5

Source : Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A 43

IV.4.3.2. Effectifs des AAPPMA

Effectifs des pêcheurs des A.A.P.P.M.A de Langeac, Villeneuve - d'Allier et Brioude présentes sur le site NATURA 2000 du Val d'Allier.

Effectifs des pêcheurs		AAPPMA de Langeac	AAPPMA de Villeneuve d'Allier	AAPPMA de Brioude
Année 1999	Effectif total des pêcheurs	733	283	976
	Cartes jeunes ⁽¹⁾	68	20	96
	Cartes vacances ⁽²⁾	139	67	139
Evolution sur la période 1998 - 1999	Effectif total des pêcheurs	- 5,4 %	- 14,5 %	+ 3,2 %
	Cartes jeunes	- 12,8 %	- 13,0 %	+ 10,3 %
	Cartes vacances	- 15,8 %	- 38,5 %	+ 19,8 %
Evolution des effectifs sur les 5 dernières années	Effectif total des pêcheurs	- 20,5 %	- 18,7 %	- 7,0 %
	Cartes jeunes	- 12,8 %	- 28,6 %	- 5,0 %
	Cartes vacances	- 10,9 %	- 14,1 %	+ 8,6 %
Evolution des effectifs sur les 10 dernières années	Effectif total des pêcheurs	- 21,4 %	-2,7 %	- 13,2 %
	Cartes jeunes	/	/	/
	Cartes vacances	/	/	/
% de cartes vendues à des pêcheurs résidant hors du département (dont hors France)		41,7 % (1,6 %)	61,5 % (1,8 %)	21,9 % (0,3 %)

Source : Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A 43

⁽¹⁾ cartes jeunes : pêcheurs de moins de 16 ans pêchant autrement qu'à l'aide d'une seule ligne ordinaire.

⁽²⁾ cartes vacances : d'une validité de 15 jours consécutifs pendant la période du 1^{er} juin au 30 septembre.

Remarque : les cartes vacances et le % de carte vendues à des pêcheurs résidant hors du département (dont hors France), sont des indicateurs du potentiel de tourisme pêche sur le secteur géographique du Val d'Allier et de ses affluents.

IV.3.5. La chasse

IV.3.5.1. ACCA et AICA du site

- Liste des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées) présentes sur le site et de leurs réserves (carte n°5) :

Commune	Président	Réserve	
		Nom	Surface (ha)
Cerzat	M. CUBIZOLLES		146
Chilhac	M. DEBERLE		34
Lavoûte-Chilhac	M. GALLAND		55
Mazeyrat d'Allier	M. TORRENT		
Saint Cirgues	M. MEYRONNEINC		120
Saint Ilpize	M. BOUCHE		112
Vieille-Brioude	M. RIGAUD	Réserve n°1	135
		Réserve n°2	210
Villeneuve d'Allier	M. BERTRAND		160

Source : Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A 43

- Une A.I.C.A (Association Intercommunale de Chasse Agréée)
Communes : Aubazat - Arlet
Président : M. HAUSNER

IV.3.5.2. Réserves nationales de gibier d'eau sur l'Allier (carte n°5)

Communes	Nom	Longueur (m)	Surface (ha)	Limites	
				Amont	Aval
Langeac Mazeyrat	Pont de Costet	1000	6	Viaduc SNCF	Au droit de la limite entre les parcelles n°760 et 761 section A commune de Mazeyrat
Aubazat Chilhac Lavoûte-Chilhac	Achaud	1600	8	Barrage moulin de Thorent	Confluent de la Cronce rive gauche
Villeneuve d'Allier St Ilpize Vieille-Brioude	Champlong	2800	12	Ligne électrique qui traverse l'Allier en direction du village de Tapon	Confluence du ruisseau de Védrines rive gauche

IV.4.L'Agriculture

Jusque dans les années 50, une agriculture traditionnelle permettait l'utilisation de l'ensemble du territoire. Néanmoins des contraintes climatiques et géologiques s'imposaient à l'homme, aboutissant à un état d'équilibre.

Des choix politiques incitent ensuite les exploitants à se moderniser, se fixant comme objectif une autosuffisance alimentaire. Très vite, l'agriculture française s'est développée et a permis d'exporter des produits agricoles, qualifiés de « pétrole vert ». Ainsi, la mise à disposition de moyens permettant de s'affranchir en tout ou partie des contraintes naturelles ont induit une restructuration de l'agriculture (intensification des meilleures terres, abandon des parcelles non mécanisables, diminution de la main d'œuvre, élimination massive d'exploitations...).

Aujourd'hui, la recherche d'une meilleure compétitivité, de meilleurs rendements semblent atteindre des limites. Les politiques environnementales tout comme les politiques agricoles se soucient des enjeux environnementaux. La volonté de préserver des espèces et habitats nécessite de connaître les modalités de gestion de l'espace.

Sur le site du Val d'Allier, entre Vieille Brioude et Langeac, l'activité agricole constitue l'une des principales activités économiques et utilise la plus grande superficie (carte 2). En 1988, le RGA (Recensement Général Agricole) comptabilise 369 exploitations sur les 12 communes concernées et se partagent 12 000 Ha de surface agricole (soit une moyenne par exploitation de 32 Ha)

L'exploitation classiquement rencontrée sur le secteur de la Vallée de l'Allier comprend un système d'élevage orienté vers la production de lait et des surfaces utilisées pour l'alimentation du troupeau.

La surface agricole utile est répartie entre la production d'herbe et des cultures à haute valeur fourragère (blé, orge, maïs). Le relief, très marqué, de la vallée de l'Allier explique le mode de fonctionnement des exploitations sur ce secteur et notamment l'assolement.

Hauts de pente

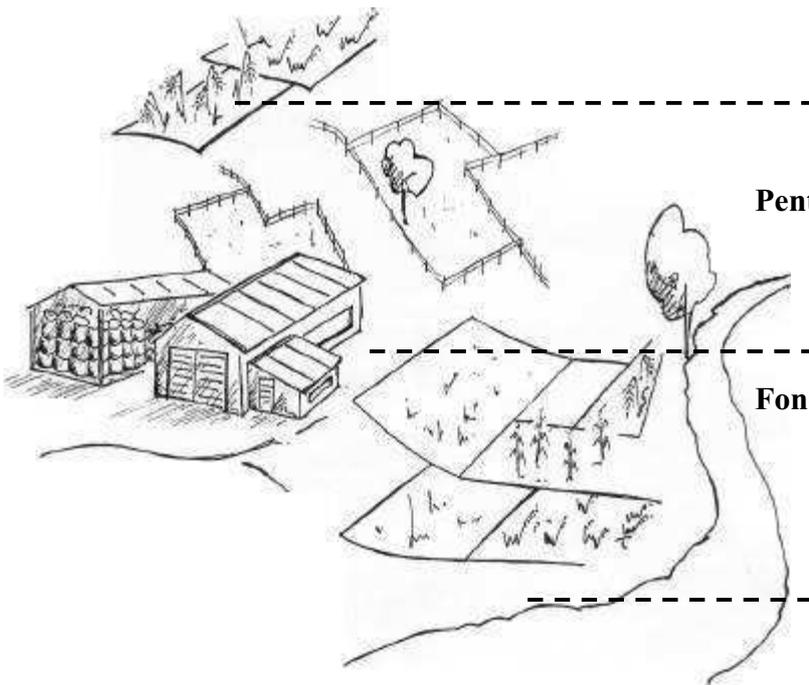
Sols peu profonds
néanmoins cultivés.

Pente

Zones difficilement mécanisables voir non
mécanisables où l'on retrouve des habitats
tels que les *pelouses et landes sèches*.

Fond de vallée

Surfaces relativement planes et
fertiles, où l'on retrouve l'habitat
Prairies maigres de fauche.

**Localisation des parcelles d'une exploitation agricole en Val d'Allier**

Les surfaces se répartissent pour moitié sur les pentes, (consacrées au pâturage des animaux) l'autre moitié en bordure de l'Allier et sur les hauts de pente. Les parcelles en bordure d'Allier sont très fertiles, avec des sols profonds qui souffrent peu de la sécheresse. Elles permettent de constituer les stocks de fourrage pour l'hiver et par la culture des céréales de compléter la ration de base. Les parcelles se situant en haut des pentes sont souvent cultivées mais les rendements sont moindres car les sols sont plus superficiels et séchants.

Les rotations culturales habituellement pratiquées sont :

- les cultures de blé, d'orge et de lentilles
- les cultures de blé, d'orge et 3 années de prairies artificielles.

Les surfaces toujours en herbe mécanisables sont souvent fauchées ou parfois ensilées, les autres sont parfois pâturées.

En 1998, les 12 communes concernées pour une part plus ou moins importante de leur surface par le périmètre Natura 2000 totalisent 10 760 hectares de surface agricole (source : *service statistique D.D.A.F. de Haute-Loire*). 75 % de ces surfaces sont destinées à l'alimentation du cheptel, 25 % à des cultures de ventes. 50 % des surfaces sont en prairies naturelles, 22 % sont des prairies artificielles, 28 % sont des terres labourées.

Si l'élevage laitier concerne la majorité des exploitations, il n'est pas rare qu'un troupeau ovin vienne en complément. Les moutons permettent notamment de valoriser les zones de pente, souvent arides et peu productives. Cependant, la conduite de deux troupeaux (bovins lait et ovins) nécessite beaucoup de main d'œuvre. Or, aujourd'hui, les exploitations sont de plus en plus grandes, avec de moins en moins de personnes sur ces dernières. Aussi, observe-t-on une tendance à l'abandon de l'élevage ovin moins rémunérateur actuellement que la production de lait.

Cette baisse du cheptel ovin explique pour partie la fermeture des paysages ainsi qu'un appauvrissement de la diversité biologique.

IV.5. Programmes collectifs et interventions publiques

IV.5.1. Les ZNIEFF (carte n°6)

Trois ZNIEFF se trouvent entièrement ou en partie dans le périmètre du site :

- **ZNIEFF 0029-003 « galerie de Védrières »**

Commune : Vieille-Brioude

Départements : 43

Superficie : 100 m de long

Cette ancienne galerie artificielle horizontale d'une profondeur d'environ 100 m accueille régulièrement le grand et le petit Rhinolophe (espèces de la Directive répertoriées sur le site Natura 2000).

- **ZNIEFF 0029-0002 « Landes de Saint Ilpize »**

Commune : Saint-Ilpize

Départements : 43

Superficie: 198 ha

Ce vaste promontoire entouré par la rivière Allier, aux versants abrupts et rocheux se situe à mi-chemin entre Brioude et Langeac. Il est constitué essentiellement de gneiss sauf au niveau de Saint Ilpize où un puissant affleurement volcanique supporte le château.

Les formations végétales présentes revêtent un caractère particulièrement xérique dans le contexte d'un climat continental d'abri. Elles traduisent une longue période d'abandon des pratiques agro-pastorales anciennes. Bosquets de Chênes ou de Pins sylvestre, broussailles à Ronce et Prunellier et surtout landes à Genêts purgatif qui représentent une bonne partie des surfaces.

Le Genêt purgatif, espèce méridionale, thermophile xérophyte et acidophile est ici particulièrement conquérant. Il laisse par endroit la place à des pelouses sèches en cours d'extinction où l'on rencontre la Pulsatille rouge.

D'anciennes terrasses abandonnées comportent une végétation plus mésophile ainsi que quelques versants en vallon frais où le Frêne est présent dans les haies.

Dans les milieux rocheux, on remarque quelques espèces des fissures comme l'Ombilic rupestre et la Joubarbe d'Auvergne, espèce protégée sur le plan régional.

Mais l'intérêt principal de ce site est ornithologique. Un grand nombre d'oiseaux des espaces ouverts et semi-ouverts fréquentent la zone parmi lesquels le Bruan ortolan, la Pie-grièche grise, l'Engoulevent d'Europe ou encore le Moineau soulcie. Cette dernière espèce atteint en Auvergne sa limite de répartition nord. Très localisé, le Moineau soulcie niche dans les falaises

mais aussi dans les trous des vieux murs des maisons. Le Busard cendré et le busard Saint-Martin nichent eux aussi sur le site.

- **ZNIEFF 0029-0005 « Falaise de Blot et Bois Grand »**

Commune : Cerzat

Départements : 43

Superficie : 45 ha

Seule la falaise du Blot se situe en partie sur le site Natura 2000, le Bois Grand en est exclue.

La falaise du Blot prend place dans le Haut-Allier en bord du méandre de Peyre. Elle correspond à une ancienne coulée de lave occupant le tracé d'une ancienne vallée et recouvrant des alluvions anciennes.

Le climat de cette région est un des plus sec de la Haute-Loire, avec un régime pluviométrique de type continental.

Autour de la falaise, s'est développé un paysage particulièrement représentatif des agrosystèmes du Val d'Allier : jardins, champs et prairies grasses, en auréoles autour du village de Peyre, pelouses sèches pâturées de manière extensive sur les versants. Après la mi-juin, le pâturage s'effectue dans les prairies alluviales du bord de l'Allier, libérées de l'excès d'eau printanier. Dans les vallons affluents, d'anciennes terrasses exposées au Sud, autrefois en vignes et en fruitiers thermophiles, subissent périodiquement des brûlis qui limitent l'extension des landes. Les fruticées et bois clairs de Chêne pubescent occupent les zones sommitales. Le plateau de Peyre, correspond au sommet de la coulée, est cultivé en partie, de manière intensive depuis quelques années.

On compte un grand nombre de milieux présents parmi lesquels un habitat d'intérêt communautaire prioritaire, les pelouses pionnières des affleurements rocheux basaltiques (alliance de *l'Alyssio-Sedion*).

La flore, très riche, compte près de 200 espèces, avec plusieurs plantes protégées ou remarquables, dont une continentale, la Gagée de Bohême ; et une méridionale, le Liseron cantabrique, traduisant ainsi la double influence caractérisant le climat du Val d'Allier.

La falaise permet la nidification de certains animaux rupestres tels que l'Hirondelle de rocher tandis que l'ensemble du site représente une zone de chasse pour le Busard cendré, l'Epervier d'Europe...

La Mante religieuse, le Lézard vert et l'Ascalaphe libelluloïde, trois espèces thermophiles remarquables, sont présentes dans ces différents milieux.

IV.5.2. Les Mesures Agri-Environnementales (carte n°7)

Sur le site Natura 2000 l'opération locale Haute - Vallée de l'Allier « Pinols – Lavoûte - Chilhac » est en cours d'exécution, la phase de contractualisation ayant eu lieu en 1995 et 1996.

Le secteur concerné par cette opération regroupe les 22 communes des cantons de Pinols et de Lavoûte-Chilhac plus Vieille-Brioude, c'est à dire toutes les communes situées sur le site Natura 2000 Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac excepté Mazeyrat d'Allier.

Cette opération a pour objet de mettre en œuvre des pratiques agricoles spécifiques et adaptées à la gestion des paysages et des biotopes rares dans les périmètres définis comme prioritaires sur le secteur concerné.

Le contrat conclu entre l'agriculteur et l'Etat est signé pour une durée de cinq années à partir de sa date de validation par le comité de Pilotage de l'Opération. Ce contrat est résilié en cas de non respect des cahiers des charges par l'agriculteur.

Cahier des charges Haute-Vallée de l'Allier :

1) Objectif : lutte contre les effets de la déprise agricole et ses conséquences sur le paysage en limitant la progression des friches. L'objectif est d'abaisser le taux d'embroussaillage initial à un taux inférieur.

Contraintes : entretenir les parcelles difficiles par un pâturage de printemps et d'automne, un débroussaillage, et une fauche des refus.

Primes : de 500 à 1100F/ha en fonction du taux d'embroussaillage initial.

2) Objectif : adaptation des pratiques agricoles sur les zones d'intérêt biologique afin de les protéger

Contraintes : entretenir les parcelles par un pâturage de printemps et d'automne, un débroussaillage, et une fauche des refus, fertilisants et écobuages interdits

Primes : de 800 à 1400 F/ha selon le taux d'embroussaillage initial.

IV.5.3. Le Contrat de Rivière du Haut-Allier

Signé le 3 septembre 1999, il représente le bassin versant de l'Allier depuis sa source en Lozère jusqu'à la limite entre les départements de la Haute-Loire et du Puy de Dôme. Ce territoire représente 171 communes réparties comme suit :

- 124 en Haute-Loire
- 37 en Lozère
- 10 en Ardèche

Définies dans le cadre d'une approche globale de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les actions du contrat de rivière ambitionnent de redonner vie à la rivière ;

Par l'amélioration de la qualité de l'eau : Volet A : Assainissement

- Etude de définition des programmes d'actions prioritaires de l'assainissement des bourgs,
- Etude des lixiviats et de la remise en état des décharges en bordure de rivière,
- Travaux d'assainissement des bourgs .

Par la restauration et l'entretien des berges, la mise en valeur de l'espace rivière et des zones humides : Volet B : Amélioration de l'habitat piscicole

- Etude globale sur l'Allier et ses affluents portant sur le franchissement des obstacles, la programmation d'action d'entretien et la protection des zones humides,
- Travaux de réaménagement des zones humides,
- Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau,
- Etudes des passes à poissons à réaliser,
- Travaux de réalisation de dispositifs permettant le franchissement des obstacles.

Grâce à une forte mobilisation locale : Volet C : Animation du contrat de rivière

- Animation du contrat de rivière,
- Communication.

Le contrat de rivière du Haut-Allier dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMAT du Haut-Allier est établi pour une durée de 5 ans.

IV.5.4. Le Pays d'Art et d'Histoire

Souhaitant promouvoir le développement culturel du territoire du Haut-Allier, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier a initié la mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire qui doit permettre d'atteindre cet objectif.

Désormais, le Haut-Allier appartient au réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Le ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, attribue l'appellation Villes et Pays d'Art et d'Histoire aux collectivités locales qui souhaitent développer des animations autour de leur patrimoine.

Pour mettre en valeur le patrimoine, une convention « Pays d'art et d'histoire » établit un programme d'actions dont les objectifs sont les suivants :

- présenter le patrimoine dans toutes ses composantes,
- initier le public jeune au patrimoine local, en développant des ateliers du patrimoine,
- sensibiliser les habitants à leur environnement,
- accueillir le public touristique en organisant des visites guidées,
- assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'intention d'un public diversifié,
- développer des actions de formation à l'intention des médiateurs touristiques.

Sur le site NATURA 2000 Val d'Allier Vieille-Brioude / Langeac, 8 communes sont concernées ; Vieille-Brioude, Saint-Illpize, Blassac, Saint-Cirgues, Lavoûte-Chilhac, Aubazat, Chilhac, Mazeyrat d'Allier.

V. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

V.1. Les Habitats

Le Val d'Allier abrite une grande variété de milieux ou « habitats » originaux, identifiés comme présentant un fort intérêt patrimonial au niveau européen. Ces milieux se répartissent sur différents faciès :

- faciès secs ou plus ou moins rocheux composés de :

landes sèches, pelouses rases des milieux secs et chauds, végétation des rochers, des falaises, des dômes rocheux.

- faciès plus ou moins humides liés à la rivière Allier composés de:

berges vaseuses à Chénopodes rouge, berges sableuses à Corynéphore blanchâtre, végétation de haute herbes des bords de ruisseaux, forêts alluviales.

- faciès ouverts d'une grande variété floristique composés de:

prairies maigres de fauche de basse altitude.

V.1.1. Les résultats généraux

Les prospections du Conservatoire Botanique ont porté sur l'ensemble de la zone Natura 2000 qui représente une superficie totale de 2743 ha.

La superficie totale cumulée des habitats relevant de la Directive inclus dans le tracé actuel du site Natura 2000 représente 197 ha ce qui correspond à 7,2 % de la zone Natura 2000.

Lorsque des habitats relevant de la Directive semblaient potentiels en dehors des limites actuelles du site mais à proximité immédiate, ils ont été parcourus et cartographiés le cas échéant.

Au total, il a donc été cartographié environ 241 ha d'habitats relevant de la Directive (cf. carte générale Habitats et annexe 3 : cartes détaillées des Habitats).

Sur les 10 habitats susceptibles d'être représentés dans le site Natura 2000, seuls 6 se sont révélés correspondre pleinement aux définitions officielles (Manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne, version EUR 15 ; ROMAO C., 1997). Sur les 4 habitats qui n'ont pu être observés à l'état typique sur le site, 3 ont cependant fait l'objet d'une fiche descriptive synthétique particulière précisant les raisons qui ont conduit le Conservatoire Botanique National du Massif Central à ne pas identifier les formations observées comme habitats de la Directive. Concernant le quatrième habitat, représenté par les forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes bordant les grands fleuves (44.4 ; 91F0 ; habitat d'intérêt communautaire) ; le régime hydraulique de l'Allier au

niveau de ce site n'est pas compatible avec le développement de telles formations, c'est pourquoi on peut la considérée comme absente du site.

Sur les 6 habitats de la Directive observés, 4 sont d'intérêt communautaire et 2 sont prioritaires.

On notera que dans le tableau nous avons comptabilisé les surfaces des habitats dits « diffus » de la même façon que les habitats « purs » ; par conséquent, la superficie totale se trouve inévitablement majorée d'un pourcentage relativement faible (ordre de 5%).

Code CORINE Biotope	Numéro EUR 15	Statut Directive Habitats	Dénomination officielle de l'habitat	Superficie incluse dans le site Natura 2000 (en ha)	Superficie extérieure au site Natura 2000(en ha)	Total (en ha)
44.3	91E0	pr	Forêts alluviales résiduelles	64,7	1,4	66,1
31.2	4030	ic	Landes sèches à Callune	0,4	0	0,4
38.2	6510	ic	Prairies maigres de fauche de basse altitude	100,7	40,5	141,2
34.11 et 62.3	6110 et 8230	pr et ic	Mosaïque de pelouses calcaires karstiques et de pelouses pionnières sur dômes rocheux	1	0	1
62.3	8230	ic	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	3,5	1	4,5
62.3	8230	ic	Pelouses pionnières sur dômes rocheux, habitat diffus	2,4	0,3	2,7
62.2	8220	ic	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	4,3	0,3	4,6
62.2	8220	ic	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses, habitat diffus	20	0,1	20,1
24.52	3270	ic	<i>Chenopodium rubri</i> des rivières sub-montagnardes	0	0	0
37.7	6430	ic	Mégaphorbiaies eutrophes	0	0	0
64.1 et 35.2	2330	ic	Dunes continentales anciennes et décalcifiées à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i>	0	0	0
			Total :	197	43,6	240,6

(ic) : Intérêt communautaire

(pr) : Prioritaire

V.1.2. Fiches descriptives des habitats

Les fiches relatives aux habitats de la Directive sont présentées ci-après, elles permettent d'une part de préciser les caractères diagnostiques de ceux-ci et d'autre part d'analyser les enjeux au regard des données patrimoniales.

Dans les listes d'espèces diagnostiques, les taxons cités dans le manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne version EUR 15, apparaissent en gras. La rubrique intérêt patrimonial comporte les listes d'espèces protégées ou rares.

Habitat (dénomination EUR 15) : Forêts alluviales résiduelles
(*Alnion glutinoso-incanae*)

[Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)]

Habitat (dénomination locale) : Forêts linéaires des bords de rivières de type Saulaie-Peupleraie ou Aulnaie-Frênaie (formations arborescentes)

Code Corine 88 : 44.3

Habitat prioritaire

Code Natura 2000 : 91E0

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Formations le plus souvent linéaires localisées au bord de l'Allier. Le microclimat est chaud, l'humidité de l'air importante. Le substrat est constitué d'alluvions riveraines et le sol est profond et riche (pH environ 7). L'humus est un mull eutrophe.

Le sol est soumis à des inondations périodiques lors des crues mais reste bien drainé et aéré pendant les basses-eaux.

Ces formations sont fréquemment en contact avec les Saulaies arbustives vers l'intérieur du lit et les forêts de versants ou les prairies vers l'extérieur.

Physionomie, structure

Les forêts riveraines sont des formations linéaires à sous-bois plus ou moins exubérant (espèces de grande taille) et riche en lianes. On observe de nombreuses trouées dans le couvert forestier (chablis...).

Quelques rares formations abritent des « boires » (= bras-morts déconnectés) de surfaces variables.

Espèces diagnostiques

Strate arborescente : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*, *Populus nigra*, *Salix alba*.

Strate arbustive : *Cornus sanguinea*, *Evonymus europaeus*, *Ligustrum vulgare*, *Sambucus nigra*.

Strate herbacée : *Calystegia sepium*, *Cardamine impatiens*, *Elymus caninus*, *Lamium maculatum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Silene dioica*, *Stachys sylvatica*, ***Stellaria nemorum***, ***Urtica dioica***.

Les géophytes à floraison hivernale tapissent le sous-bois dans certains secteurs (*Ranunculus ficaria*, *Anemone nemorosa*).

On note très souvent la présence d'espèces de la Charmaie hygrophile : *Acer campestre*, *Arum maculatum*, *Stellaria holostea*.

Correspondances phytosociologiques

Alnion glutinoso-incanae, *Alno-Padion*, *Salicion albae*

Dynamique de la végétation

Dans certains secteurs, on note une rudéralisation qui se traduit par un envahissement par des nitrophytes (*Urtica dioica*...) consécutif par exemple à des dépôts d'ordures : l'évolution vers l'Ormaie-Frênaie rudérale est alors possible.

Le battement de la nappe moins important et les niveaux hydrauliques de l'Allier modifiés depuis quelques décennies suite aux aménagements hydrauliques situés en amont (Poutès et Naussac) entraîneront probablement une évolution du couvert végétal qu'il est difficile de prévoir actuellement.

Répartition géographique (localisation, surface)

Les surfaces concernées sont importantes. Elles se disposent le long du lit apparent de l'Allier le plus souvent sous forme d'une mince bande bordant étroitement le cours d'eau.

Avec plus de 65 ha, les forêts alluviales résiduelles sont une communauté importante du Val d'Allier.

Les forêts riveraines de Védrines sont un bel exemple de formation préservée.

Intérêt patrimonial, représentativité

Leur intérêt et leur représentativité sont très inégaux mais d'une manière générale relativement bons.

On note la présence de quelques espèces assez rares : *Galanthus nivalis*, *Hesperis matronalis*, *Isopyrum thalictroides* et *Ribes rubrum*.

Le nombre d'espèces présentes dans ces formations est très élevé.

Etat de conservation

Les menaces repérées sont non négligeables.

Les décharges sauvages disséminées liées à la fréquentation localement importante entraînent une banalisation de la flore.

Les travaux sylvicoles traumatisants pour les formations végétales sont suivis de l'envahissement par le Robinier.

La fréquentation non négligeable par endroit peut entraîner d'autres dégradations variées (création de sentiers, dérangement de la faune...).

L'évolution des formations riveraines est à surveiller suite aux travaux de régularisation du débit de l'Allier : les formations auparavant en équilibre avec le régime de la rivière risquent de tendre vers un nouvel équilibre si les crues n'ont plus la même ampleur.

Habitat (dénomination EUR 15) : Landes sèches (tous les sous-types)
[Landes sèches européennes]

Habitat (dénomination locale) : Landes sèches à Callune

Code Corine 88 : 31.2

Habitat d'intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 4030

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Le sol de ces landes est pauvre, acide, filtrant et mince (podzol). Le substrat géologique est siliceux. La pente peut être faible ou forte. Les versants colonisés par ces formations sont largement ensoleillés et en mosaïque avec d'autres milieux (pelouses sèches, groupements forestiers)

Physionomie, structure

Ces landes basses sont toujours dominées par *Calluna vulgaris* et relativement pauvres en espèces. Cette formation est à distinguer des landes à Callune de recolonisation. On peut en effet observer dans certaines zones, d'anciennes pâtures où les Genêts sont accompagnés de Callune (Saint-Ilpize).

Espèces diagnostiques

Agrostis capillaris, *Calluna vulgaris*, *Deschampsia flexuosa*, *Genista pilosa*, *Genista sagittalis*, *Hieracium pilosella*, *Quercus petraea*, *Rumex acetosella*, *Senecio adonidifolius*.

Correspondances phytosociologiques

Calluno-Geniston

Dynamique de la végétation

En exposition sud dans des biotopes très secs, ces landes peuvent évoluer par les marges vers des Pinèdes à Pin sylvestre.

Dans les secteurs plus abrités l'évolution tendra plutôt vers la Boulaie ou la Chênaie.

Répartition géographique (localisation, surface)

Les superficies concernées sont très faibles (environ 1/2ha) et relictuelles.

Quelques exemples subsistent vers le Pont de Malaval (commune de Vieille-Brioude) par exemple.

Intérêt patrimonial, représentativité

L'intérêt patrimonial est relativement faible mais la représentativité est bonne.

En effet, la plupart des espèces de ce groupement sont banales. Notons cependant la présence fréquente de l'endémique franco-ibérique *Senecio adonidifolius*.

Etat de conservation

La relative proximité des voies de communication expose ces landes à diverses dégradations (décharges sauvages, feu...).

Habitat (dénomination EUR 15) : Prairies maigres de fauche de basse altitude
(*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

[Prairies de fauche extensives planitiaires à sub-montagnardes (*Arrhenatherion*, *Brachypodio-Centaureion nemoralis*)]

Habitat (dénomination locale) : Prairies de fauche de basse altitude

Code Corine 88 : 38.2

Habitat d'intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 6510

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces prairies sont installées sur des alluvions profondes et bien drainées ou sur substrat argileux (sol mésotrophe).

On peut distinguer plusieurs variantes. Nous en avons retenu deux importantes qui se trouvent souvent en mosaï ques complexes avec d'autres variantes mineures :

- variante thermophile à *Armeria alliacea* et *Trifolium incarnatum* subsp. *molineri*
- variante humide à *Filipendula vulgaris*

Du point de vue agricole, il s'agit de prairies exploitées de façon peu intensive et qui se maintiennent à un niveau pastoral moyen. Elles sont fauchées une à deux fois par an après la floraison des Graminées et elles sont souvent mises en pâture après la fauche.

Physionomie, structure

Il s'agit de prairies hautes plus ou moins riches en couleurs avant la fauche. Lorsque les Graminées dominant, les prairies paraissent d'un vert assez homogène ; en revanche, lorsque d'autres espèces dominant, la prairie paraît très vivement et diversement colorée.

Les hémicryptophytes sont très largement représentés.

Espèces diagnostiques

Achillea millefolium, *Agrostis capillaris*, ***Arrhenatherum elatius***, *Bellis perennis*, *Holcus lanatus*, *Hypochaeris radicata*, ***Leucanthemum vulgare***, *Lolium perenne*, *Poa pratensis*, *Rumex acetosa*, *Stellaria graminea*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Vicia sativa*.

Variante humide : *Campanula glomerata*, *Centaurea nigra*, *Festuca rubra*, *Polygonum bistorta*, ***Trisetum flavescens***

Correspondances phytosociologiques

Arrhenatherion

Dynamique de la végétation

La conservation de ces communautés est exclusivement liée au maintien des pratiques agricoles. L'abandon des prairies de fauche est suivi d'un envahissement par des espèces des fourrés annonciateur de l'évolution vers des groupements pré-forestiers. L'enrichissement trophique conduit à un appauvrissement de la flore.

Répartition géographique (localisation, surface)

Elles sont localisées préférentiellement dans le lit majeur de l'Allier ainsi que sur les versants proches.

Les superficies concernées par cet habitat atteignent plus de 140 ha ce qui fait des prairies de fauche l'habitat de la Directive le plus important en surface du site.

De beaux ensembles se rencontrent dans les environs de Reilhac.

Intérêt patrimonial, représentativité

La richesse et la diversité floristiques de ces prairies maigres est le reflet d'un grand intérêt patrimonial et d'une bonne représentativité.

Soulignons en outre la présence potentielle d'une Orchidacée protégée au niveau national investissant les variantes humides : *Orchis coriophora* subsp. *coriophora*. Cette sous-espèce est présente en amont du pont de Costet à Langeac à quelques mètres des limites de la zone Natura 2000.

A noter la présence d'espèces relativement peu communes dans le département : *Campanula glomerata*, *Filipendula vulgaris* et *Gaudinia fragilis*.

Etat de conservation

Bon état général. Notons cependant l'envahissement de quelques zones abandonnées par les espèces de fourrés (*Prunus spinosa*) ou des landes (*Sarothamnus scoparius*), ce qui va de pair avec une perte de la biodiversité.

Les prairies sont régulièrement pacagées après la fauche ce qui ne semble pas défavorable d'une manière générale à la qualité des habitats. Des suivis précis seraient cependant nécessaires pour cerner l'impact précis de cette pratique agricole.

Quelques faibles drains ont été observés dans les prairies les plus humides.

Les zones les plus pentues (partie nord du site surtout) tendent à être délaissées au profit des zones plus aisément exploitables.

Habitat (dénomination EUR 15) : Pelouses calcaires karstiques
(*Alyso-Sedion albi*) [Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles (*Alyso-Sedion albi*)]

Habitat (dénomination locale) : Pelouses xérophiles rases et discontinues sur substrat superficiel à tendance calcicole

Code Corine 88 : 34.11 **Habitat prioritaire**
Code Natura 2000 : 6110

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Ces pelouses sont développées sur des sites arides très ensoleillés (généralement exposés au sud) sur substrat basaltique au sommet des coulées sur des replats subverticaux ou à pente faible. Le sol est squelettique (inférieur à 5 cm d'épaisseur) et noir. Elles sont toujours en mosaïque étroite avec les pelouses relevant du *Sedo-Veronicion* qui constitue également un habitat de la Directive.

Physionomie, structure

La physionomie typique est celle d'une pelouse rase écorchée et discontinue à strate muscino-lichénique bien développée. Les espèces annuelles dominent nettement. Les espèces crassulacées marquent la physionomie du groupement par leur aspect et leurs teintes vives (rouge du *Sedum album* par exemple).

Espèces diagnostiques

Le substrat basaltique permet l'installation de taxons réputés calcicoles.

Plantes Vasculaires : *Allium sphaerocephalum*, ***Alyssum alyssoides***, *Bombycilaena erecta*, *Festuca arvernensis*, *Helianthemum apenninum*, *Holosteum umbellatum*, *Medicago minima*, *Potentilla tabernaemontani*, ***Teucrium botrys***, *Trifolium striatum*.

Bryophytes : remarquable richesse en taxons du genre *Riccia* (Hépatiques hygrophiles temporaires remarquablement bien adaptées aux conditions de sécheresse du milieu dont certaines sont très rares en Auvergne) :

Riccia bifurca, *ciliata*, *gougetiana*, *nigrella*, *sorocarpa*, *trichocarpa*...

Correspondances phytosociologiques

Alyso-Sedion albi

Dynamique de la végétation

L'abandon des parcelles pacagées conduit à un enrichissement suivi du boisement (Chênaie thermophile) très défavorable aux espèces pionnières spécialisées et rares.

Répartition géographique (localisation, surface)

Ces groupements sont localisés sur le rebord des coulées basaltiques qui surplombent l'Allier. Les superficies concernées sont très faibles (environ 1 ha) et toujours en mosaï que (et cartographiés comme telles) avec d'autres groupements relevant des *Sedo-Veronicion*, autre habitat de la Directive.

Les exemples les plus significatifs sont situés à la falaise de Blot.

Intérêt patrimonial, représentativité

Les groupements rencontrés dans le Val d'Allier ne sont pas très représentatifs car appauvris par rapport à des formations sur calcaire.

Ils restent cependant d'un grand intérêt patrimonial.

Espèce protégée au niveau régional : *Sempervivum tectorum* var. *arvernense*.

Espèces à forte valeur patrimoniale : *Crucianella angustifolia*, *Teucrium botrys*.

Intérêt bryologique très élevé par la présence de nombreux représentants du genre *Riccia* en particulier.

Intérêt biologique fondamental (enclaves « méditerranéennes » très ouvertes riches en taxons spécialisés et rares) dans l'ensemble naturel du Val d'Allier.

Etat de conservation

Bon état actuel.

Orientations de gestion

Il faut encourager le maintien d'un pâturage ovin extensif (déterminer les charges et les périodes les plus favorables au maintien des ces communautés).

Habitat (dénomination EUR 15) : Pelouses pionnières sur dômes rocheux

[Végétation pionnière des surfaces de roches siliceuses
(*Sedo-Scleranthion*, *Sedo albi-Veronicion dillenii*)]

Habitat (dénomination locale) : Pelouses xérophiles rases et discontinues sur dalles rocheuses (tendance acidocline)

Code Corine 88 : 62.3

Habitat d'intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 8230

Caractères diagnostiques de l'habitat***Caractéristiques stationnelles***

Il s'agit de sites xérophiles installés sur des dalles rocheuses plus ou moins horizontales (microreplats au sommet des prismes basaltiques) à proximité relative de la rivière Allier (quelques centaines de mètres) en exposition sud.

Le pH du substrat est compris entre 5,3 et 6,3 (tendance acidocline)

Physionomie, structure

La physionomie est proche de celle des pelouses calcaires karstiques (34.11) par l'aspect de pelouse pionnière rase discontinue à dominance de Lichens mais s'en démarque par la composition floristique.

La richesse en Lichens, Bryophytes et espèces crassuléscentes est une conséquence de la xéricité de ces sites.

La physionomie varie beaucoup au cours des saisons : le développement précoce des vernaes est suivi par l'explosion démographique des annuelles qui disparaissent brûlées par le soleil ; réapparaît ensuite une floraison automnale sous l'effet des premières pluies.

Espèces diagnostiques

Aira caryophylla, *Convolvulus cantabrica*, *Erophila verna*, ***Gagea saxatilis***, *Myosotis stricta*, *Poa bulbosa*, *Potentilla argentea*, *Rumex acetosella*, *Scleranthus perennis*, *Sedum album*, *Sempervivum tectorum* var. *arvernense*, *Spergula pentandra*, *Veronica dillenii*, *Veronica verna*.

On rencontre fréquemment ***Polytrichum piliferum*** et ***Ceratodon purpureus***.

Correspondances phytosociologiques

Sedo-Sceranthion, *Sedo albi-Veronicion dillenii*

Dynamique de la végétation

L'abandon du pacage (qui a structuré ces communautés depuis des siècles) conduit inévitablement ces pelouses pionnières vers des fruticées à flore banale. S'ensuit le boisement par des Chênaies thermophiles.

Répartition géographique (localisation, surface)

Ces groupements sont localisés sur les coulées basaltiques qui dominent l'Allier.

Les superficies concernées sont relativement faibles (environ 7 ha en incluant les zones d'habitat diffus).

Les plus beaux exemples se trouvent au sommet de la falaise de Blot.

Intérêt patrimonial, représentativité

L'intérêt patrimonial est très élevé avec la présence de nombreuses espèces rares ou protégées ; la représentativité est également bonne.

Taxons protégés au niveau régional : *Convolvulus cantabrica*, *Gagea saxatilis*, *Sempervivum tectorum* var. *arvernense*.

Taxons rares : *Aegilops triuncialis* et *Opuntia vulgaris* (figurant en liste rouge régionale), *Crucianella angustifolia*, *Dianthus graniticus*, *Dichantium ischaemum*, *Festuca arvernensis*, *Mibora minima* et *Teucrium botrys*.

Intérêt bryologique important par la présence de nombreuses espèces du genre *Riccia*.

Etat de conservation

Bon état actuel

Une carrière est à cependant à signaler (Fraise, commune de Blassac) qui présente une menace pour un ensemble de pelouses rocheuses abritant en particulier *Convolvulus cantabrica*, protégée régionalement.

Habitat (dénomination EUR 15) : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
(sous-types silicicoles)

Habitat (dénomination locale) : Végétation des falaises et rochers

Code Corine 88 : 62.2

Habitat d'intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 8220

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

De nombreux groupements distincts (à base de Cryptogames ou de Phanérogames) sont rassemblés sous cette rubrique ; ils correspondent à des conditions stationnelles assez variées :

- substrat géologique : gneiss, basalte,
- toutes expositions,
- pentes variées (0 à 90°),
- couverture végétale environnante variable (rochers découverts ou ambiance forestière marquée).

Physionomie, structure

La physionomie varie beaucoup suivant le taux de recouvrement de la végétation et la dominance des Plantes Vasculaires ou des Cryptogames.

Les Plantes Vasculaires colonisent les fissures et les replats terreux tandis que les Bryophytes et les Lichens investissent plutôt les parois rocheuses subverticales.

Espèces diagnostiques

Les végétaux chasmophiles développent des attributs vitaux remarquables : appareil racinaire puissant, résistance à la sécheresse...

Plantes Vasculaires : *Asplenium ceterach*, ***Asplenium septentrionale***, *Asplenium trichomanes* s. l., *Campanula rotundifolia*, *Dianthus graniticus*, *Leucanthemum monspeliense*, *Polypodium vulgare* (surtout sous ombrage important), *Saponaria ocymoides*, *Saxifraga continentalis*, *Sedum dasyphyllum*, *Sempervivum tectorum*, *Sempervivum tectorum* var. *arvernense*.

Bryophytes : *Antitrichia curtipendula*, *Bryum argenteum*, *Frullania tamarisci*, *Grimmia* div. sp., *Orthotrichum* div. sp., *Racomitrium canescens*, *Tortula* div. sp.

Correspondances phytosociologiques

Asplenetalia trichomanis

Dynamique de la végétation

Les groupements chasmophytiques sont essentiellement des végétations pionnières régulièrement renouvelées suite aux intempéries et à la dynamique de déstructuration des surfaces rocheuses (érosion lente, effritements, éboulements).

La rigueur des conditions mésologiques ne permet donc pas une évolution marquée de la végétation.

Répartition géographique (localisation, surface)

Ces groupements sont bien représentés sur les rives de l'Allier et en mosaïque avec des groupements forestiers. Les superficies concernées sont d'environ 25 ha (en incluant les zones d'habitat diffus).

Ils sont souvent associés à des groupements de pelouses sur les fronts de coulées basaltiques notamment.

Les surfaces varient de quelques m² à plusieurs hectares d'un seul tenant.

Intérêt patrimonial, représentativité

Les végétations chasmophytiques sont d'un grand intérêt patrimonial. Les formations observées dans le site sont, en règle générale, représentatives.

Taxons protégés au niveau régional : *Convolvulus cantabrica*, *Leucanthemum monspeliense*, *Potentilla rupestris*, *Sempervivum tectorum* var. *arvernense*.

Espèce peu communes dans le département : *Dianthus graniticus*, *Lactuca perennis*.

Il faut évoquer le cas particulier des communautés rocheuses à *Opuntia vulgaris*, Cactacée introduite de longue date et naturalisée dans les sites les plus chauds (Blassac, Chilhac). Cette espèce fait partie de la liste rouge régionale ; elle représente en effet un bel exemple d'adaptation d'une espèce hors de son aire d'origine et se trouve en régression sensible du fait de l'urbanisation de certains secteurs.

Etat de conservation

Bon état général.

Habitat (dénomination EUR 15) : *Chenopodietum rubri* des rivières submontagnardes
 [Berges vaseuses de rivières avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et *Bidens* p.p.]

Habitat (dénomination locale) : Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles

Code Corine 88 : 24.52

Habitat d'intérêt communautaire

Code Natura 2000 : 3270

NON REPRESENTE SUR LE SITE

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Description officielle : groupement pionnier développé sur des vases fluviatiles exondées riches en nitrates. Développement tardif (en fin d'été).

Les groupements observés dans le site Natura 2000 sont installés sur des substrats plus ou moins riches en vase mais souvent à dominance d'éléments sableux.

Physionomie, structure

Au printemps et au début de l'été, les stations correspondantes se présentent sous forme de bancs vaseux nus. A partir de la fin de l'été se développent des peuplements denses à espèces du genre *Bidens* sous forme de plages de largeur variable situés sur des bancs vaseux.

Les formations observées en 1999 sont fragmentaires, de recouvrement assez faible et à dominance d'espèces annuelles.

Espèces diagnostiques

Bidens frondosa, *Chenopodium rubrum*, *Polygonum mite*, *Rumex maritimus*, *Xanthium* div. sp.

Le groupement observé dans le Val d'Allier est pauvre en espèces (banales uniquement) : *Bidens tripartita*, *Chenopodium album*, *C. polyspermum*, *Polygonum hydropiper*, ***P. lapathifolium***, *Setaria pumila*.

Le régime de l'Allier ne permet pas le développement de groupements réellement assimilables au groupement décrit par le manuel officiel. Les fluctuations dans l'espace, dans le temps, les superficies réduites et la nature éphémère des groupements sont autant d'arguments pour ne pas retenir la formation observée comme habitat de la Directive.

On notera cependant que ce type de végétation peut présenter des éclipses dans son développement et ne pas apparaître pleinement certaines années en fonction des conditions climatiques et hydrologiques. On retiendra que l'Allier à ce niveau de son cours n'est pas des plus favorable au plein développement du *Chenopodium rubri* puisque son cours est ici assez rapide, le lit est assez étroit et donc le développement de bancs vaseux limité. A ces limitations naturelles s'ajoutent les conséquences des modifications du régime hydrique de l'Allier induites par le fonctionnement des aménagements hydroélectriques en amont (Poutès et Naussac).

Correspondances phytosociologiques

Chenopodium rubri p.p.

Bidention p.p.

Dynamique de la végétation

Cette formation est normalement régulièrement régénérée grâce à l'action des crues.

Répartition géographique (localisation, surface)

Ces formations sont toujours localisées sur les rives de l'Allier et de superficie très réduite (et variable selon les années). Les sites où de telles formations se développent varient chaque année en fonction des crues et des dépôts de vase.

Intérêt patrimonial, représentativité

L'intérêt patrimonial est relativement faible et la représentativité déficiente comme on l'a vu plus haut.

On ne note aucune espèce rare ni protégée.

Habitat (dénomination EUR 15) : Mégaphorbiaies eutrophes

[Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpins]

Habitat (dénomination locale) : Lisières humides à grandes herbes

Code Corine 88 : 37.7

Code Natura 2000 : 6430

Habitat d'intérêt communautaire

NON REPRESENTE SUR LE SITE

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Il s'agit d'un groupement nitrophile développé sur substrat humide à la lisière des boisements ripicoles.

Physionomie, structure

Groupement herbacé, dominé par les espèces vivaces hautes, situé en bordure des forêts le long des cours d'eau et remontant le long des vallons frais.

Les formations rencontrées sur le site Natura 2000 sont très fragmentaires et signalées essentiellement par les vastes nappes de *Calystegia sepium*.

Espèces indicatrices

Les groupements du val d'Allier sont pauvres en espèces. Le plus souvent une ou deux espèces dominent nettement.

On rencontre principalement *Calystegia sepium*, *Cirsium arvense*, *Eupatorium cannabinum*, *Lythrum salicaria*, *Solidago gigantea*, *Urtica dioica*. Toutes les espèces rencontrées sont des espèces banales ce qui fait de ce groupement un ensemble qu'il n'est pas possible d'assimiler à un habitat de la Directive.

Nous n'avons pas observé la formation typique à base de : *Aegopodium podagraria*, *Cirsium oleraceum*, *Epilobium hirsutum*, *Glechoma hederacea*, *Filipendula ulmaria*, *Lamium album*, *Silene dioica*.

Correspondances phytosociologiques

Convolvuletalia sepium

Glechometalia hederaceae

Dynamique de la végétation

Les communautés de lisière ont tendance à évoluer parallèlement à la couverture arborescente : elles se font envahir progressivement par les ligneux et n'ont donc qu'une existence transitoire. Répartition géographique (localisation, surface)

Répartition géographique (localisation, surface)

Ces formations sont bien représentées en lisière de forêt alluviale sur des surfaces morcelées ainsi que dans d'autres zones riches en nitrates souvent ombragées.

Intérêt patrimonial, représentativité

Intérêt patrimonial faible (aucune espèce rare ni protégée) et mauvaise représentativité.

Habitat (dénomination EUR 15) : Dunes continentales anciennes et décalcifiées à pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis*

Habitat (dénomination locale) : Dunes fluvio-glaciaires avec pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes

Code Corine 88 : 64.1 et 35.2

Code Natura 2000 : 2330

Habitat d'intérêt communautaire

NON REPRESENTE SUR LE SITE

Caractères diagnostiques de l'habitat***Caractéristiques stationnelles***

La description officielle précise que le substrat doit être sableux, sec, acide et mobile. La teneur en ions biogènes, la proportion en matériaux volcaniques et granitiques sont très variables.

Physionomie, structure

La physionomie typique est une pelouse discontinue dominée par les touffes éparses de *Corynephorus canescens* et par des annuelles.

Espèces diagnostiques

Dans le groupement typique : *Agrostis canina*, *A. stolonifera*, *Artemisia absinthium*, *A. campestris*, *Astragalus glycyphyllos*, *Berteroa incana*, *Chondrilla juncea*, *Corynephorus canescens*, *Elymus caninus*, *Herniaria glabra*, *Logfia minima*, *Ornithopus perusillus*, *Verbascum div. sp.*, *Vulpia myuros*.

Nous n'avons pas observé ces espèces en communauté structurée bien que toutes soient effectivement présentes dans le secteur d'étude.

Correspondances phytosociologiques

Mosä que *Thero-Airion* / *Corynephorion canescentis*

Dynamique de la végétation

On constate une forte colonisation par les Saussaies arbustives (île de Moureyroux près du pont de Costet par exemple) et un tassement exagéré du sol qui favorise l'installation d'un cortège d'espèces relevant de communautés différentes (envahissement par *Cynodon dactylon*).

On peut constater également une forte dynamique de colonisation des sables riverains par la landine à Armoise champêtre (au pont de Costet).

Répartition géographique (localisation, surface)

Superficies naguère très réduites (BRINGER, comm. pers.) et aujourd'hui formation inexistante.

Intérêt patrimonial, représentativité

Les groupements observés dans le site ont un intérêt patrimonial restreint et une mauvaise représentativité.

En revanche, les groupements typiques que l'on peut trouver plus en amont dans le Val d'Allier (FAURE *et al.*, 1995) présentent une flore extrêmement diversifiée avec de nombreuses espèces rares : *Centaurea pectinata*, *Dianthus graniticus*, *Illecebrum vertillatum*, *Ranunculus monspeliacus*, *Teesdalia coronopifolia* et éventuellement *Leucanthemum monspeliense* (protection régionale) (FAURE *et al.*, *op. cit.*).

Etat de conservation

Cette formation a apparemment disparu du site Natura 2000. Les causes de cette disparition sont probablement variées :

- pratique des sports d'eaux vives : ouverture du milieu et tassement du substrat dans les zones d'embarquement/débarquement souvent non respectées par ailleurs,
- tourisme important sur les zones de plage (promenade, baignade, feux, dépôts d'ordure),
- régularisation du débit de l'Allier (l'écêtement des crues favorise l'envahissement par les ligneux).
- l'extraction de matériaux a peut-être provoqué la disparition de zones intéressantes (le Gravérat).

V.2. Les espèces

Parmi les espèces animales rares au niveau européen, il en a été répertoriées 12 sur le site du Val d'Allier avant les études complémentaires:

3 insectes :

- 1 coléoptère : le Lucane cerf-volant
- 1 libellule : la Cordulie à corps fin
- 1 papillon : le Damier de la succise

3 mammifères :

- la loutre
- 2 chauves souris

4 poissons :

- le Toxostome
- le Chabot
- le Saumon
- la Lamproie marine

1 crustacé :

- l'Ecrevisse à pattes blanches

1 batracien :

- le Triton crêté

V.2.1. Etat des connaissances avant les études complémentaires

Espèce	Etat des connaissances	Investigations supplémentaires	Organisme et personne chargé de l'étude
Lamproie de Planer	Jamais observée	Oui	Conseil Supérieur de la Pêche
Lamproie marine	Observée à la limite nord du périmètre	Non (présence trop aléatoire)	-
Saumon atlantique	Bon	Non (effectuées en routine par le CSP)	-
Toxostome	Bon	Non (effectuées en même temps que le saumon)	-
Chabot	Jamais observé (présence probable sur les affluents de l'Allier)	Oui	CSP
Ecrevisse à pattes blanches	Observée sur certains affluents	Oui	CSP
Loutre	Présence observée sur l'Allier, la Crouce et l'Avesne	Oui	Christian BOUCHARDY
Rhinolophes grand et petit	Observés sur un seul site (mine de Védrine)	Oui	LPO
Triton crêté	Non observé	Non (son habitat ne semble pas présent sur le site)	-
Lucane cerf-volant	Sa présence est probable mais il n'a jamais été observé	Oui	Philippe BACHELARD
Cordulie à corps fin	Observée et même courante	Oui	Nature Haute-Loire
Damier de la succise	Jamais observé mais probable	Oui	Philippe BACHELARD

V.2.2. Résultats généraux des études complémentaires

- **Lamproie de Planer** : elle n'a pas pu être observée sur le site lors des campagnes d'étude réalisées.
- **Chabot** : il n'a pas été observé alors qu'on le retrouve sur les parties plus amont de la plupart des affluents qui confluent avec l'Allier dans la zone du site.
- **Ecrevisse à pattes blanches** : elle n'a pas été observée alors qu'on la retrouve sur les parties plus amont de la plupart des affluents qui confluent avec l'Allier dans la zone du site.
- **Loutre** : de nombreux indices de sa présence ont été trouvés.
- **Grand et Petit rhinolophes**: ils ont été observés à l'unité ou en petit groupe de 2 ou 3 avec un maximum de 15 Grands rhinolophes dans la galerie de Lavoûte-Chilhac. En plus de ces deux espèces, 3 autres inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » ont été observées : le Grand murin, Le Vespertilion à oreilles échancrées et la Barbastelle. Cependant aucune colonie de reproduction n'a été observée pour chacune de ces espèces.
- **Lucane cerf-volant** : l'espèce n'a pas été observée, ceci ne prouve aucunement son absence de la zone d'étude mais confirme la faiblesse des populations présentes.
- **Cordulie à corps fin** : l'ensemble de la zone d'étude est globalement propice à *Oxygastra* mais de façon morcelée. Il est à noter que la partie amont de Lavoûte-Chilhac présente plus d'intérêt du fait de l'existence de zone de courant faible plus importantes et des berges à faciès plus homogène.
- **Damier de la Succise** : 2 stations ont été trouvées pour 10 sites potentiels. L'espèce est donc présente, toutefois une des stations est en périphérie, la distribution est fragmentée, les effectifs et les surfaces concernées sont très réduits.

V.2.3. Fiches espèces

A la suite des études complémentaires, un total de 14 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats" ont été répertoriées sur le site du Val d'Allier (cf. carte générale des espèces et annexe 4 : cartes détaillées des espèces) :

3 insectes :

- 1 coléoptère : le Lucane cerf-volant
- 1 libellule : la Cordulie à corps fin

- 1 papillon : le Damier de la succise

6 mammifères :

- la loutre
- 5 chauves souris : - le Grand rhinolophe
 - le Petit rhinolophe
 - le Grand murin
 - le Vespertilion à oreilles échancrées
 - La Barbastelle

4 poissons :

- le Toxostome
- le Chabot
- le Saumon
- la Lamproie de planer

1 crustacé :

- l'Ecrevisse à pattes blanches

Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*, Linnaeus, 1758)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Insectes, Coléoptères, Lucanides

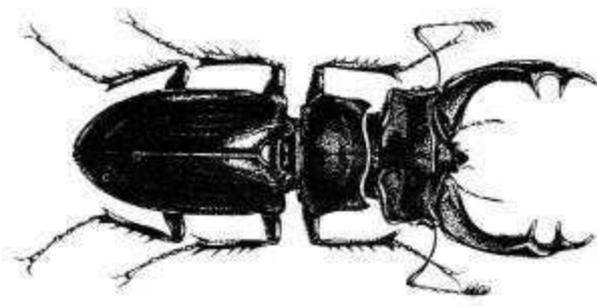
Code UE : **1083**

Description de l'espèce

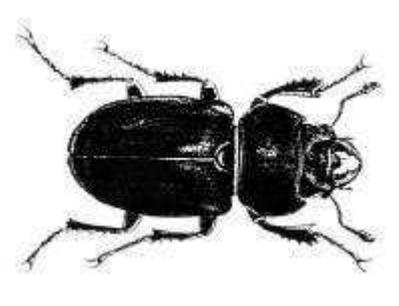
La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et 35 à 85 mm pour les mâles.

Adulte

Le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois bruns (Paulian R. & Baraud J., 1982). Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité et dotées d'une dent sur le bord interne médian ou post médian. Le dimorphisme sexuel est très important. Les femelles ont un pronotum moins large que la tête et des mandibules plus courtes.



Lucane Cerf-volant mâle



Lucane Cerf-volant femelle

Larve

Il existe trois stades larvaires (des stades surnuméraires ne sont pas exclus compte tenu du polymorphisme de l'espèce). La larve est de type mélolonthä de. Sa taille peut atteindre 100 mm pour 20-30 g au maximum de sa croissance.

Confusions possibles

Les mâles peuvent être confondus en Provence avec ceux de *Lucanus tetraodon*. Ce dernier, très localisé, se distingue par l'absence de ligne lisse sur le pronotum et des mandibules plus courtes avec une dent interne plus proche de la base que de l'extrémité apicale. Les deux espèces ne semblent jamais se retrouver ensemble sur un même site (Paulian R. & Baraud J., 1982).

Des confusions sont également possibles entre des petits individus foncés de femelles de *Lucanus cervus* et de grands spécimens de *Dorcus parallelipedus* L. L'œil de ces derniers est presque totalement divisé par un canthus alors que chez *Lucanus cervus* cette division n'est que partielle. De plus chez *D. parallelipedus*, le trochanter est muni d'un lobe apical non saillant à la différence de *L. cervus* dont le lobe apical est juste renflé.

Ecologie

Régime alimentaire

Les larves de *Lucanus cervus* sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liée aux chênes (*Quercus*), on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus, Châtaignier, Cerisier, Frêne, Peuplier, Aulne, Tilleul, Saule, rarement des conifères (observations sur Pins et Thuyas) (Paulian R. & Baraud J., 1982).

Cycle de développement

La durée du cycle de développement de cette espèce est de cinq à six ans voire plus (Luce J.M., 1997).

Œufs : ils sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : la biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade.

Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale (Luce J.M., 1997)

Adultes : la période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de *Lucanus cervus* sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août.. Dans le nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.

Activité

Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le midi méditerranéen, les adultes ont aussi une activité diurne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

Habitat

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de part son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

Statut de l'espèce

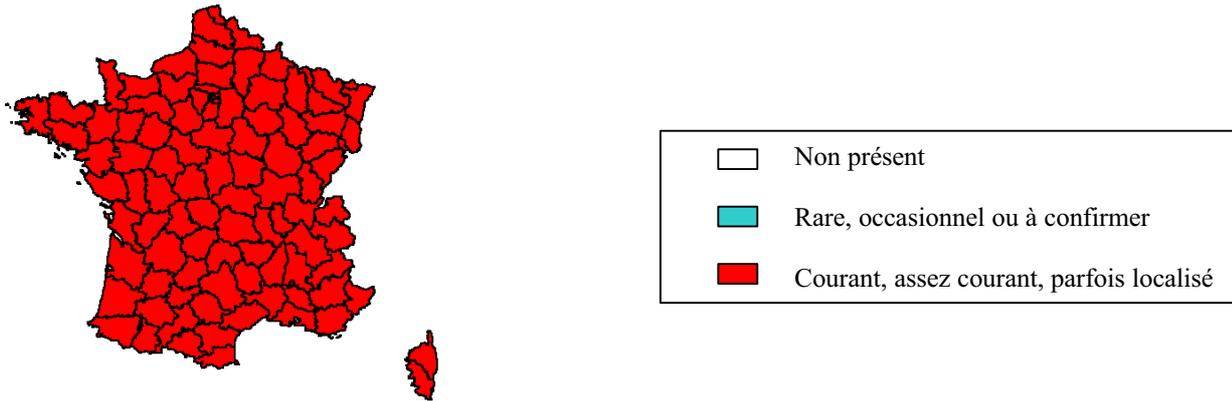
En France le Lucane cerf-volant bénéficie des statuts suivants :

- Annexe III de la Convention de Berne
- Annexe II de la Directive « Habitats »

Répartition géographique

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la caspienne et au Proche-Orient. *Lucanus cervus* est une espèce présente dans toute la France.

Répartition du Lucane Cerf-Volant en France



Source : Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny

Etat des populations

La présence de cette espèce dans l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore a surpris de nombreux entomologistes européens et spécialistes de la biologie de la conservation (Luce J.M., 1997). Bien que la mise en avant de l'habitat de cette espèce dans l'annexe II soit justifiée, *Lucanus cervus* est trop commun en France et dans une grande partie de son aire de répartition, pour être déterminant dans le choix d'un Site d'Intérêt Communautaire. Cependant, elle décline depuis une trentaine d'années dans le nord de l'Europe, notamment en Suède et aux Pays-Bas. Elle a certainement disparue du Danemark (Luce, 1996).

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Quatre sites ont été prospectés, ils ont été choisis, soit par l'étendu de la Chênaie, soit par la présence de coupes de chênes récentes. La recherche s'est effectuée par prospection à vue, pose de pièges aériens et chasses de nuit.

Le Lucane cerf-volant n'a pas été observé.

Importance des populations

L'échec des prospections réalisées durant le printemps et l'été 1999 ne prouve aucunement l'absence sur le site de l'espèce. Néanmoins il ne doit certainement pas y avoir de populations importantes.

Menaces

- Disparition des forêts de feuillus et des bocages
- Elimination systématique du bois mort

Bibliographie

Fiche rédigée à partir du projet de fiche du Muséum d'Histoire Naturelle

- BACHELARD P., 1999. – Résultats des prospections concernant le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* L.) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus* L.) sur la zone Natura 2000 : « Val d'Allier : Vieille-Brioude / Langeac »

- CARRIERE J., 1967.- Un rassemblement de *Lucanus cervus* (L.) dans la garrigue Minervoise (Coleoptera, Lucanoidea).” *Bulletin de la Société de Sciences Naturelles de Béziers*, 67, 19-20.
- FIERS V. *et al.*, 1998.- *Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996*. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Réserves naturelles de France, 200 p.
- LUCE J. M. 1997.- *Lucanus cervus* (Linné, 1735), pp : 53-58. In : « *Background information on invertebrates of the Habitats Directive and the Bern Convention. Part I - Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera* ». P.J. Helsdingen, L. Willemse & M.C.D. Speight ed., Série : Nature et Environnement, N° 79, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 217 p.
- PAULIAN R. & BARAUD J., 1982.- *Faune des Coléoptères de France. II. Lucanoidea et Scarabaeoidea*, Lechevalier, Paris, 477 p.

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*, Dale, 1834)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Insectes, Odonates, Corduliidae

Code UE : 1041

Description de l'espèce

Taille :- Mâle : abdomen = 33 à 39 mm ; ailes postérieures = 24 à 36 mm

- Femelle : abdomen = 34 à 35 mm ; ailes postérieures = 33 à 34 mm

Abdomen vert sombre métallique avec des taches longitudinales jaunes ; de forme élancée, seuls les derniers segments sont quelque peu élargis. Ailes antérieures à triangle dépourvu de nervures transverses. Ailes postérieures avec 2 nervures transversales cubito-anales.

Mâle : carène longitudinale jaune au dessus des cercōides. Femelle : ovipositeur.

Confusions possibles

Cette espèce ne peut être confondue avec d'autre Corduliides, du fait de ses tâches jaunes sur le fond vert métallique de son abdomen.



Ecologie

Larves

Les larves se développent dans des eaux faiblement courantes bordées d'une abondante végétation, plus rarement dans les eaux stagnantes. Les larves se tiennent en général, dans la vase auprès des berges des parties calmes des rivières et des grands cours d'eau, bien plus rarement dans les étangs et les gravières (individus isolés), également dans les zones riveraines des lacs. Cette espèce se développe jusqu'à 500m d'altitude environ.

Adultes

Après l'accouplement la femelle vole au ras de l'eau, pénétrant souvent la végétation retombante de la berge, et, comme chez les autres *Corduliidae*, libère ses œufs en effleurant la surface de l'extrémité de son abdomen

Habitat

La larve d'*Oxygastra curtisii* fréquente de préférence les eaux faiblement courantes bordées d'une abondante végétation, et rarement, les eaux stagnantes. Ces larves se tiennent en général dans la vase, près des berges, sur les parties calmes des rivières et des grands cours d'eau, favorisés par les retenues naturelles (zones de mouilles).

Bien présente sur ces parties de fleuves ou de rivières, on la trouve aussi de façon plus marginale sur des plans d'eau stagnante (bras morts, canaux à courant lent, étangs, gravières, lacs...) où il a été noté plusieurs observations de reproductions.

Les adultes, ou imagos chassent sur ces même cours d'eau, avant et pendant l'accouplement, mais fréquentent des berges à physionomie (morphologie et végétation) très variée.

Statut de l'espèce

Annexe II de la Convention de Berne

Annexe II de la Directive Habitat

Classée vulnérable sur la liste rouge Nationale

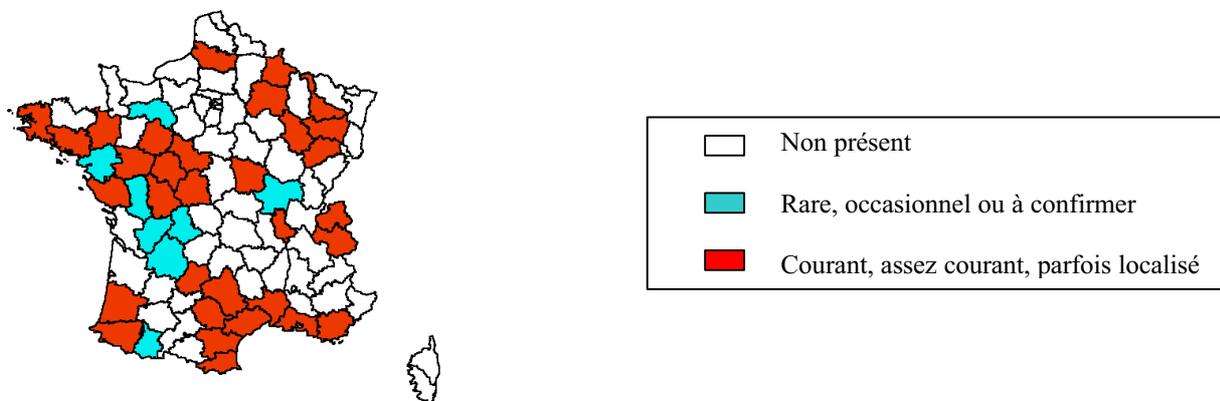
Répartition géographique

Considérée comme élément méditerranéen d'après St Quentin 1960 et élément atlanto-méditerranéen par Geijskes & Van Tol, 1983, *Oxygastra curtisii* s'est avérée présente sur l'ensemble du territoire Belge et français, mais sa présence reste sporadique au Nord de la Loire. Elle est par contre plus fréquente près des régions méditerranéennes à l'exception de la Corse où elle est absente.

En Auvergne, l'espèce est connue en Limagne et sur les grands cours d'eau, surtout dans le sud, en Haute-Loire et dans le Cantal (données révélées par les dernières études réalisées après l'inventaire des odonates de France de 1992).

En Haute-Loire, on la rencontre sur le cours d'eau de l'Allier et de la Loire, où elle étant son aire assez loin en amont, mais de façon morcelée. Sur l'Allier, l'espèce est notée jusqu'à Saint Haon – où elle atteint un record altitudinal (759m) – et peut être trouvée encore plus en amont (A. Ladet, 1994). En aval, ses populations sont moins denses, en approchant des grandes Limagnes (Puy de Dôme).

Répartition de la Cordulie à corps fin en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

L'essentiel des population de cette libellule se trouve en France, en Espagne et au Portugal où l'espèce est très menacée. L'espèce a disparu des deux localités connues du Lac Léman au début du siècle. Elle n'a plus été retrouvée après 1960 au Royaume-Uni. Dans les autres pays d'Europe, les populations sont en déclin pour des raisons liées à l'agriculture. En Suisse, où elle est rare, quelques populations survivent dans l'extrême sud du Tessin. En France elle est localisée. Ses populations sont parfois importantes, mais il semble bien que certaines régressent. Ainsi, elle n'a plus été retrouvée depuis le début du siècle dans les départements de la Haute-Garonne, de la Gironde, de la Charente-Maritime et, depuis un demi-siècle de la Haute-Vienne, de la Saône-et-Loire, de la Dordogne, de la Charente et des deux Sèvres. La Cordulie à corps fin est une espèce en régression.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Une prospection systématique des berges de l'Allier en canoë a permis de déterminer 3 types de tronçons favorables à *Oxygastra curtisii* à ses stades de développement larvaires et d'émergence :

- Tronçon de type 1 : ne présentant que quelques micro zones favorables à l'espèce (= 3,7km),
- Tronçon de type 2 : montrant une certaine homogénéité dans le faciès de berge (= 4,3km),
- Tronçon de type 3 : très favorable dans sa globalité au développement larvaire d'*O. curtisii* (= 1,9km).

Six sites ont été choisis pour la détermination des exuvies :

- Site 1 : commune de St Ilpize en rive droite, depuis la sortie amont du bourg (Moulin) jusqu'à Chazieux / « les Hommers » (environ 2 km de linéaire),
- Site 2 : commune de Mazeyrat d'Allier en rive gauche, depuis les gravières de Reilhac (« la Plaine »), vers l'aval jusqu'au recul sous la D585 niveau « Champ Bonnet » (environ 1,5 km de linéaire),
- Site 3 : commune de Vieille-Brioude en rive droite, en face de Rousseille, à partir de l'arrivée du chemin partant de la D16 à la cote 469, jusqu'au niveau de l'aval immédiat de Rousseille (environ 500m de linéaire),
- Site 4 : commune de saint Ilpize en rive droite, sous Tapon (« les Bories ») à partir d'en face de la côte 478m, vers l'aval jusque en face de Grand-Champ (environ 1 km de linéaire),
- Site 5 : communes de Chilhat et d'Aubazat, Achaud. Zone prospectée en face d'Achaud de l'amont du Moulin au niveau du barrage jusqu'à l'île située environ 350 m en aval,
- Site 6 : commune de Blassac, Laboue. Zone d'environ 600 m de linéaire en contrebas de Laboue

Les observations mettent en évidence que l'espèce à l'état d'imago se retrouve sur la plupart des faciès de berges, à l'exception des zones de courant trop rapide.

Importance des populations

- Site 1 = 20 exuvies d'*oxygastra*
- Site 2 = 138 exuvies d'*oxygastra*
- Site 3 = 18 exuvies d'*oxygastra*
- Site 4 = 108 exuvies d'*oxygastra*
- Site 5 = 16 exuvies d'*oxygastra*
- Site 6 = 49 exuvies d'*oxygastra*

Menaces

- La pollution directe ou diffuse des eaux issues de l'absence ou du mauvais assainissement des rejets domestiques ou bien d'activité industrielles, touristiques ou agricoles,...

- Les agressions physiques du milieu (berge, milieu aquatique) face aux activités humaines : extraction de granulats, recalibrage des cours d'eau, déboisement et entretien hâtif de la ripisylve, réfection des berges...

Bibliographie

- DOMMANGET J.L., 1987. – *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834), pp 57-58. In : « *Etude Faunistique et bibliographie des odonates de France* ». Muséum National d'Histoire Naturelle ; Inventaires de Faune et de Flore ; Fascicule 36, Secrétariat de la faune et de la flore, PARIS
- WENDLER A. et NÜB J.H., 1994. – *Libellules* ; guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie.
- D'AGUILAR J. DOMMANGET J.L. - *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834), pp 358-360. In « guide des Libellules d'Europe et d'Afrique du Nord ». Les Guides du Naturaliste ; Delachaux et Niestlé
- PARAISSOT S. et DESECURES R., 1999 – Inventaire d'*Oxygastra curtisii* sur le site Natura 2000 « Val d'Allier-Vieille Brioude-Langeac »

Le Damier de la Succise (*Euphydryas (Eurodryas) aurinia*, Linnaeus, 1758) Sous espèce *E. aurinia aurinia*, Rottemburg, 1775

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Insecte, Lépidoptère, Nymphalide

Code UE : **1052**

Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 15 à 21 mm

Papillon mâle

Ailes antérieures : le dessus des ailes est de couleur fauve pâle avec des taches brun-orange dans la cellule. On observe une bande post-médiane de même couleur avec des tâches plus claires au centre de chaque espace.

Ailes postérieures : on observe, sur le dessus des ailes, un point noir dans chaque espace de la bande post-médiane brun orange. Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande post-médiane, est fortement auréolé de jaune clair.

Papillon femelle

Elle est de même couleur et généralement plus grande que le mâle.

Œuf : il est jaune brillant. Les œufs fécondés brunissent rapidement.

Chenille : le corps est noir avec de nombreuses spicules très ramifiées. On observe une bande dorsale formée d'un semis abondant de taches blanches et une bande latérale, au niveau des stigmates, formée de grande macules blanches peu nombreuses. Les pattes thoraciques sont noires. Sa taille est de 27 mm au dernier stade larvaire.



Confusions possibles

L'espèce *Eurodryas aurinia* est facilement reconnaissable mais peut être confondue dans les Pyrénées-Orientales avec *Euphydryas desfontainii*. Les adultes se différencient par la présence de taches noires contiguës au niveau de l'aire post-discale sur le dessous des ailes antérieures. Ces taches sont absentes chez *E. aurinia*. Les chenilles d'*E. desfontainii* diffèrent par l'absence de bande dorsale blanche. Les ornements dorsales sont réduites à quelques taches au bord postérieur de chaque segment.

Ecologie

Régime alimentaire

Pour la sous-espèce *E. aurinia* deux écotypes ont été décrits. Le premier lié à des milieux humides, le second est lié à des milieux plus xériques. Ce deuxième écotype est appelé par R. Mazel (1984) *E. aurinia xeraurinia*.

Chenilles d'*E. aurinia aurinia* : la plante hôte est *Succisa pratensis* (la Succise des prés)

Chenilles d'*E. aurinia xeraurinia* : les plantes hôtes sont *Scobiosa colombaria* (la Scabieuse colombaire) et *Knautia arvensis* (la Knautie des champs).

Adultes : floricoles, ils ont été observés sur grand nombre d'espèces *Anthemis* sp., *Carduus* sp., *Centaurea* sp., *Cirsium* sp., *Globularia* sp., *Hieracium* sp., *Polygonum bistorta*, *Potentilla erecta*, *Ranunculus* sp., *Stachys officinalis*, *trigonella* sp.

Cycle de développement

Cette espèce est monovoltine.

Adultes : la période de vol des adultes s'étale sur 3 ou 4 semaines d'avril en juillet (en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu).

Œufs : ils sont pondus en paquets successifs sur le dessous des feuilles de la plante hôte. Le nombre d'œufs lors du premier acte de ponte, est généralement important et peut atteindre 300 (Warren 1997). Ce nombre diminue fortement pour les actes de ponte suivants.

Chenilles : on observe 6 stades larvaires. Les trois premiers stades se déroulent à l'intérieur d'un nid de soie où les chenilles se nourrissent des feuilles de la plante hôte. Elles rentrent en diapause à la fin de l'été, au quatrième stade larvaire. La levée de la diapause intervient généralement au printemps et dépend des conditions climatiques. Celle-ci peut intervenir dès mi-décembre dans le sud de la France (Mazel R., 1984). Les chenilles sortent du nid, s'exposent une grande partie de la journée au soleil et s'alimentent en fin de journée et durant une partie de la nuit. Très vite, les chenilles se dispersent. Elles s'alimentent « en solitaire au sixième stade larvaire ».

Chrysalides : la nymphose à lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte (L.S.P.N., 1987). Elle dure une quinzaine de jours et se produit de fin mars à début juin juillet (en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu).

Activité

Vol des adultes : ils ne volent que si le temps est ensoleillé. Dès le passage d'un nuage, l'adulte s'immobilise, ailes relevées. Dès que le soleil réapparaît le papillon étale ses ailes, reste exposé ainsi quelques instants et s'envole vivement.

Reproduction et ponte : L'accouplement dure au minimum 4 à 6 heures (Mazel R., 1984). Les femelles ne s'accouplent qu'une seule fois.

Habitat

L'écotype *Eurodryas aurinia xeraurinia* fréquente les pelouse calcicoles sèches, les prés maigres (Code CORINE :34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (*Mesobromion*) ; 34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches (*Xerobromion*)).

Statut de l'espèce

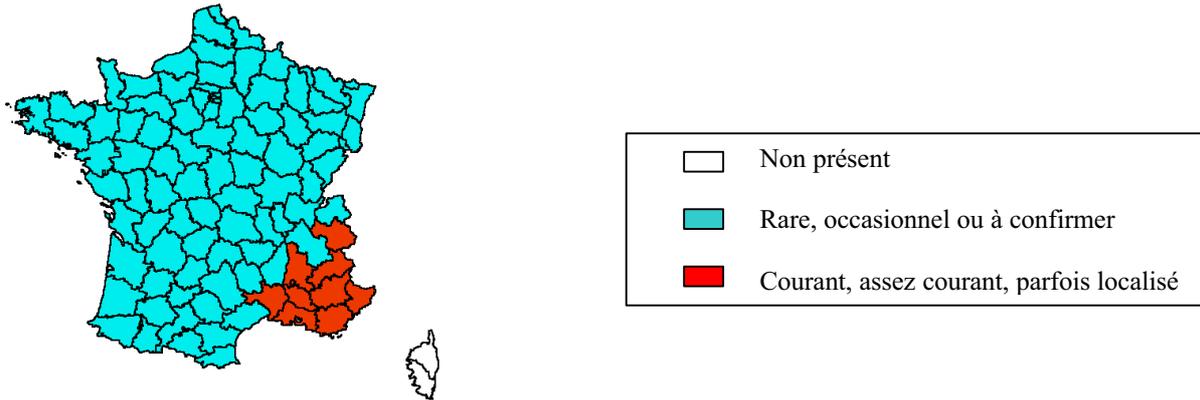
L'arrêté du 22 juillet 1993 permet la protection de son habitat. L'espèce est inscrite à l'annexe II de la convention de Berne et à l'annexe II de la directive Habitats.

Répartition géographique

La sous espèce *Eurodryas aurinia aurinia* est la sous espèce la plus représentée en Europe. Elle est présente en grande Bretagne, du Sud de la Suède et de la Finlande jusqu'en Sibérie. Cette sous espèce est présente dans presque toute la France hors de la zone de l'Olivier.

L'écotype *E.a.xeraurinia* est présent principalement dans le sud-ouest de la France. Sa présence dans le Nord et le Nord-est de la France n'est pas à exclure (R. Mazel, comm.pers.). Il existe un écotype lié aux mêmes milieux xériques dans le sud de l'Angleterre et qui se développe au dépend des mêmes plantes hôtes (B.U.T.T., 1986).

Répartition du Damier de la Succise en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

Jusqu'à présent les documents tentant de faire état des populations en France ou en Europe, tenaient compte de l'ensemble des sous-espèces d'*Eurodryas aurinia*. Cependant, l'état des populations et les degrés de menace sont très différents selon les sous espèces. En ce qui concerne *E. aurinia aurinia*, les populations ont fortement décliné en Europe, notamment pour l'écotype lié aux milieux humides (Warren M.S., 1997).

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Dix sites ont été repérés puis visités. Sur l'ensemble de ces sites, le Damier de la Succise a été trouvé sur deux d'entre eux.

1. Tiveyrat (Vieille-Brioude / Saint-Just près Brioude) en rive gauche de l'Allier
2. Jazindes (Villeneuve d'Allier) en rive gauche d'Allier

Importance des populations

Jazindes : 1 individu mâle observé le 24 mai 1999

1 individu femelle observé le 7 juin 1999

Tiveyrat : 3 individus mâles observés le 24 mai

1 individu mâle observé le 7 juin

Les observations portent sur un nombre d'individus très faible. Néanmoins le fait d'observer l'espèce à 2 semaines d'intervalles sur le même lieu atteste de la présence de réelles stations. Il est connu que l'espèce est encline à d'importantes fluctuations d'effectifs, ceci principalement dû au taux de parasitisme dont sont affectées les chenilles.

Menaces

Modifications importantes ou disparition de son habitat (fermeture du milieu, mise en culture).

Bibliographie

Fiche rédigée à partir de la fiche du Muséum d'Histoire Naturelle rédigée par DUPONT P.

- BACHELARD P., 1999.- Résultats des prospections concernant le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* L.) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus* L.) sur la zone Natura 2000 : « Val d'Allier : Vieille-Brioude / Langeac
- Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (L.S.P.N.), 1987. – *Les Papillons de jour et leur biotopes. Espèces. Dangers qui les menacent. Protection.* L.S.P.N., Bâle, 512p.
- MAZEL R. 1984. –Tropisme, hybridation et spéciation chez *Eurodryas aurinia* rothenburg (*Lepidoptera* – *Nymphalidae*). Thèse Docteur Ingénieur, université de Perpignan, 321p.
- PORTER K. 1983.- Multivoltinism in *Apanteless bignelli* and influence of weather on synchronization with its host *Euphydryas aurinia*. *Entomologia experimentalis et applicata*, 35, 155-162.
- Butterflies Under Threat Team (B.U.T.T.), 1986.- *The management of Chalk grassland for Butterflies*, Nature Conservancy Council, Peterborough, 79p.
- WARREN M.S. 1993.-A review of butterfly conservation in central southern Britain. : II. Site management and habitat selection of key species. *Biological Conservation*, 64 : 37-49.
- WARREN M.S. 1994.- the UK status and suspected metapopulation structure of a threatened European butterfly, *Eurodryas aurinia* (the marsh fritillary) . *Biological Conservation*, 67 :239-249.
- WARREN M.S. 1997.-*Euphydryas aurinia* Rottenburg, 1775, pp.121-126.In : « *Background information on invertebrates of the Habitats Directive and the Bern Convention. Part I – Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera* ».P.J. Helsdingen, L. Willemse & M.C.D. Speight ed., Série : Nature et Environnement, N°79, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 217p.

La Loutre (*Lutra lutra*, Linnaeus, 1758)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Carnivores, Mustélidés

Code UE : 1355

Description de l'espèce

La taille des adultes varie de 90 à 120 cm pour les femelles et 100 à 135 cm pour les mâles.

Adulte

La Loutre est le plus aquatique de tous les mustélidés et de tous les carnivores : son allure générale est parfaitement adaptée aux milieux aquatiques avec une silhouette très hydrodynamique, un corps long et fuselé, une tête fine, un crâne et un front très plats, de petites oreilles, un cou épais dans une parfaite continuité de la tête et des épaules, une queue puissante et quatre pieds palmés.

Les moustaches blanches appelées vibrisses, d'environ 20 centimètres de long, jouent un rôle primordial dans la localisation des proies la nuit ou dans les eaux troubles. La fourrure est brune sur le dos et blanc-gris sur le cou, la poitrine et le ventre. Elle est composée de deux sortes de poils : la bourre épaisse et claire assure la protection thermique en plongée en retenant les bulles d'air tandis que les jarres sont les poils longs et bruns qui donnent sa couleur à la fourrure et sur lesquels glisse l'eau.



Ecologie

Régime alimentaire

De très nombreuses études ont montré la prépondérance des poissons parmi les proies (50 à 90%) avec une adaptation de la Loutre aux disponibilités alimentaires locales et des variations saisonnières du régime alimentaire. La loutre est un super-prédateur : elle se situe tout en haut des pyramides alimentaires. Toutes les composantes de la vie du milieu aquatique sont présentes à son menu, depuis les insectes jusqu'aux poissons carnivores. La Loutre obéit à la loi du moindre effort, qui veut que la dépense d'énergie déployée pour la capture d'une proie ne soit pas supérieure au gain retiré de sa consommation. Elle s'attaque en priorité aux proies localement les plus abondantes et les plus faciles à capturer. C'est ainsi que les poissons les plus divers sont consommés suivant les régions : la préférence revient à la lotte en Suède, à l'anguille en Ecosse et dans les marais de l'ouest de la France, à l'épinoche dans certains lacs d'Angleterre, ou à la truite en Espagne et en Limousin. Les perches et les cyprinidés ont toujours une place appréciable (carpe, tanche, goujon,

vairon, gardon) et les écrevisses sont également très appréciées. Les batraciens (grenouilles et crapauds) deviennent la proie principale au printemps quand ils se rendent en masse dans les étangs pour la reproduction. Les grenouilles sont entièrement consommées tandis que les crapauds sont dépecés. La Loutre leur arrache la tête et la peau du dos et elle ne consomme que les cuisses et le ventre. Les mammifères peuvent constituer un apport intéressant même si leur part ne dépasse que rarement les 20%. Les campagnols, les lapins et les rats musqués sont les plus souvent cités. La consommation quotidienne d'une loutre ne représente que 10 à 15% de son poids corporel.

Reproduction

La rencontre du couple ne dure qu'une dizaine de minutes pour l'accouplement, à la suite de quoi le mâle s'écarte à la recherche d'autres femelles. La femelle dont la gestation durera deux mois affirme son emprise territoriale et cherche un gîte particulièrement confortable et protégé pour mettre bas. On appelle « catiche » le gîte de la loutre. Elle donne naissance à un ou deux jeunes, à n'importe quel moment de l'année, car il n'y a pas chez cette espèce de période de reproduction précise.

Habitat

La Loutre habite ou habitait tous les milieux aquatiques depuis le bord de mer jusqu'aux lacs de montagne, aussi bien sur les eaux courantes que sur les plans d'eau et les tourbières.

Les catiches se trouvent généralement dans le système racinaire d'un gros arbre de la berge, parfois dans l'arbre creux lui-même, sous des amas de branches très denses, transportées par la rivière ou dans les éboulis rocheux.

Statut de l'espèce

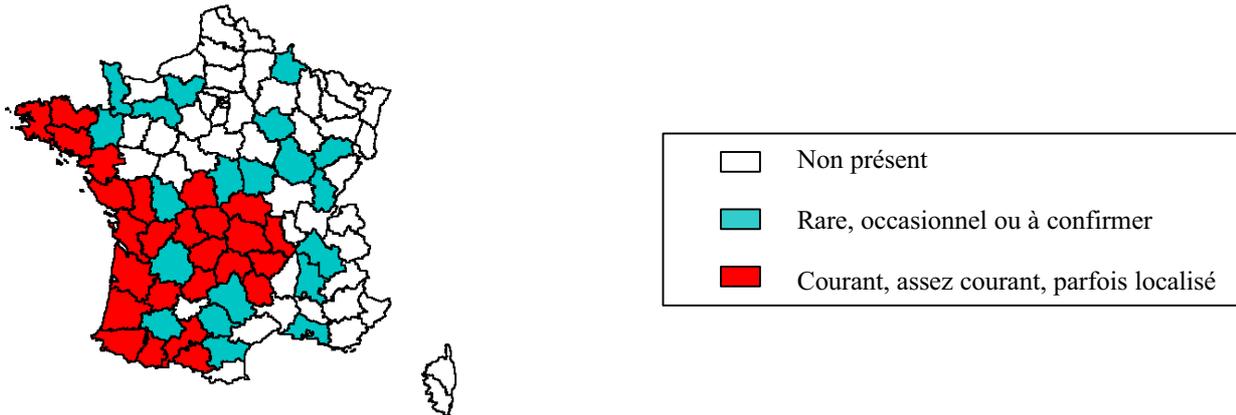
La Loutre est intégralement protégée en France depuis 1981.

Elle figure à l'annexe II de la convention de Berne et aux annexes II et IV de la directive Habitats.

Répartition géographique

Très à l'aise dans l'eau saumâtre et même salée des estuaires et des côtes, la Loutre est un mammifère qui était jadis largement répandu. En France, de nos jours on ne la trouve plus de façon régulière que dans l'extrême Ouest, le long de la façade atlantique, de la Bretagne au Pays Basque et dans le Massif central. Quelques petites populations isolées subsistent encore dans les autres départements où elles sont en grand danger de disparition, car leur aire de répartition est fractionnée. L'espèce n'a jamais existé en Corse. La Loutre vit depuis la mer jusqu'à 2 000 m au moins dans les Pyrénées. En Europe, elle a disparu de toutes les régions industrialisées (Ruhr, bassin de Londres). On la trouve depuis l'Europe du Nord et la Scandinavie jusqu'à côte méditerranéenne, mais pas en Islande ni en Sardaigne. Son aire de répartition couvre une grande partie de l'Asie et de l'Afrique du Nord.

Répartition de la Loutre en France



Source : C. Bouchardy et Y. Boulade / SFF et SPN – IEGB – MNHN (1997)

Etat des populations

L'aire de répartition de la loutre se fragmente partout et ses populations s'amenuisent. Les effectifs de la population française comprenaient environ 50 000 individus au début du siècle. Actuellement, il n'en reste probablement qu'un millier. Ces chiffres, bien que très approximatifs, mettent en évidence une chute très inquiétante des populations. Le piégeage a pratiquement cessé dans tous les départements à partir de 1960-1965. Depuis 1972, il est totalement interdit. Une très légère recolonisation des rivières non aménagées et non polluées se manifeste dans le Massif central, en bordure de son aire de répartition, mais ce mouvement encourageant est loin de se manifester partout.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Une prospection complète a montré que la Loutre est désormais présente sur le site aussi bien le long de l'Allier qu'au niveau de ses affluents.

Les trois tronçons qui apparaissent comme les plus intéressants de l'amont vers l'aval sont :

- Le méandre qui contourne le pic de Gournet au sud de Chilhac,
- Le méandre à l'aval de Blassac et de Laboue,
- La dernière partie en aval du site entre le pont de Malaval et Vieille-Brioude.

Il convient de rajouter un site sur la Cronce :

- Près de la confluence avec l'Allier entre la Prade et Aubazat.

Importance des populations

Elle est très difficile à évaluer puisqu'il est pratiquement impossible d'observer une loutre, on ne peut détecter sa présence que par les indices qu'elle laisse. De plus, son territoire peut atteindre plusieurs kilomètres.

Menaces

- Diminution de la qualité de l'eau en particulier les pollutions dues aux produits phytosanitaires
- Disparition de leurs habitats
- Obstacles à leur libre circulation

Bibliographie

- BOUCHARDY C, La loutre et son habitat dans le site Natura 2000 « Val d'Allier – Vieille Brioude – Langeac », Catiche production, 1999

Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*, Schreber, 1774)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidès

Code UE : **1304**

Description de l'espèce

Le plus grand rhinolophe européen. Pelage roussâtre sur le dos de l'adulte et plus gris chez le jeune. Face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. Envergure : 350-400 mm.



Confusions possibles

Pas de confusions possibles avec d'autres espèces.

Ecologie

Régime alimentaire

Il varie selon les saisons et en fonction des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes différents. Selon la saison, ils consomment des lépidoptères, des coléoptères des hyménoptères, des diptères et des trichoptères.

Reproduction

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable, parfois associées à d'autres espèces. De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont sevrés vers 45 jours.

Activité

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril, en fonction des conditions climatiques locales. Cette léthargie peut être interrompue si les températures se radoucissent ou en cas de refroidissement. L'activité est saisonnière et dépend de la présence des proies, donc des conditions météorologiques. L'espèce est sédentaire, mais les gîtes d'hiver et d'été peuvent être séparés de 20-30 km. Il chasse en vol, ou à l'affût depuis une branche.

Habitat

L'espèce évite généralement les espaces ouverts et suit les alignements d'arbres, les haies et les lisières boisées pour se déplacer ou chasser. L'espèce fréquente les régions chaudes, les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, les jardins. Ces chiroptères recherchent des paysages semi-ouvert, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisières de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins ou des ovins et de ripisylves, landes, friches, jardins. Les gîtes d'hibernation sont des cavités souterraines naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels) offrant des caractéristiques définies et une tranquillité totale. Les gîtes de reproduction sont variés : greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises et châteaux.

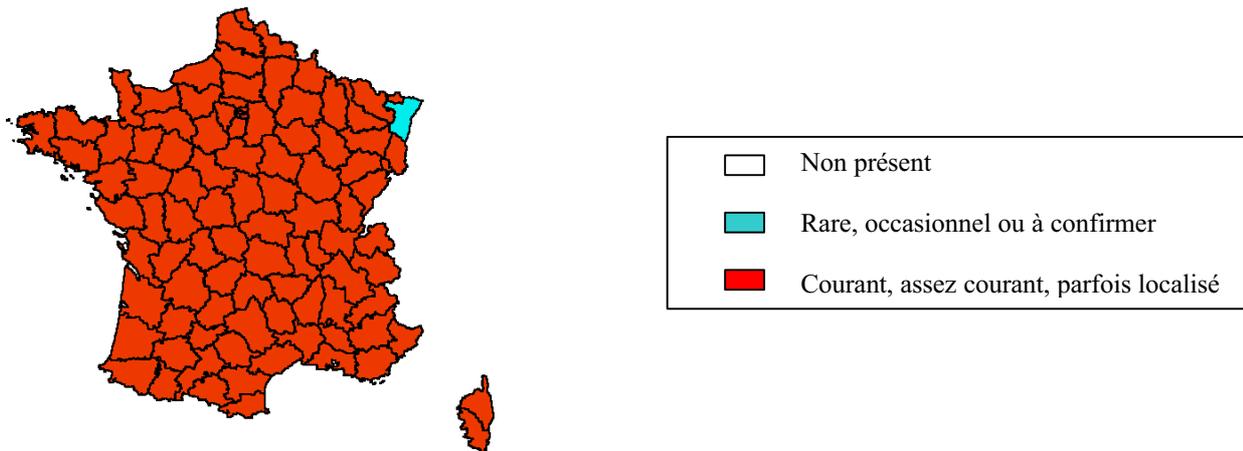
Statut de l'espèce

Espèce protégée en France, inscrite aux annexes II et IV de la Directive, à l'annexe II de la convention de Berne.

Répartition géographique

Le Grand Rhinolophe occupe toute la France y compris la Corse et monte au moins jusqu'à 2000 m en altitude.

Répartition du Grand Rhinolophe en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, de petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile de France. La situation est plus favorable dans le Centre, les Ardennes, en Lorraine, en Franche-comté et en Bourgogne. Dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charente), un déclin semble perceptible.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac*Localisation*

Le Grand Rhinolophe a été observé dans les sites suivants : la Galerie de Védrines, Lavoûte-Chilhac, Treignac ruisseau de Leyvaux.

Importance des populations

Les individus ont été vus à l'unité ou par petit groupe de 2 ou 3 avec un maximum de 15 grands Rhinolophes dans la galerie de Lavoûte-Chilhac.

Menaces

Le dérangement, l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides.

Bibliographie

- TOURRET P, Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Brioude-Langeac, LPO Auvergne, Mars 2000, 23 p
- Le Livre rouge – Inventaire de la faune menacée de France, Muséum national d'histoire naturelle et WWF-France, Paris, 1994, 175 p
- MACDONALD. D & BARRET. P – Guide complet des Mammifères de France et d'Europe – DELACHAUX & NIESTLE, Paris, 1995, 304 p

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolopus hipposideros*, Bechstein, 1800)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Rhinolopidés

Code UE : **1303**

Description de l'espèce

Pelage dorsal gris-brun. Pelage ventral gris à gris-blanc. Envergure : 192-294 mm.



Confusions possibles

Pas de confusions possibles avec les autres Rhinolophes.

Ecologie

Régime alimentaire

Il varie selon les saisons et en fonction des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes différents. Les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères, associés aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres les plus consommés.

Reproduction

Les femelles forment des colonies de mise-bas de taille variable. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60 % des femelles donnent naissance à un seul jeune, qui sera émancipés vers 6-7 semaines.

Activité

Il hiberne d'octobre à avril, en fonction des conditions climatiques locales. L'hivernage est entrecoupé de réveils qui lui permettent d'uriner, de déféquer, de boire et de chasser lors des belles journées en hivers. L'activité nocturne présente plusieurs temps de repos et décroît tout au long de la nuit. Pour se déplacer, l'espèce évite les espaces ouverts et évolue le long des murs, des chemins, des lisières boisées, des ripisylves, haies et autres alignements d'arbres, à l'intérieur ou en bordure de la végétation.

Habitat

L'espèce recherche des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt, avec des corridors boisés. La continuité de ceux-ci est importante, car un vide de 10 m semble rédhibitoire ! Les terrains de chasse préférentiels sont composés de linéaires de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou des prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivière, étangs) semble être une constante. L'association boisement rivulaire et pâtures à bovins semble constituer un des habitats préférentiels. Les gîtes d'hivernage sont des cavités souterraines naturelles ou artificielles aux caractéristiques bien définies (notamment obscurité totale et tranquillité absolue). Les gîtes de mise-bas sont les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons, fermes, granges, églises, châteaux, moulins), milieux assez chaud et relativement clairs.

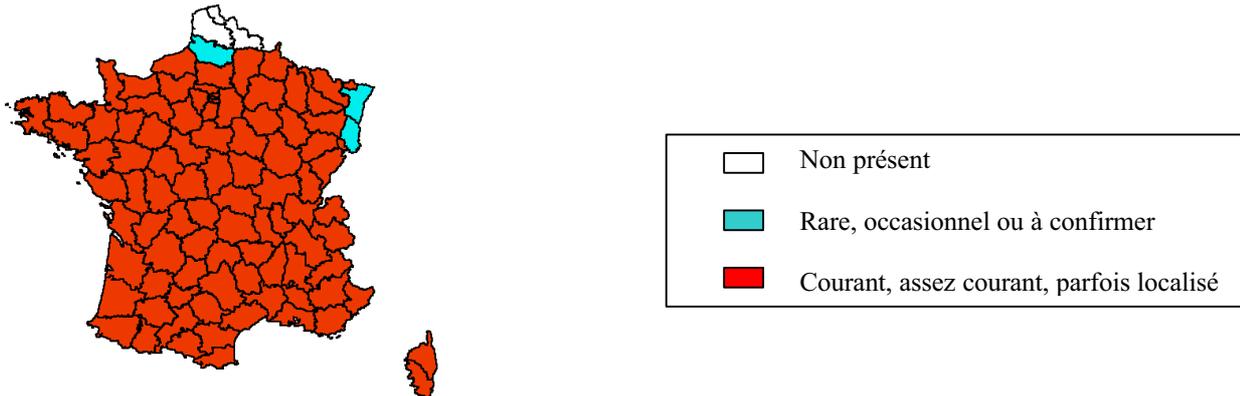
Statut de l'espèce

L'espèce protégée en France est inscrite à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitat ainsi qu'à l'annexe II de la Convention de Berne

Répartition géographique

Le Petit Rhinolophe occupe toute la France, y compris la Corse.

Répartition du Petit Rhinolophe en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse. En France, le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

L'espèce a été observée sur les sites suivants : la galerie de Védrines, le ruisseau de Bartaillat, Chaussillou, abris sous roche de Blassac, les Blanchés, le Prieuré de Lavoûte-Chilhac, Treignac, ruisseau de Leyvaux.

Importance des populations

Les individus ont été vus à l'unité ou par petit groupe de 2 ou 3.

Menaces

- Le dérangement ;
 - l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides ;
 - la perte des habitats due aux modifications du paysage ;
- sont les menaces les plus importantes.
- La mise en sécurité des anciennes mines et la pose de grillage dans les clochers ;
 - la détérioration du patrimoine bâti, ou son réaménagement en habitation secondaire sont aussi la cause de perte de gîtes importants.

Bibliographie

- TOURRET P, Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Brioude-Langeac, LPO Auvergne, Mars 2000, 23 p
- MACDONALD. D & BARRET. P – Guide complet des Mammifères de France et d'Europe – DELACHAUX & NIESTLE, Paris, 1994, 304 p
- Le Livre rouge – Inventaire de la faune menacée de France, Muséum national d'histoire naturelle et WWF-France, Paris, 1995, 175 p

Le Grand Murin (*Myotis myotis*, Borkhausen, 1797)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Code UE : 1324

Description de l'espèce



Une des plus grosses espèces de chiroptères d'Europe. Pelage dorsal gris-brun clair parfois roussâtre. Pelage ventral blanc. Contraste dos-ventre bien marqué. Envergure 350-450 mm.

Confusions possibles

Avec le Petit Murin, mais se différencie par la taille.

Ecologie

Régime alimentaire

Il est constitué principalement de coléoptères *Carabidae*. C'est un généraliste de la faune épigée, opportuniste à certaines périodes de l'année.

Reproduction

Les femelles forment des colonies de mise-bas importantes, pouvant compter plusieurs milliers d'individus. Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin, commencent à voler à 1 mois et sont sevrés vers 6 semaines. La longévité est de 20 ans, mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas 4-5 ans.

Activité

Il hiberne d'octobre à avril, en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants, ou être isolée dans des fissures. Plutôt sédentaire, les déplacements qu'il effectue entre les gîtes d'été et ceux d'hiver sont de l'ordre de 200 km.

Le Grand Murin quitte son gîte pendant toute la nuit, sauf les femelles allaitantes qui retournent au gîte régulièrement. Il utilise régulièrement des repatoires nocturnes. La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 10 km autour d'une colonie. Cette distance est à moduler en

fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de la densité en proies ; certains individus effectuent quotidiennement 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse. Il attrape ses proies au sol principalement.

Habitat

Les terrains de chasse de cette espèce ont tous un point commun : ils sont situés dans des zones où le sol est très accessible, comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte), et où la végétation herbacée est rase, prairies fraîchement fauchées, voire pelouses. Les gîtes d'hivernation sont des cavités souterraines, naturelles ou artificielles (grottes, anciennes carrières, tunnels, galeries de mines, caves) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage. Les gîtes d'estivage sont dans des sites secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35 °C : sous les toitures, dans les combles d'église, les greniers.

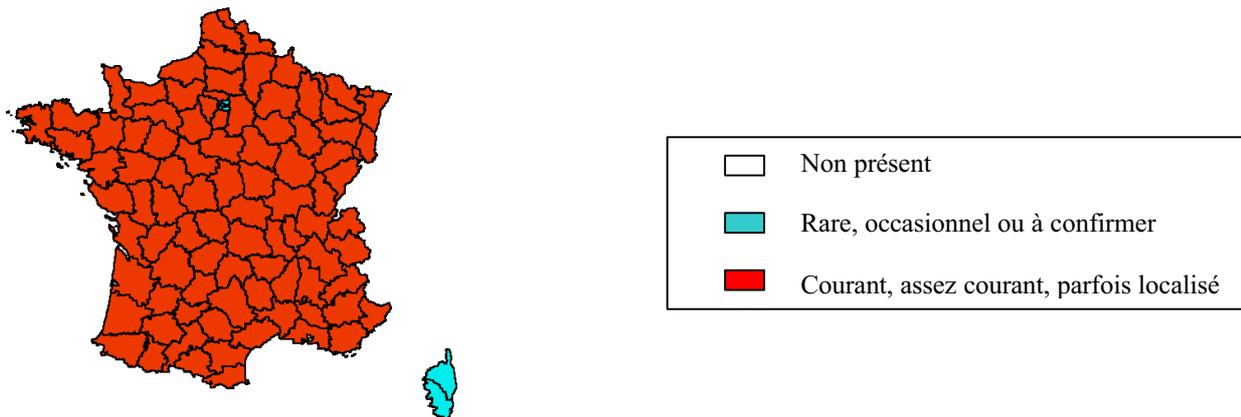
Statut de l'espèce

L'espèce protégée en France, est inscrite à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitat ainsi qu'à l'annexe II de la Convention de Berne.

Répartition géographique

Le Grand Murin occupe toute la France, y compris la Corse.

Répartition du Grand Murin en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud, avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord, elle est au seuil de l'extinction en Angleterre et aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue.

En France, les départements du nord-est du pays hébergent de bonnes populations, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le centre de la France peut accueillir de bonnes populations dans d'anciennes carrières, c'est le sud du pays (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui abrite les populations les plus importantes.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Le Grand Murin a été observé dans le site suivant : le pont de Costet donc en limite de site.

Importance des populations

Les individus ont été vus à l'unité ou par petit groupe de 2 ou 3.

Menaces

- Dérangements et destructions des gîtes d'été : restauration des toitures, travaux d'isolation ;
- Dérangements et destructions des gîtes d'hiver : fréquentation humaine, aménagement touristique du monde souterrain, mise en sécurité des anciennes mines ;
- Pose de grillages anti-pigeons dans les clochers ;
- Développement des éclairages sur les édifices publics ;
- Modification ou destructions des milieux propices : labours de prairies, conversion de prairies, enrésinement de prairies marginales, pesticides, fermeture par développement des ligneux.

Bibliographie

- TOURRET P, Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Brioude-Langeac, LPO Auvergne, Mars 2000, 23 p
- Le Livre rouge – Inventaire de la faune menacée de France, Muséum national d'histoire naturelle et WWF-France, Paris, 1994, 175 p
- MACDONALD. D & BARRET. P – Guide complet des Mammifères de France et d'Europe – DELACHAUX & NIESTLE, Paris, 1995, 304 p

Le Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*, Geoffroy, 1806)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Code UE : 1321

Description de l'espèce

Espèce de petite taille. Pelage laineux, poils dorsaux gris à la base, jaunes au milieu et brun-roux au bout. Dessous gris jaunâtre.



Confusions possibles

Avec d'autres espèces de Vespertilion : Vespertilion de Natterer (*M. nattereri*), Vespertilion de Daubenton (*M. daubentoni*), Vespertilion de Brandt (*M. brandti*) et Vespertilion à moustaches (*M. mystacinus*)

Ecologie

Régime alimentaire

Il révèle une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de diptères et d'arachnides, les autres proies n'étant qu'occasionnelles, en fonction d'une abondance locale et passagère.

Reproduction

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable, régulièrement associées au Grand rhinolophe, et quelquefois au Grand Murin. De mi-juin à fin juillet a lieu la mise-bas d'un seul jeune par femelle et par an, qui sera capable de voler vers 4 semaines. La longévité est d'environ 16 ans, mais l'espérance de vie est d'environ 3-4 ans.

Activité

Il hiberne de novembre à fin avril, en fonction des conditions climatiques locales. C'est une espèce tardive quant à la reprise des activités au printemps ; une majorité des individus est encore en léthargie à la fin du mois d'avril. Pendant l'hivernage, l'espèce est essentiellement cavernicole.

L'émergence crépusculaire est relativement tardive, et les animaux rentrent très tôt au gîte, en moyenne près d'une heure avant le lever du soleil. Mais ils volent et chassent tout au long de la nuit, avec peu de temps de repos. En été, ils peuvent s'éloigner jusqu'à 10 km du gîte.

L'espèce évite les espaces ouverts et évolue sans peine au sein de la végétation dense.

Habitat

L'espèce recherche les zones de faible altitude, près des vallées alluviales, des massifs forestiers, surtout les feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans les milieux de bocage, mais aussi dans les jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières intérieures des massifs) de feuillus principalement, bocage et péri-urbain avec jardins, il chasse aussi au-dessus des rivières et autour des bâtiments d'élevage. Les gîtes d'hivernage sont des cavités souterraines naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, grottes) aux caractéristiques bien définies (notamment obscurité totale et hygrométrie proche de la saturation, ventilation faible ou nulle). Les gîtes de mise-bas sont variés en été. L'espèce n'est pas aussi lucifuge que les autres chiroptères. Des individus isolés se fixent sous les chevrons des maisons modernes, en pleine lumière, et les colonies de mise-bas acceptent une lumière faible dans leur gîte. Il est extrêmement fidèle à ses gîtes. Les combles ou les greniers de maisons, des églises, milieux assez chauds, sont utilisés. Le bruit, comme la lumière, ne semble pas affecter les colonies.

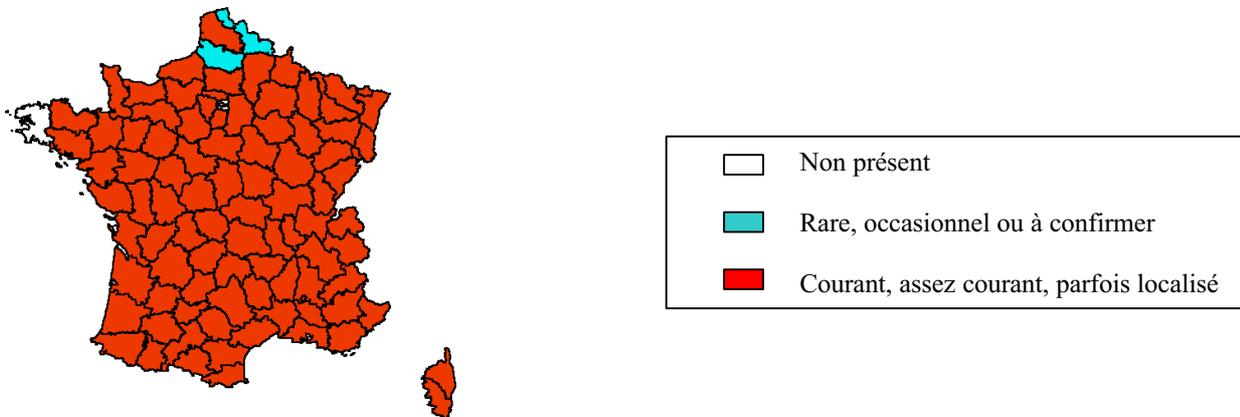
Statut de l'espèce

L'espèce protégée en France est inscrite à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitat ainsi qu'à l'annexe II de la Convention de Berne

Répartition géographique

Le Vespertilion à oreilles échancrées occupe pratiquement toute la France, y compris la Corse, et ne dépasse pas 1000 m.

Répartition du Vespertilion à oreilles échancrées en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

En Europe, l'espèce est peu abondante, les densités sont très variables en fonction des régions. De grandes disparités existent entre les effectifs connus en hiver et en été.

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une espèce signalée en régression dans notre pays. L'espèce est toujours bien présente dans le Centre et les Pays de Loire.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac*Localisation*

Le Vespertilion à oreilles échancrées a été observé dans les sites suivants : la galerie de Védrines et à Lavoûte-Chilhac au village vacances.

Importance des populations

Les individus ont été vus à l'unité ou par petit groupe de 2 ou 3.

Menaces

- fermeture des sites souterrains ;
- disparition des gîtes de reproduction pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations lors de la mise-bas ;
- disparition des milieux de chasse ou des proies, par l'extension de la monoculture (cultures ou forêts), ainsi que par la disparition de l'élevage extensif.

Bibliographie

- TOURRET P, Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Brioude-Langeac, LPO Auvergne, Mars 2000, 23 p
- Le Livre rouge – Inventaire de la faune menacée de France, Muséum national d'histoire naturelle et WWF-France, Paris, 1994, 175 p
- MACDONALD. D & BARRET. P – Guide complet des Mammifères de France et d'Europe, Delachaux & Niestlé, Paris, 1995, 304 p

La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*, Schreber, 1774)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Code UE : **1308**

Description de l'espèce

Pelage caractéristique long et soyeux, d'aspect général très sombre à noir parfois grisonnant, face ventrale gris foncé.



Confusions possibles

Pas de confusion possible avec d'autres espèces.

Ecologie

Régime alimentaire

Il est un des plus spécialisés chez les chiroptères européens. Les microlépidoptères représentent toujours une part prépondérante (99-100 % d'occurrence, 73-100 % du volume).

Reproduction

Les femelles forment des colonies de mise-bas de 5 à 20 individus, changeant de gîte au moindre dérangement. Les jeunes naissent dans la seconde décade de juin. L'espérance de vie maximale connue est de 23 ans.

Activité

Les déplacements semblent faibles, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte (300 à 700 m autour du gîte d'été en Suisse par exemple).

Habitat

La Barbastelle est également une espèce spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ces exigences, ainsi qu'une faible adaptabilité face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile.

L'espèce semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Les quelques travaux réalisés sur les terrains de chasse préférentiels font ressortir l'importance des forêts, feuillues ou mixtes, de préférence assez âgées. Les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux, l'exploitation forestière intensive (douglas, épicéas, mélèzes), les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. La Barbastelle chasse surtout en lisière (bordure ou canopée), ou le long des allées forestières.

Les gîtes d'hivernage sont très variés, parfois peu protégés : tunnels, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines, caves, linteaux de portes, aqueducs... Les gîtes de mise-bas sont principalement des bâtiments agricoles (linteaux de portes de grange par exemple), ou des cavités dans les troncs ou les branches des vieux arbres.

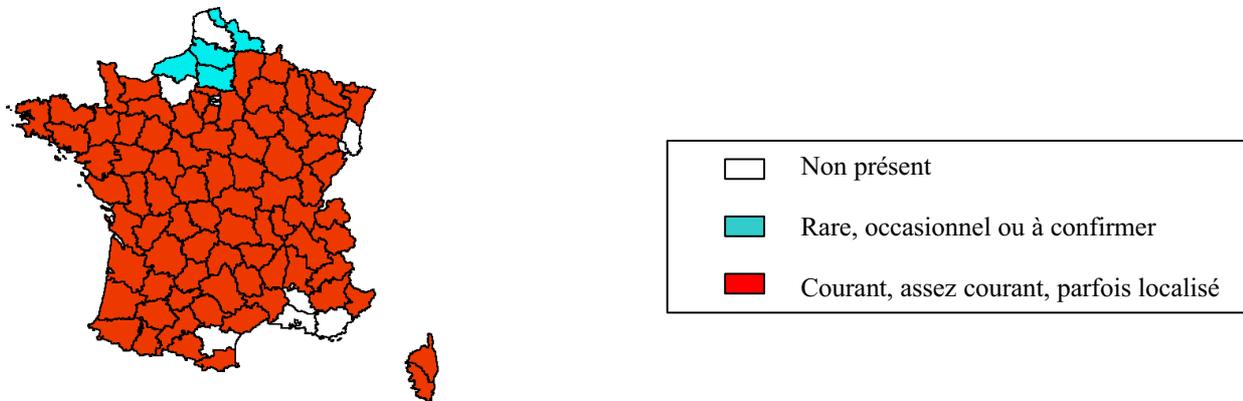
Statut de l'espèce

L'espèce protégée en France est inscrite à l'annexe II et à l'annexe IV de la Directive Habitat ainsi qu'à l'annexe II de la Convention de Berne

Répartition géographique

La Barbastelle occupe pratiquement toute la France, y compris la Corse.

Répartition de la Barbastelle en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

En Europe, les populations de Barbastelle subissent un déclin général depuis le milieu du XXème siècle. La situation la plus critique se rencontre dans la partie nord de l'Europe de l'ouest : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne.

En France, cette espèce est menacée d'extinction en Picardie et Ile-de-France, et elle est très rare en Alsace et sur la bordure méditerranéenne. Ailleurs, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

La Barbastelle a été observée dans les sites suivants : la galerie de Vedrines, Blassac bourg

Importance des populations

Les individus ont été vus à l'unité ou par petit groupe de 2 ou 3.

Menaces

- Conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones et intensification de la sylviculture ;
- Destruction des linéaires arborés le long des chemins, routes, fossés, ruisseaux et rivières, parcelles agricoles ;
- Traitements phytosanitaires ;
- Développement des éclairages publics ;

- Mise en sécurité des anciennes mines ;
- Fréquentation importante des sites souterrains.

Bibliographie

- TOURRET P, Inventaire des chiroptères dans le site Natura 2000 Brioude-Langeac, LPO Auvergne, Mars 2000, 23 p
- Le Livre rouge – Inventaire de la faune menacée de France, Muséum national d’histoire naturelle et WWF-France, Paris, 1994, 175 p
- MACDONALD. D & BARRET. P – Guide complet des Mammifères de France et d’Europe – Delachaux & Niestlé, Paris, 1995, 304 p

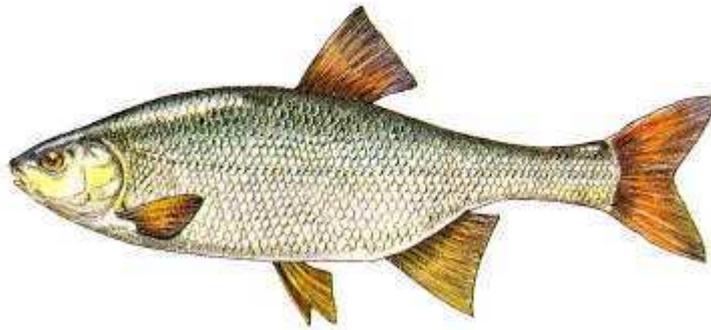
Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*, Vallot, 1836)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Ostéichtyens, Cypriniformes, Cyprinidés
Code UE : **1126**

Description de l'espèce

La taille des adultes varie de 15 à 30 cm.

Le corps est allongé, le dos vert-noir, les flancs argentés et le ventre blanc. Les nageoires pectorales, pelviennes et anales sont oranges, les nageoires dorsales et caudales sombres. Le museau est court et mousse, la bouche infère et arquée possède une lèvre inférieure cornée. On dénombre 50 à 57 écailles le long de la ligne latérale.



Confusions possibles

De taille plus petite que le Hotu, le Toxostome s'en distingue principalement par un museau plus court et plus conique, débordant faiblement la bouche en avant. De plus, ainsi que l'indique déjà la clé dichotomique, la bouche est arquée en fer à cheval, plus étroite que celle du Hotu et à lèvre plus mince également.

Ecologie

Régime alimentaire

Il se nourrit de petits invertébrés et d'algues qu'il broute sur les pierres.

Reproduction

Période du frai : mars - mai

Durant cette période, le Toxostome présente une bande longitudinale sombre allant de la tête à la queue (moins visible en période normale). Les adultes prêts à frayer remontent les petits affluents à la recherche de zones favorables. La reproduction a lieu sur les graviers et les pierres dans les eaux rapides très peu profond où la femelle pond 2 300 à 3 500 œufs dont l'incubation dure 12 à 15 jours.

Habitat

Il vit en bancs dans des petites rivières à fond de galets ou de gravier, dans des trous près des berges.

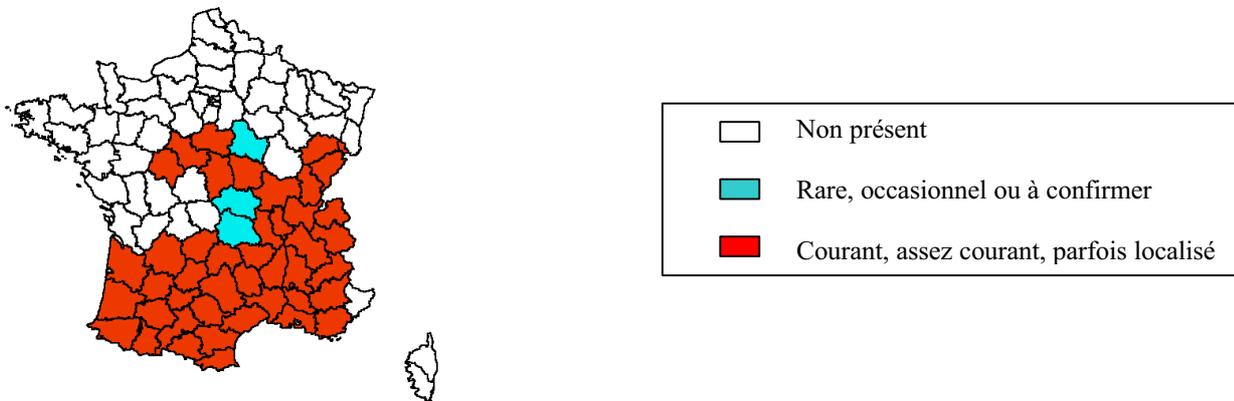
Statut de l'espèce

Cette espèce est susceptible de bénéficier de mesures de protection prises dans le cadre de la convention de Berne (annexe III) ou de la directive Habitats (annexe II). En France, il est considéré comme vulnérable.

Répartition géographique

En Europe, le Toxostome fréquente le sud de la France et le nord de l'Espagne (bassin de l'Ebre) jusqu'au Portugal où on le trouve dans le Tage. En France, il a une répartition géographique limitée : il est autochtone dans les bassins du Rhône (Ardèche, Durance ...), de la Garonne et de l'Adour. Il a colonisé le bassin de la Loire (où il est plus rare), au début du siècle, à la même époque que le Hotu.

Répartition du Toxostome en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

En moins de 20 ans, son déclin en Europe s'est avéré spectaculaire. Dans la Saône, la fort développement du Hotu aurait entraîné sa raréfaction. Disparu du Rhône, quasiment du Doubs, ce poisson représente un patrimoine naturel à protéger pour la Région Midi-Pyrénées où il est présent bien qu'en moindre quantité que par le passé.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Il n'a pas été effectué d'étude complémentaire au suivi réalisé par le CSP. Ce dernier a constaté la présence du Toxostome certaines années à proximité de Brioude.

Menaces

- La détérioration de la qualité de l'eau ;
- La présence de barrages infranchissables.

Bibliographie

- SPILLMANN Ch. L., -Faune de France, 65 poissons d'eau douce. Ed Paul Lechevalier, PARIS
- TOURENQ J.N. et GOZLAN R., 1997. – La Sofie : une espèce en danger , pp7-10. In : « Revue de l'Agence de l'Eau Adour Garonne » n°71

- ATLAS Préliminaire des Poissons d'eau douce de France, pp 104-105. Muséum National d'histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore, CSP, CEMAGREF, Ministère de l'Environnement
- Livre rouge des espèces menacées de Poissons d'eau douce de France et Bilan des introductions. Muséum d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore, CSP, CEMAGREF, Ministère de l'Environnement

Le Chabot (*Cottus gobio*, Linnaeus, 1758)

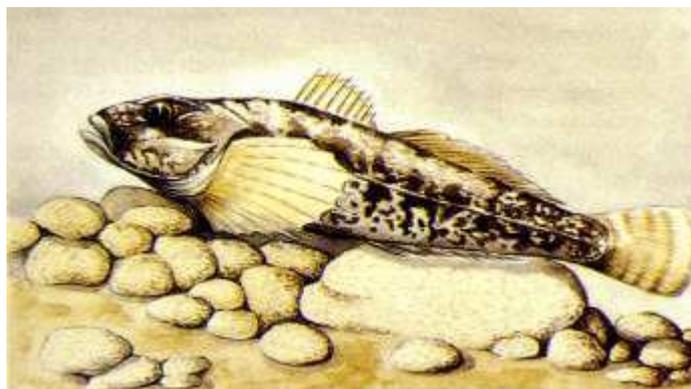
Classification (Classe, Ordre, Famille) : Ostéichtyens, Scorpaeniformes, Cottidés

Code UE : **1163**

Description de l'espèce

Taille : 10-15 cm

Ce petit poisson, de couleur brunâtre à jaunâtre avec des taches foncées, a le corps visqueux et recouvert de petites écailles . La tête est large et plate, avec de gros yeux rapprochés. Les nageoires sont épineuses et de couleur claire . La caudale est arrondie. La première dorsale est plus petite que la seconde et les pectorales sont grandes.



Confusions possibles

Pas de confusions possibles.

Ecologie

Régime alimentaire

Le Chabot se nourrit d'invertébrés benthiques, notamment de larves d'insectes, ainsi que d'œufs de poissons et d'alevins.

Reproduction

Il fraie entre février et mai selon les régions. La femelle pond sous des pierres un peu plus de 100 œufs visqueux que le mâle surveille durant les 3 à 4 semaines de l'incubation. Les alevins éclos restent immobiles sur le fond jusqu'à la résorption de la vésicule vitelline.

Habitat

Le Chabot fréquente la zone à truites des cours supérieurs, c'est à dire les eaux rapides, froides et bien oxygénées. Ce mauvais nageur vit en solitaire entre ou sous les pierres du fond. Il est actif la nuit.

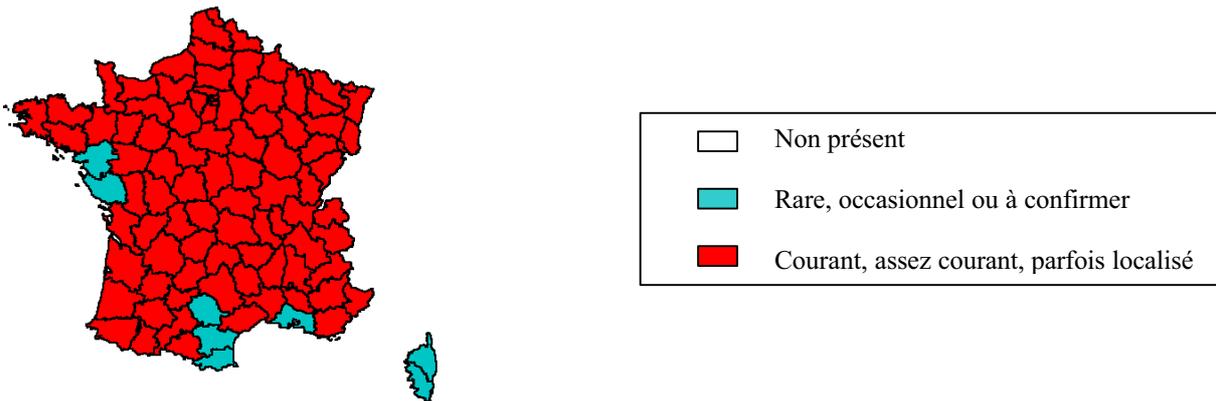
Statut de l'espèce

Espèce de l'annexe II de la Directive habitat.

Répartition géographique

Il est présent dans toute la France, plus commun dans les petits cours d'eau.

Répartition du Chabot en France



Source : Les poissons d'eau douce de rivière de France (1997)

Etat des populations

L'espèce a régressé sur de nombreux cours d'eau du fait d'altérations du milieu naturel (pollution, colmatage des fonds, rectifications des petits ruisseaux, ...).

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Il n'a pas été observé sur le site alors qu'il est présent en amont sur la plupart des affluents de l'allier sur la zone du site.

Bibliographie

- BILLARD B, 1997 – Les Poissons d'eau douce des rivières de France, Delachaux et Niestlé, Paris, 192p
- BOUQUET D. – GAEL O., 1999 - Recherche de la présence d'espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » sur le site Natura 2000 « Val d'Allier » - Inventaire complémentaire Lamproie de Planer, Chabot, écrevisse à pattes blanches.

Le Saumon (*Salmo salar*, Linnaeus, 1758)

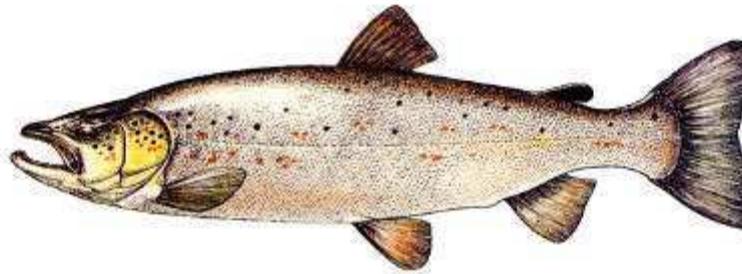
Classification (Classe, Ordre, Famille) : Ostéichtyens, Salmoniformes, Salmonidés

Code UE : **1106**

Description de l'espèce

Corps fusiforme. Les adultes peuvent atteindre la taille de 1.2m pour les femelles et 1.5 m pour les mâles.

Des dents sont présentes sur toute la longueur du vomer (os de la partie supérieure de la cavité buccale). Les juvénils (tacons) au moment de leur migration en mer prennent une livrée argentée, avec un dos gris et des points noirs sur les flancs. Lors du frai, les saumons deviennent plus foncés, avec des taches et des marbrures noires et rougeâtres. La mâchoire inférieure du mâle s'allonge et se recourbe en crochet (saumon bécard).



Confusions possibles

Il existe des possibilités de confusion entre le jeune saumon et la jeune truite fario (truitelle), cependant des différences sont notables :

- la bouche est plus petite chez le tacon, l'extrémité de la mâchoire ne dépasse pas le milieu de l'œil alors qu'elle atteint l'arrière de l'œil chez la truitelle,
- la nageoire caudale est très échancrée chez le tacon, peu chez la truitelle,
- la nageoire adipeuse, de bleuâtre à grise chez le tacon, possède une bordure rouge orangée ou brune généralement très visible chez la truitelle.

Ecologie

Reproduction

La reproduction a lieu en rivière de novembre à janvier, dans des eaux fraîches et oxygénées. La femelle pond 3 000 à 20 000 œufs . Les frayères sont situées dans des courants à fonds graveleux et caillouteux. Les alevins naissent entre les graviers, résorbent leur vésicule (réserve vitelline) et s'installent sur les gravières où ils se nourrissent de plancton puis de larves d'insectes.

Croissance en eaux douces

Au fur et à mesure de leur croissance, les tacons occupent progressivement des habitats plus profonds présentant une granulométrie plus grossière. Durant cette période, ils sont polyphages (mollusques, crustacés, insectes, poissons, ...).

Dévalaison

Après avoir atteint une taille suffisante (12-20 cm), c'est à dire l'âge de 1 ou 2 ans, ils prennent une livrée argentée, signe extérieur de modifications physiologiques nécessaires au passage en eau salée (smoltification).

Croissance en mer

La croissance en mer s'effectue dans les zones où la nourriture abonde. Pour le saumon, les principales aires d'engraissement se situent à l'ouest du Groenland et au nord des îles Féroé. Ils sont alors uniquement carnivores, ils se nourrissent de poissons : capelan, lançon, hareng, sprat, de plancton et de calmars.

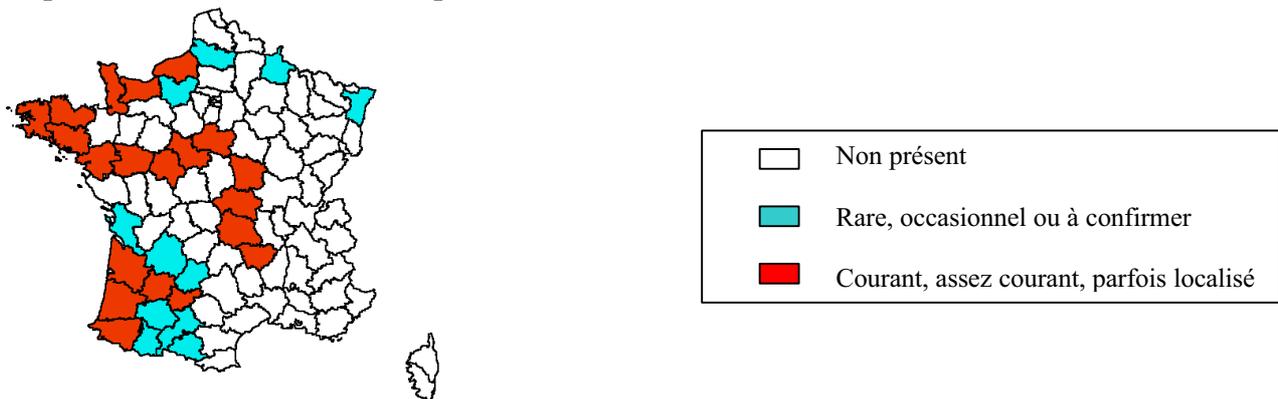
Migration vers les zones de reproduction

Sur le bassin de la Loire, les Saumons se présentent en estuaire de septembre à juillet, soit 5 à 14 mois avant leur reproduction sur le Haut-Allier.

Répartition géographique

Le saumon atlantique fréquente les eaux littorales du sud du Portugal au Groenland, les îles Féroé, le Canada et le nord-est des Etats Unis.

Répartition du Saumon atlantique en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des population

A l'origine, le Saumon atlantique fréquentait l'ensemble des cours d'eau de la façade atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Son air de répartition a fortement régressé si on la compare à ce qu'elle était au milieu du XVIIIe siècle : le Saumon a en effet, disparu totalement de certains bassins (Rhin, Moselle, Meuse, Somme, Seine, Rance, affluents de la Loire moyenne, Haute-Loire, affluents de la Garonne et de la Dordogne).

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Il n'a pas été effectué d'étude complémentaire au suivit réalisé par le C.S.P.

Sur le site des frayères ont été observées depuis 10 ans, avec une répartition sur l'ensemble du linéaire de l'Allier.

De plus, des pêches électriques effectuées au cours de l'été 1999, ont montré la présence du saumon sur certains affluents :

- le ruisseau de Peyrusse (Moulin Joumard)

- la Crouce (Moulin de la Prade)
- le ruisseau du Mas (Blassac)
- le ruisseau d'Arçon (Villeneuve d'Allier)

Sur la partie basse de ces affluents, la présence de saumon atlantique est liée à l'implantation d'incubateurs de terrain.

Importance des populations

Les différents programmes de restauration du Saumon commencent à porter leurs fruits et l'on observe une augmentation des populations.

Menaces

- La détérioration de la qualité de l'eau ;
- La présence de barrages infranchissables ;
- Les variations de niveau d'eau induites par les barrages amonts.

Bibliographie

- Recensement des espèces de poissons présentes sur le territoire du projet de Réserve Naturelle du Haut-Allier, 1994. C.S.P.
- BILLARD B, 1997 – Les Poissons d'eau douce des rivières de France, Delachaux et Niestlé, Paris, 192p

La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*, Bloch, 1986)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Cyclostomes, Pétromyzoniformes, Petromyznités
Code UE : 1096

Description de l'espèce

La taille des adultes est de 15 cm à 20 cm d'allure serpentiforme. Tout comme l'anguille, la Lamproie de Planer est dotée d'une bouche en forme de ventouse, de nageoires très peu développées, les deux dorsales étant contiguës. Le dos est verdâtre, les flancs jaunes et le face ventrale blanche. La larve est aveugle.



Confusions possibles

Le genre *Lampetra* comporte dans nos eaux douces deux espèces : *L. fluviatilis* et *L. planeri*. La seconde espèce est considérée, par certains auteurs, comme non spécifiquement distincte et représentant seulement une forme dégénérée de la première, confinée dans les eaux douces. Des différences existent cependant, d'une part la disposition des dents cornées est dissemblable, d'autre part les deux formes se reproduisent en des temps et des lieux différents et enfin la Lamproie de Planer n'est pas parasite, alors que la Lamproie fluviatile l'est.

Ecologie

Régime alimentaire

Les larves filtrent les micro-organismes, les adultes ne s'alimentent pas.

Reproduction

La reproduction a lieu en avril-mai au moment où la température des eaux dépasse une dizaine de degrés. Les adultes meurent rapidement après avoir pondu (1000 à 1500 œufs par femelle) parmi les pierres dans les eaux agitées. Les larves (ammocètes) migrent vers des zones vaseuses où elles s'enfouissent. Elles se métamorphosent après 4 ou 5 ans en adultes et atteignent une taille de 15 à 20 cm.

Habitat

La Lamproie de Planer est la plus petite et la seule des trois espèces du Nord-Ouest de l'Europe à passer la totalité de sa vie en eau douce. Les larves sont enfouies dans le fond meuble et les adultes vivent en pleine eau.

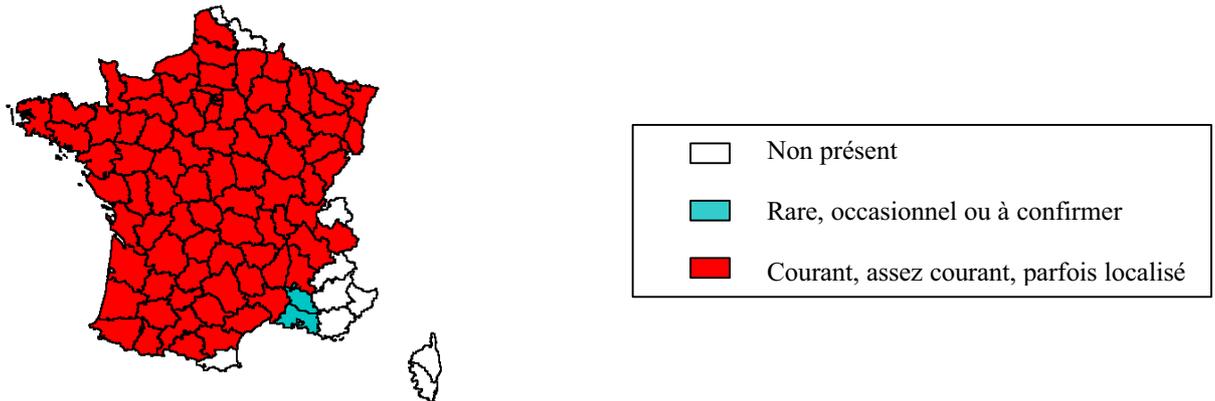
Statut de l'espèce

Inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, espèce prioritaire au niveau communautaire, vulnérabilité : faible risque, quasi menacée

Répartition géographique

Commune dans le reste de la France, La lamproie de Planer est devenue très rare dans le Sud-Est, on la trouve dans les Sorgues (affluents de l'Ouvèze), elle est également signalée dans les quelques cours d'eau rhônalpins (voir carte ci-dessous).

Répartition de la Lamproie de Planer en France



Source : Les poissons d'eau douce des rivières de France

Etat des populations

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin de nombreux ruisseaux, mais avec des fluctuations marquées. Elle est sensible de la même façon que les autres lamproies aux activités anthropiques. Cette espèce est considérée comme rare au Portugal.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

La Lamproie de Planer ne faisait pas partie de la liste des espèces répertoriées sur le site contrairement à la Lamproie Marine. Cette dernière été observée sur l'Allier en aval du site (barrage de Brioude). La Lamproie de Planer a été abondante sur la partie basse des affluents de l'Allier il y a dizaine d'années, en certains points du site (200m en amont du Moulin de St Ilpize) par exemple.

En 1999, lors de l'inventaire complémentaire, elle n'a pas été observée.

Importance des populations

Cette espèce n'a pas été observée sur le site lors des campagnes d'études complémentaires réalisées.

Menaces

- l'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les microorganismes dont se nourrissent les larves.
- cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a des difficultés pour accéder à ses zones de frayères à cause des ouvrages.

Bibliographie

- BOUQUET D. – GAEL O., 1999 - recherche de la présence d'espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » sur le site Natura 2000 « Val d'Allier » - inventaire complémentaire Lamproie de Planer, Chabot, écrevisse à pattes blanches.
- BILLARD B, 1997 – Les Poissons d'eau douce des rivières de France, Delachaux et Niestlé, Paris, 192p

L'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes pallipes*, Lerboullet, 1858)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Crustacés, Décapodes, Astacidés

Code UE : 1092

Description de l'espèce

Aspect général rappelant un petit homard. Corps pouvant atteindre 120 mm de long pour un poids de 90 g. Coloration vert bronze à gris sur la face dorsale et pâle sur la face ventrale (notamment au niveau des pinces). Une seule crête post-orbitaire, pourvue d'une seule épine.



Confusions possibles

Les autres espèces d'écrevisses se distinguent d'*Austropotamobius pallipes*, soit par la présence d'un ergot, soit par l'existence de deux crêtes post-orbitaires.

Ecologie

Régime alimentaire

L'écrevisse à pieds blancs a un régime essentiellement détritivore.

Reproduction

L'écrevisse peut atteindre sa maturité sexuelle à la fin de sa 3^{ème} année. L'accouplement a lieu à l'automne, avec la baisse de la température de l'eau. Le mâle dépose à proximité des orifices génitaux de la femelle situés sous l'abdomen, de petits tubes blanchâtres qui contiennent les spermatozoïdes. Quelques jours après l'accouplement, la femelle forme une poche avec sa queue et libère ses ovules. Les tubes renfermant les spermatozoïdes sont dissous et ceux-ci sont libérés pour la fécondation. L'incubation des œufs dure tout l'hiver. Ils sont accrochés en chapelets sous l'abdomen de la femelle. Au printemps le développement des embryons s'accélère, jusqu'à l'éclosion qui va de mai à juillet.

Développement, croissance

Une fois écloses, les petites larves d'écrevisse demeurent accrochées à leur mère pendant quelques jours. Elles vont subir leur première mue de croissance, commencer à se nourrir et progressivement s'émanciper.

L'écrevisse possède une carapace rigide et calcifiée. Comme pour tous les autres crustacés, la croissance nécessite le changement de carapace. La fréquence des mues est variable suivant l'âge. Elle est très liée aux paramètres environnementaux (température, saison, alimentation). Chaque mue est une période critique pour l'animal qui va mettre 2 à 6 jours pour reconstituer une carapace rigide. Il est alors très exposé aux prédateurs, au cannibalisme opéré par des congénères, aux risques d'infections, et reste extrêmement sensible aux conditions défavorables de son environnement.

Habitat

L'écrevisse à pieds blancs se développe dans les eaux calmes bien oxygénées et de bonne qualité où elle peut trouver de nombreuses caches (cailloux, cavités sous berges, systèmes racinaires immergés, végétation aquatique).

Statut de l'espèce

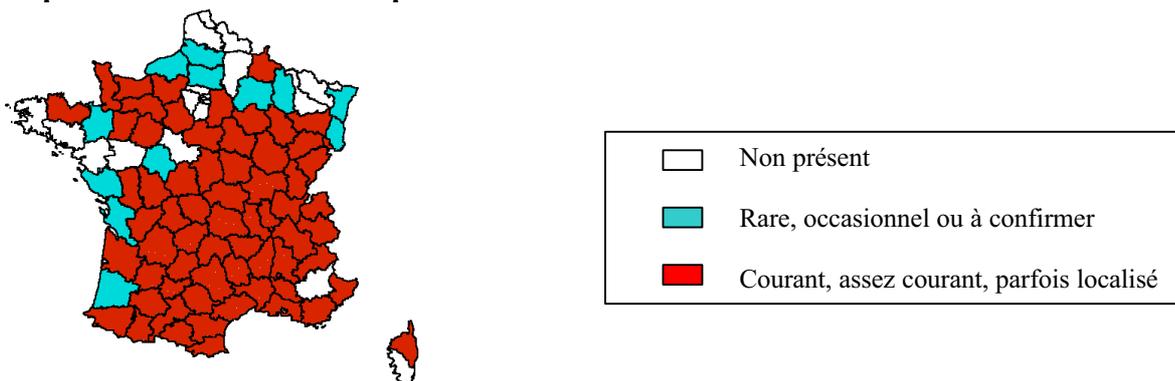
Espèce inscrite à l'annexe III de la convention de Berne et aux annexes II et V de la Directive Habitats. Elle est considérée vulnérable en France.

Répartition géographique

L'écrevisse à pieds blancs fréquente l'Europe de l'Ouest. Certains auteurs distinguent plusieurs sous-espèces. En France, en Suisse et en Angleterre, la variété *Austropotamobius pallipes pallipes* est normalement représentée, alors qu'en Italie comme en Dalmatie et en Herzégovine on signale la présence d'*A. italicus* et en Espagne d'*A. p. lusitanicus*. Ces trois variétés présentent des différences morphologiques mineures.

En France, l'aire de répartition de cette espèce couvre la quasi-totalité du territoire, à l'exception de l'ouest et du nord de la France.

Répartition de l'Ecrevisse à pieds blancs en France



Source : Inventaire de la faune menacée en France (1994)

Etat des populations

En France, les populations sont plus importantes dans la moitié sud du pays.

Il semble qu'autrefois, l'espèce était beaucoup plus abondante. Son déclin généralisé résulte des atteintes portées à son habitat puis à l'introduction d'écrevisses exotiques et de la contamination par l'aphanomyose.

Actuellement, l'espèce est en régression dans de nombreuses régions de plaine et dans les larges vallées. Compte tenu des facteurs de régression, l'espèce est au moins à considérer comme menacée à long terme dans tous les pays.

Sur le site Natura 2000 Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac

Localisation

Elle a été recherchée par observations directes de nuit entre le 20 juillet et le 20 août et n'a pas été observée.

Menaces

- Prolifération des écrevisses exotiques qui concurrencent les écrevisses autochtones et sont porteuses de maladies (aphanomycose),
- Repeuplements en truites et expansion du rat musqué prédateurs des écrevisses,
- Modifications de l'habitat,
- Pollution de l'eau,
- Variations brutales de la température de l'eau.

Bibliographie

- Livre rouge des espèces menacées de Poissons d'eau douce de France et Bilan des introductions. Muséum d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore, CSP, CEMAGREF, Ministère de l'Environnement, 1994
- BOUQUET D. – GAEL O., 1999 - Recherche de la présence d'espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » sur le site Natura 2000 « Val d'Allier » - Inventaire complémentaire Lamproie de Planer, Chabot, écrevisse à pattes blanches.

VI. PRECONISATIONS DE GESTION ET ACTIONS A METTRE EN PLACE

Suite à la réalisation d'un état des lieux des habitats et des espèces, des enjeux ont été définis. Les différentes commissions se sont réunies pour travailler sur les préconisations de gestion et élaborer des actions à mettre en place. Le résultat de ce travail est décrit dans les fiches qui suivent.

A1**FORETS ALLUVIALES**

LIEES A LA RIVIERE

RAPPEL

- Dénomination officielle de l'habitat : **Forêts alluviales résiduelles**
- Code CORINE Biotope : 44.3
- Statut Directive Habitats : prioritaire
- Superficie recensée du périmètre étudié : 64,7 ha

CONTEXTE

- Le recensement des forêts alluviales a été réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central

CONSTAT

- Les forêts alluviales représentent en superficie 33 % des habitats recensés.
- La maîtrise foncière est de 97% sur le domaine public et 3 % sur le domaine privé.
- Les propositions de gestion ont été élaborées par la Commission forêt (composée de 10 organismes et 7 propriétaires fonciers) et de la Commission environnement.

ENJEUX : Préservation du milieu

- en tant qu'habitat prioritaire de la Directive Habitats,
- en tant qu'habitat abritant une faune très variée.

PROPOSITIONS

- Maintien et entretien par une gestion sylvicole douce,
- Conservation d'un certain nombre de grands arbres stables ou reconnus pour leur intérêt écologique, sur la rive ou du moins leur base et leur système racinaire,
- Maintien d'une densité suffisante de branchage avançant sur la rivière,
- Limiter la plantation de peupliers,
- Respect de la réglementation en matière des décharges sauvages,
- Suivi de l'état de conservation de la végétation sur 3 sites clés (A1-1) (cf. annexe 5):
 - Bourdy en rive droite, Vieille-Brioude,
 - le Moulin en rive gauche, Vieille-Brioude,
 - le Chausse en rive gauche, Lavoûte-Chilhac.
- Suivi des pratiques d'entretien de la forêt alluviale sur 2 sites (A1-2) (cf. annexe 5),
- Suivi expérimental sur la colonisation du Robinier Faux-Accacia (A1-3) (cf. annexe 5),

- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier (EG) (cf. annexe 6).

CHIFFRAGE

Mesures	Actions	Coût /jour (F)	Nombre de jour(s) /an	Nombre de jour(s) /6ans	TOTAL (F)
A1-1	Mise en place	2 200		1	2 200
	Suivi (tous les 2 ans)	2 200	6	18	39 600
A1-2	Mise en place	2 200		1	2 200
	Suivi	2 200	4.5	27	59 400
A1-3	Suivi	2 200			123 500
EG	Etude globale				500 000

PUBLIC CONCERNE

- Gestionnaire du Domaine Public Fluvial : DDE
- Services de l'Etat : DDAF Service eau et forêt
- Organisme de conseil pour la gestion des forêts privées : CRPF
- Propriétaires privés
- Prestataires de service d'entretien de cours d'eau : entreprises privées, SICALA, brigade verte de Lavoûte-Chilhac
- Organismes scientifiques de suivi pressentis: Conservatoire Botanique National du Massif Central et ONF

A2

LA CORDULIE A CORPS FIN (Libellule)

LIEE A LA RIVIERE

RAPPEL

- Espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne
- Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
- Espèce classée vulnérable sur la liste rouge Nationale

CONTEXTE

L'inventaire de la Cordulie à Corps fin a été réalisé par la Fédération de Protection de la Nature de Haute-Loire.

CONSTAT

- L'espèce est présente sur l'ensemble du site mais de façon morcelée d'où une distribution équilibrée de la population. Les secteurs favorables ont été cartographiés en trois types de tronçons (+ ou – favorables).
- La Commission environnement composée de 10 organismes dont 7 d'expertise scientifique et la Commission forêt comprenant des gestionnaires forestiers (ONF, CRPF), des prestataires de service d'entretien de cours d'eau (SICALA) et les 7 propriétaires ont établis des préconisations en adéquation avec les enjeux.

ENJEUX

Ils reposent sur la conservation du biotope de cette espèce au sein de la forêt alluviale.

PROPOSITIONS

- Maintenir ou restaurer la qualité de l'eau,
- Conserver les arbres de la rive sur les trois types de tronçons définis, en particulier ceux dont le système racinaire très développé plonge dans l'eau,
- Maintien d'une densité suffisante de branchage avançant sur la rivière,
- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier (E.G) (cf. annexe 6).

PUBLIC CONCERNE

- Gestionnaire du Domaine Public Fluvial : DDE
- Services de l'Etat : DDAF Service eau et forêt
- Organisme de conseil pour la gestion des forêts privées : CRPF
- Propriétaires privés
- Prestataires de service entretien de cours d'eau : entreprises privées, SICALA, brigade verte de Lavoûte-Chilhac

A3**LA LOUTRE**

LIEE A LA RIVIERE

RAPPEL

- Espèce protégée en France depuis 1981
- Espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Berne
- Espèce inscrite à l'annexe II et IV de la Directive Habitats

CONTEXTE

Suite à une étude de Catiche Production, l'ensemble de la zone a été prospecté (en collaboration avec l'ONC).

CONSTAT

- Découverte de nombreux indices indiquant la présence de l'espèce sur l'ensemble de la zone
- Définition de 4 tronçons très favorables en fonction des critères suivants: zone de tranquillité, abondance et diversité de la ripisylve, potentiel de gîtes.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Conservation de l'habitat privilégié de la Loutre : la forêt alluviale
- Limitation des destructions accidentelles.

ELABORATION DES PROPOSITIONS DE GESTION

Par la commission Environnement (dont Catiche production) et par la commission Forêt dont 4 organismes ayant une implication dans la gestion et l'entretien des forêt alluviales (ONF, DDAF, CRPF, SICALA)

PROPOSITIONS

- Maintenir ou restaurer la qualité de l'eau,
- Maintenir et entretenir la forêt alluviale par une gestion sylvicole douce,
- Garder sur la rive suffisamment de grands arbres stables ou reconnus pour leur intérêt écologique, ou du moins leur base et leur système racinaire,
- Préserver des zones de tranquillité (cf. carte générales des espèces et annexe 4 : cartes détaillées des espèces),
- Information auprès des organismes de gestion et d'entretien des forêts alluviales (A3-1),
- Mettre en place des techniques d'élimination sélectives des gros rongeurs introduits (Rat musqué, Ragondin) : interdire la lutte chimique et préconiser l'utilisation de cages-pièges spéciales (cf. annexe 7)
- Eviter les variations importantes et brutales du niveau de l'eau dues aux lâchés de barrages

- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier (EG) (cf. annexe 6)

CHIFFRAGE

Mesure	Action	Coût /jour (F)	Nombre de jour(s) /an	Nombre de jour(s) /6ans	TOTAL (F)
A3-1	formation			1	2 500

- E.G = coût de l'étude = 500 000 F (pour mémoire)

PUBLIC CONCERNE

- pour la forêt alluviale : organismes de gestion et d'entretien (ONF, DDAF, CRPF, SICALA) et propriétaires fonciers, organisme de formation pressenti : CATICHE Production
- pour la lutte contre les gros rongeurs introduits (ragondin et rat musqué) : service de l'Etat compétent et piégeurs

A4

POISSONS ET CRUSTACES

LIE A LA RIVIERE

RAPPEL

Les 5 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats : le Saumon, le Chabot, le Toxostome, la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pieds blancs.

CONTEXTE

Suite à une étude réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche

CONSTAT

Le Saumon est présent, le Toxostome épisodiquement, le Chabot, l'Ecrevisse à pieds blancs et la Lamproie de Planer n'ont pas été trouvés sur la zone (L'Ecrevisse et le Chabot sont présents en amont sur les affluents de l'Allier)

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Conservation de la qualité de l'habitat (qualité de l'eau et des zones de frayères)
- Amélioration des dispositifs de franchissement des ouvrages hydrauliques (3)

ELABORATION DES PROPOSITIONS DE GESTION

Par la commission Environnement

PROPOSITIONS

- Maintenir ou restaurer la qualité de l'eau (Contrat de Rivière en cours),
- Etudes de projet d'aménagement pour améliorer la circulation des poissons migrateurs (niveau APD) sur les ouvrages de : Vieille-Brioude, Chilhac (étude réalisée) et Cerzat (A4-1),
- Sensibilisation sur la réglementation en matière d'épandage, de traitement et de pompage en bord de cours d'eau,
- Tenir compte des périodes sensibles et des zones de frayères pour les travaux en rivière et remise en état après les travaux,
- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier (E.G),
- Suivi et gestion des 4 incubateurs à Saumon de terrain (A4-2).

CHIFFRAGE

Mesures	Actions	Coût /jour (F)	Nombre de jour(s) /an	Nombre de jour(s) /6ans	TOTAL (F)
A4-1	Etude (*)				200 000
A4-2	Suivi (4 jours / incubateur /an)	1 500	16	96	144 000

- (*) (pris en charge à hauteur de 60% dans le cadre du Contrat de Rivière du Haut-Allier).
- E.G = coût de l'étude = 500 000 F (pour mémoire)

PUBLIC CONCERNE

- Services de la police de l'eau : DDE sur le Domaine Public fluvial et DDAF sur les affluents de l'Allier
- Agriculteurs
- Conseil technique pour les ouvrages de franchissement : Conseil Supérieur de la Pêche
- Organisme pressenti pour le suivi et la gestion des incubateurs : le SMAT du Haut-Allier

A5**DUNES CONTINENTALES**

LIE A LA RIVIERE

RAPPEL

- Dénomination officielle de l'habitat : **Dunes continentales anciennes et décalcifiées à pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens***
- Code CORINE : 64.1
- Statut Directive Habitat : Habitat d'intérêt communautaire

CONTEXTE

Etude réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central

Cette formation a apparemment disparu du site Natura 2000, les causes de cette disparition sont probablement variées :

- fréquentation forte sur les plages
- régulation des débits
- extraction de matériaux

PROPOSITIONS

- Des mesures de génie écologique simples permettraient peut-être la réapparition de cette communauté : labour léger de certaines zones anciennement occupées par l'habitat, ou potentielles, dans le but de rétablir des zones de sable nu non tassé. Protection de ces zones expérimentales (plage du Chambon de Cerzat et une autre à déterminer) vis-à-vis du tassement dû à la fréquentation (clôture) (A5-1) (cf. annexe 8)
- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier (EG) (cf. annexe 6)

CHIFFRAGE

Mesure	Action	Coût /jour (F)	Nombre de jour(s) /an	Nombre de jour(s) /6ans	TOTAL (F)
A5-1	Travaux				20 000
	Mise en place	2 200		1	2 200
	Suivi	2 200	3	18	39 600

- EG = coût de l'étude = 500 000 F (pour mémoire)

PUBLIC CONCERNE

- Gestionnaire du Domaine Public Fluvial : DDE
- Services de l'Etat : DDAF Service eau et forêt
- Organisme scientifique de suivi pressenti : Conservatoire Botanique National du Massif Central

A6**CHENOPODIETUM RUBRI**

LIE A LA RIVIERE

RAPPEL

- Dénomination officielle de l'habitat : *Chenopodium rubri* des rivières sub-montagnardes
- Code CORINE : 24.52
- Statut Directive Habitat : Habitat d'intérêt communautaire

CONTEXTE

Etude réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central

CONSTAT

L'examen annuel des sites où l'on observe des fragments de cet habitat, qui ne présentait pas en 1999 les caractéristiques suffisantes pour être considéré comme relevant véritablement de la Directive Habitats

Ce type de groupement présente cependant des éclipses, et il est bon de le rechercher plusieurs années de suite. L'évolution de ces communautés pourrait être mise en relation avec le régime hydraulique de l'Allier.

PROPOSITIONS

- Recherche de l'habitat dans les sites de courant moindre, réalisation de relevés phytosociologiques et essai de mise en relation avec le régime hydraulique de l'Allier (A6-1) (cf. annexe 9),
- Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier (EG).

CHIFFRAGE

Mesure	Action	Coût /jour (F)	Nombre de jour(s) / an	Nombre de jour(s) / 6ans	TOTAL (F)
A6-1	Mise en place	2 200		1	2 200
	Suivi	2 200	6	36	79 200
	Analyse / régime hydraulique de l'Allier	2 200	5	à définir	à définir

- EG = coût de l'étude = 500 000 F (pour mémoire)

PUBLIC CONCERNE

Organisme scientifique de suivi pressenti: Conservatoire Botanique National du Massif Central

B1**LE LUCANE CERF-VOLANT****RAPPEL**

- coléoptère le plus grand d'Europe
- espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
- espèce fortement liée aux souches et au bois mort

CONTEXTE

Suite à une étude réalisée par la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 4 secteurs ont été prospectés durant l'été 1999

CONSTAT

- aucun Lucane Cerf-Volant n'a pu être observé avec certitude,
- l'espèce est présente à proximité du site (2 observations),
- d'où présence probable de l'espèce mais avec de faibles effectifs.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Conservation du biotope où se développent les larves (bois mort),
- Conservation de l'habitat des adultes (chênaie).

ELABORATION DES PROPOSITIONS DE GESTION

Par la commission Environnement et par la commission Forêt comprenant des organismes de gestion forestière : ONF, DDAF, CRPF.

PROPOSITIONS

- Maintenir un boisement de feuillus et limiter l'utilisation d'espèces non autochtones,
- Limiter l'arrachage des souches après la coupe,
- Laisser le bois mort non utilisable sur place.

PUBLIC CONCERNE

- organismes de gestion forestière : ONF, DDAF, CRPF ;
- les prestataires de service : ONF, entreprises « forestières »
- propriétaires forestiers

B2**LES LANDES SECHES****RAPPEL**

- Dénomination officielle de l'habitat : **Landes sèches européennes**
- Les landes sèches : code corine : 31.2
- Habitat d'intérêt communautaire

CONTEXTE*CONSTAT*

- Le recensement a été effectué par le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Les superficies concernées sont faibles (total = 0.5 ha) et sont réparties sur quatre sites :
 - Védrières sur la commune de Vieille-Brioude,
 - Pont de Malaval sur les communes de Vieille-Brioude et de Villeneuve d'Allier (2 sites)
 - La Bertine sur la commune de Villeneuve d'Allier
- L'intérêt patrimonial de ce milieu est faible

ENJEUX

- la proximité des voies de communication qui expose les landes à diverses dégradations :
 - incendie
 - décharges sauvages
- pas d'activité agricole

PROPOSITIONS

Aucune, mise à part l'interdiction des plantations (peu probable)

B3**LES CHIROPTERES****RAPPEL**

- 5 espèces inscrites à l'annexe II de la Convention de Berne
- 5 espèces inscrites à l'annexe II et IV de la Directive Habitats

CONTEXTE

Suite à une étude de la LPO, l'ensemble de la zone a été prospecté

CONSTAT

- 13 espèces inventoriées dont 5 espèces inscrites à l'annexe II et IV de la Directive Habitats et 8 à l'annexe IV de cette même directive
- 5 communes concernées
- 28 sites localisés

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Conservation des gîtes existants
- Conservation des territoires de chasse utilisés par les espèces de la Directive Habitats

ELABORATION DES PROPOSITIONS DE GESTION

Par la commission Environnement et par la commission Forêt comprenant des organismes de gestion forestière : ONF, DDAF, CRPF ; des prestataires de service : SICALA et la LPO

PROPOSITIONS

- Maintenir et entretenir la forêt alluviale par une gestion sylvicole douce,
- Garder suffisamment de grands arbres stables ou reconnus pour leur intérêt écologique,
- Maintenir un boisement de feuillus et limiter l'utilisation d'espèces non autochtones,
- Diversifier la structure des boisements (âges, espèces, clairières),
- Veiller au respect de la réglementation existante en matière d'utilisation des insecticides,
- Pour les repeuplements de résineux, favoriser la conservation d'une lisière de feuillus,
- Encourager une gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie, notamment de chênes et pins sylvestres, en peuplements mixtes, avec maintien du sous étage,

- Campagne d'information (B3-1) (cf. annexe 10) auprès :
 - du public scolaire (animations),
 - de la population (articles dans les journaux locaux et municipaux, animations et renseignements).
- Pose d'accès réglementés (fermeture des cavités) (B3-2) (cf. annexe 10),
- Pose de gîtes artificiels (pour habitations et ouvrages d'art) (B3-3) (cf. annexe 10),
- Renforcement du suivi pour découvrir des colonies de reproduction et affiner des mesures de gestion spécifiques (B3-4) (cf. annexe 10).

CHIFFRAGE

Mesures	Actions	Coût /jour (F)	Nombre de jours /an	Nombre de jours /6ans	TOTAL (F)
B3-1	information	1 500	5	30	45 000
B3-2	travaux				à définir
B3-3	travaux(*)				à définir
B3-4	suivi	1 500	6	36	54 000

(*): - la multilogette = 200 F TTC

- le médaillon = 40 F TTC

PUBLIC CONCERNE

- organismes de conseil et de gestion forestière : ONF, DDAF, CRPF ;
- les prestataires de service : SICALA, ONF, entreprises « forestières »
- propriétaires forestiers
- population du secteur Natura 2000
- gestionnaires des ouvrages d'art : DDE
- organisme de suivi et de conseil scientifique pressenti: LPO

C1**LES PRAIRIES MAIGRES
DE FAUCHE (P.M.F)**LIEES A L'ACTIVITE
AGRICOLE**RAPPEL**Dénomination officielle de l'habitat : **Prairies maigres de fauche de basse altitude**

Code Corine Biotope : 38.2

Habitat d'intérêt communautaire

Superficie incluse dans le site : 100,70 ha + 40,50 ha en limite = 141,20 ha

CONTEXTE

Suite aux études du Conservatoire Botanique National du Massif Central (à échelle 1/10 000) et aux enquêtes communales (à la parcelle cadastrale).

QUELQUES CHIFFRES

- ⇒ Surface PMF contractualisable : 100 ha dont 20 % actuellement ensilées, les PMF aujourd'hui labourées ne sont pas prises en compte.
- ⇒ Nombre d'agriculteurs concernés : 58
- ⇒ Agriculteurs ayant participé aux enquêtes : 28 représentant 75 % de la SAU PMF
- ⇒ SAU moyenne des agriculteurs concernés : 62 ha (40 ha SFP)
- ⇒ Emprise moyenne de Natura 2000 : 6 % SAU et 9 % SFP
- ⇒ Cas particulier : une dizaine d'exploitants sont concernés à + de 10 % de SFP certains jusqu'à 25 % ou 37 %

PRATIQUES AGRICOLES CONSTATEES

date de fauche : 15/06 (01/06 au 30/06)

* parcelles fauchées : amendement : fumier tous les 3 ans

engrais : 60 à 100 UN/ha/an

date de fauche : 25/05 (15/05 au 30/05)

* parcelles ensilées : amendement : 30 T fumier / 3 ans

engrais : 100 à 150 UN / ha / an

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Maintenir le caractère naturel de ces prairies en évitant :

- . le labour. la fauche précoce
- . le drainage. la fertilisation trop abondante

REMARQUE PREALABLE : PROPOSITION

Sortir des enjeux PMF:

- les parcelles labourées (terres et prairies temporaires)

PROPOSITION DE CAHIER DES CHARGES

Par la commission Agriculture Environnement (composées de 30 personnes dont 20 agriculteurs.)

	Chiffrage
Respect de la réglementation en vigueur	
Ne pas labourer	
Pâturage - pas de détérioration de la parcelle - pas de pâturage du 1.05 au 30.05	
Fauche obligatoire et tardive - après le 5 juin - avec les parcelles pâturées mécanisables - avec décalage de la date par un Comité technique si la situation climatique est exceptionnelle - expérimentation fauche 1 juillet	750 F/ha/an (C1-1.1) base de calcul, voir feuille jointe et annexe 11 A déterminer, sur base du volontariat
Pâturage obligatoire - avec les parcelles pâturées non mécanisables	750 F/ha/an (C1-1.2) base de calcul, voir feuille jointe et annexe 11
Fertilisation minérale annuelle moyenne limitée à 50 UN sur l'ensemble des prairies maigres de fauches	150 F /ha/an (C1-1.3) (cf. annexe 11)
Pas de traitement phytosanitaire préjudiciable à la flore	200 F/ha/an (C1-1.4) (cf. annexe 11)
Suppression de l'ensilage et de l'enrubannage avant le 5 juin	2900 F/ha/an (C1-2) base de calcul, voir feuille jointe et annexe 11
Gérer la fertilisation sur l'ensemble des PMF - 3 analyses pendant la durée du contrat - 1 bilan de fertilisation / an	2250 F / exploitant 1000 F / an (C1-3)

Base de calcul pour la suppression de l'ensilage

ENSILAGE	FOIN
8 à 9 T MS 0,8 à 0,9 U.F.	4 à 4,5 T 0,6 U.F.
Valeur produite : 6 400 à 8 100 F	Valeur produite : 2 400 à 2 700 F
<u>Engrais</u> : (2 coupes + pâture)	<u>Engrais</u> : (1 coupe + pâture)
<u>Fond</u> : 60 P2O5 x 4,2 F = 252 F 120 K2O x 2 F = 240 F	<u>Fond</u> : 40 P2O5 x 4,2 F = 168 F 100 K2O x 2 F = 200 F
<u>Azote</u> : 70 + 30 N x 3 F = 300 F	<u>Azote</u> : 40 N x 3 F = 120 F
<u>Frais de conduite</u> :	<u>Frais de conduite</u> :
- Scarificateur (herse) = 120 F	- Scarificateur (herse) = 120 F
- Fauche-conduite (290) x 2 = 400 F	- Fauche = 200 F
- Chargement, transp. x 2 = 780 F	- Retournement (90) x 2 = 180 F
- Mise en silo (150) x 2 = 300 F	- Endainnage = 90 F
- Plastique (60) = 60 F	- Bottelage = 530 F
	- Chargement, transp. = 100 F
	- Ficelles = 36 F
Coût Total = 2 632 F	Coût Total = 1 744 F
Différence valeur – coût de production	Différence valeur – coût de production
3 768 F à 5 468 F	656 F à 956 F
Différence entre ensilage et foin :	
+ petite = 2 812 F	+ grande = 4 812 F

Source : Chambre d'Agriculture 43

La commission agricole, considère qu'avec un foin de mauvaise qualité, on produit moins de lait nécessitant plus de concentrés. Elle souhaite donc une indemnité de 4 000 F /ha/an.

Cette aide pourrait être obtenue en cumulant les aides à la fauche tardive (750 F) + la limitation de la fertilisation (150 F) + pas de traitement phytosanitaire (200 F) + suppression de l'ensilage (2900 F)

Justificatif des pertes dues à la fauche tardive

Pertes à la 1^{ère} coupe :

$$- 4,5 \text{ TMS à } (0,8 - 0,65) = 675 \text{ UF} \times 0,9 \text{ F} = 607,5 \text{ F}$$

Pertes à la 2^{ème} coupe :

$$- 10\% \text{ de MS sur } 2 \text{ T} = 0,2 \text{ TMS à } 0,8 \text{ UF} = 160 \text{ UF} \times 0,9 \text{ F} = 144 \text{ F}$$

Total des pertes = 607 ;5 + 144 F = 751,5 F

Source : Direction Régionale de Agriculture et de la Forêt Auvergne

PROPOSITIONS DE SUIVI

- Suivi des parcelles en prairies maigres de fauche mécanisables avec fauche tardive et limitation de la fertilisation (C1-4) (cf. annexe 11) ;
- Suivi des parcelles en prairies maigres de fauche non mécanisables (C1-5) (cf. annexe 11) ;
- Suivi des parcelles en prairies maigres de fauche mécanisables avec fauche tardive expérimentale après le 1.07 (C1-6) (cf. annexe 11) ;
- Mise en place d'une étude sur la présence potentielle de l'*Orchis coriophora* en prairie humide (C1-7) (cf. annexe 11).

CHIFFRAGE

Mesure	Actions	Coût /jour (F)	Nombre de jours /an	Nombre de jour(s) / 6ans	TOTAL (F)
C1-4	Mise en place suivi	2 200	6	1	2 200
		2 200		12	26 400
C1-5	Mise en place étude	2 200	6	1	2 200
		2 200		12	26 400
C1-6	Mise en place suivi	2 200	6	1	2 200
		2 200		12	26 400
C1-7	Mise en place étude	2 200	8	1	2 200
		2 200		8	17 600

PUBLIC CONCERNE

- à la parcelle : tous les agriculteurs exploitant une parcelle de prairie maigre de fauche non labourée,
- Chambre d'Agriculture : conseil fertilisation
- Organisme de suivi scientifique pressenti: Conservatoire Botanique National du Massif Central

C2**LES PELOUSES SECHES****LIEES A L'ACTIVITE
AGRICOLE****RAPPEL****Cette dénomination recouvre 2 habitats :**

- les pelouses calcaires karstiques : code corine : 34.11= environ 1 ha
 - les pelouses pionniers sur dômes rocheux : code corine : 62.3= environ 7 ha
- TOTAL = environ 8 ha

CONTEXTE*CONSTAT*

- 16 stations répertoriées sur 5 communes : Blassac, Chilhac, Cerzat, Vieille-Brioude et Villeneuve d'Allier.
- ces milieux ne représentent qu'une faible surface mais sont d'un intérêt patrimonial élevé, par la présence d'espèces rares ou protégées

ENJEUX

- agricoles : favoriser le maintien de l'activité agricole en régression (notamment le pâturage ovin)
- industriels : extension d'une carrière (site du Fraisse – Blassac)
- cas particulier falaise du Blot : contractualisé en partie dans le cadre des MAE

PROPOSITIONS ET CHIFFRAGE**1) Carrière et pelouses sèches :**

- suite à la visite de terrain, constatation qu'il n'y a pas de possibilité d'extension de la carrière dans le site Natura 2000 (cf. annexe 12) :
 - rédaction d'un avenant sur l'autorisation d'exploitation précisant cette zone de non extension
 - intégration de cet avenant lors du renouvellement de la concession en juillet 2012 après une nouvelle visite sur le terrain

2) Agriculture et pelouses sèches :

Proposition de cahier des charges en cohérence avec les CTE

2.1.) Pour l'agriculteur

- retournement et boisement interdit,
- utilisation de produits phytosanitaires interdite,
- pas de fertilisation minérale ou organique (plafond CTE à 30 U.N.),
- entretien par pâturage minimum et maximum (CTE : 0,5 à 0,8 UGB/ha) et interdiction de pâturage de Janvier à Mars et pâturage déconseillé en été (Juillet et Août),
- pas de débroussaillage mécanique sauf exceptionnellement hors période de nidification (du 20 mars au 20 juillet)(cf. annexe 12)
- débroussaillage manuel en concertation avec un scientifique,
- 1 journée de sensibilisation avec un scientifique
- tenu d'un cahier de pâturage (élaboré par la Chambre d'Agriculture).

proposition d'aide (C2-1) :

1 210 F/ha/an + 300 F forfaitaires / an car il y a des contraintes supplémentaires /CTE et MAE :

- pas de fertilisation
- pas de pâturage de Janvier à Mars
- 1 journée de sensibilisation avec un scientifique

calcul de l'indemnité :

indemnité de base CTE : 900 F
 perte de MS liée à la non fertilisation : 310 F
 1 journée de présence de l'agriculteur : 300 F

2.2.) Pour le suivi

Ces milieux sont considérés prioritaires par les botanistes :

- mise en place d'un groupe de suivi composé :
 1 agriculteur, 1 technicien agricole et 1 technicien en environnement,
 se réunissant 2 fois/an (C2-2) (cf. annexe 12) ;
- suivi scientifique : objectif déterminer les différents modes de gestion adaptés à ces habitats, en terme de conduite pastorale (C2-3) (cf. annexe 12) ;

Mesures	Actions	Coût /jour (F)	Nombre de jour(s) /an	Nombre de jour(s) / 6ans	TOTAL (F)
C2-2	suivi	2 200	1	6	13 200
		1 900	1	6	11 400
C2-3	Mise en place	2 200	9	1	2 200
	Suivi	2 200		18	39 600

PUBLIC CONCERNE

- 10 agriculteurs dont un a déjà contractualisé dans le cadre des MAE (fin de contrat 31/12/2001)
- Organisme de suivi scientifique pressenti: Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Organisme de suivi technique pressenti : Chambre d'Agriculture

C3**LE DAMIER
DE LA SUCCISE****LIEES A L'ACTIVITE
AGRICOLE****RAPPEL**

Papillon très lié à deux plantes : La Succise des prés, la Scabieuse

CONTEXTE

Suite à une étude de la Société d'Histoire Naturelle ALCIDE – D'ORBIGNY dix sites potentiels ont été repérés et visités

Le damier a été trouvé sur 2 sites en rive gauche de l'Allier

- Tiveyrat (commune de Vieille-Brioude et St Just près Brioude),
- Jazindes (commune de Villeneuve d'Allier)

CONSTAT

- Malgré le nombre d'individus observés très faible (6) en deux passages (24 mai 1999 et 7 juin 1999), les observations prouvent la présence de réelles stations, d'autant plus que l'espèce est enclin à des variations annuelles importantes (parasitisme).
- les individus ont été repérés sur des parcelles agricoles non fauchées ou ayant laissé des abords ou talus non fauchés (fauche 9 juillet 1999)
- deux des sites prospectés sont à cheval sur le périmètre ; un se trouve à l'extérieur

ENJEUX

Conservation de l'espèce et reconquête de sites potentiels

PROPOSITIONS ET CHIFFRAGE

Remarque : cette mesure devra être compatible avec la prime à l'herbe

1) Sur les deux sites d'observation du Damier de la Succise

- mise en place de zones de refuge, environ 10% - minimum 5%, avec fauche une année sur deux,
- choix des emplacements réalisé par l'exploitant et un spécialiste
- indemnité proposée (C3-1) : (sur la base de 9 T.M.S./ha) et 10000F/ha ramené à la zone de refuge :
 - 1 000 F pour 1 parcelle d'1 ha dont 10 % non fauchés
 - 500 F pour une parcelle d'1 ha dont 5% non fauchés
 - minimum : 500 F

(indemnité pour l'exploitant incluant une reconnaissance de terrain avec le spécialiste)

2) Sur les 8 sites potentiels

- mise en place d'une expérimentation sur la base du volontariat avec le même cahier des charges qu'en 1),
- pour l'ensemble des parcelles sur ces sites, maintien des parcelles en prairie permanente.

3) Suivi scientifique

- pour les 2 sites existants (C3-2.1) (cf. annexe 13) :
 - mise en place des zones de refuge : 1jour
 - suivi : 3 jours (2 pour le comptage des papillons et 1 pour le comptage des chenilles)
- pour les 8 sites potentiels (C3-2.2) (cf. annexe 13) :
 - suivi : 2 jours pour le comptage des papillons

mesure	action	Coût /jour (F)	nombre de jour /an	nombre jour /6ans	TOTAL (F)
C3-2.1	Mise en place	820	1	6	4 920
	Suivi	820	3	18	14 760
	secrétariat	800	0.5	3	2 400
C3-2.2	Suivi	820		16	13 120

PUBLIC CONCERNE

- Sur les sites : agriculteurs exploitant les sites potentiels
- Organisme de suivi scientifique pressenti : Société d'Histoire Naturelle ALCIDE – D'ORBIGNY

D**SENSIBILISATION****OBJECTIFS**

Au delà des mesures de gestion préconisées et des mesures de sensibilisations ponctuelles proposées dans les fiches, la réussite d'un projet Natura 2000 passe par une réelle sensibilisation de toute la population et des acteurs concernés par ce site

PROPOSITIONS

Conception et réalisation d'un document général sur l'ensemble des espèces et des habitats rencontrés sur le site ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les protéger (D)

CIBLE

- Tous les habitants des 12 communes
- Les acteurs, plus particulièrement concernés par les enjeux

CHIFFRAGE

1000 exemplaires d'un 24 pages (20x20) en quadrichromie + photos (D)

coût de la conception : 25 000 F

coût de la réalisation : graphisme + tirage = 25 000 F soit 50 000 F sur 6 ans

VII COUTS DES ACTIONS A METTRE EN PLACE

Récapitulatif des coûts des mesures de gestion

HABITATS										
Habitat	Mesure	Intitulé	Indemnité en F / an / ha	Surface potentielle en ha	Nombre potentiels d'exploitants	Total en F / an	Fréquence	Total en F sur 6 ans		
Prairies maigres de fauche	C1-1	Fauche tardive	1100	100		110 000	tous les ans	660 000	Fonctionnement	
	C1-2	Arrêt ensilage	2900	30		87 000	tous les ans	522 000	Fonctionnement	
	C1-3	Gestion fertilisation	1375		60	82 500	tous les ans	495 000	Fonctionnement	
				Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
	C1-4	Suivi PMF avec fauche tardive	1	6	2200	13 200	2 x / 6 ans	28 600	Fonctionnement	
	C1-5	Suivi PMF avec pâturage tardif	1	6	2200	13 200	2 x / 6 ans	28 600	Fonctionnement	
	C1-6	Suivi PMF avec fauche après 1.07	1	6	2200	13 200	2 x / 6 ans	28 600	Fonctionnement	
C1-7	Suivi de l' <i>Orchis coriophora</i>	1	8	2200	17 600	1 an	19 800	Fonctionnement		
Pelouses sèches			Indemnité en F / an	Surface potentielle en ha		Total en F / an	Fréquence			
	C2-1	Gestion pastorale des pelouses sèches	1210/ ha+300(forfait)	8		1210*8+300*X	tous les ans	à définir	Fonctionnement	
			Nombre de jours de réunion / an	Coût en F/ jour		Total en F / an	Fréquence			
	C2-2	Groupe de suivi	2	4100		8200	tous les ans	49 200	Fonctionnement	
			Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence			
C2-3	Suivi botanique	1	9	2200	19 800	2 x / 6 ans	41 800	Fonctionnement		
Forêts alluviales			Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence			
	A1-1	Suivi état de conservation	1	6	2200	13 200	1 an sur deux	41 800	Fonctionnement	
	A1-2	Suivi des pratiques d'entretien	1,5	6	2200	13 200	tous les ans	82 500	Fonctionnement	
	A1-3	Suivi expérimental sur le Robinier Faux-accacia							123 500	Fonctionnement et investissement
<i>Chenopodium rubri</i>			Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence			
	A6-1	Recherche habitat	1	6	2200	13 200	tous les ans	81 400	Fonctionnement	
			Recherche bibliographique et analyse en relation avec le régime hydraulique	5	2200	11 000		à définir	à définir	Fonctionnement

Dunes continentales			Nombre de jours de mise en place	Coût travaux en F	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
	A5-1	Expérimentation de génie écologique	1	20 000	3	2200	6600	tous les ans	61 800	Fonctionnement et investissement
ESPECES										
Espèce	Mesure	Intitulé	Indemnité en F / an / ha de la zone refuge		Surface potentielle en ha	Total en F / an		Fréquence		
Damier de la Succise	C3-1	Expérimentation zone refuge	10000		1	10000		tous les ans	60 000	Fonctionnement
			Nombre de jours de mise en place	Coût secrétariat en F	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
	C3-2	Suivi des 2 sites connus	1	400	3	820	2860	tous les ans	20 380	Fonctionnement
	C2-3	Suivi des 8 sites potentiels			2	820	13 120	1 an	13 120	Fonctionnement
		Nombre de jours de formation / an				Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
Loutre	A3-1	Formation des organismes	1			2500	2500	1 an	2 500	Fonctionnement
Saumon	A4-1	Etudes pour l'amélioration du franchissement piscicole			Pris en charge par le Contrat de rivière du haut-Allier (rappel)			200 000		Investissement
			Nombre de jours de suivi / an			Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
	A4-2	Suivi des incubateurs	15			1600	24 000	tous les ans	144 000	Fonctionnement
Chiroptères			Nombre de jours de suivi / an			Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
	B3-1	Campagne d'information	5			1500	7500	tous les ans	45 000	Fonctionnement
	B3-2	Pose d'accès réglementé				Coût à définir			à définir	Investissement
	B3-3	Pose de gîtes artificiels	La multilogette = 200 F			Le médaillon = 40 F			à définir	Investissement
			Nombre de jours de suivi / an			Coût en F/ jour	Total en F / an	Fréquence		
	B3-4	Renforcement du suivi	6			1500	9000	tous les ans	54 000	Fonctionnement
Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier										
EG									500 000	Fonctionnement
SENSIBILISATION										
D			Conception = 25 000 F			Publication = 25 000 F			50 000	Fonctionnement et investissement
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS										
						Total en F / an	Fréquence			
15 % du montant des actions mises en œuvre						75 000	tous les ans	450 000	Fonctionnement	

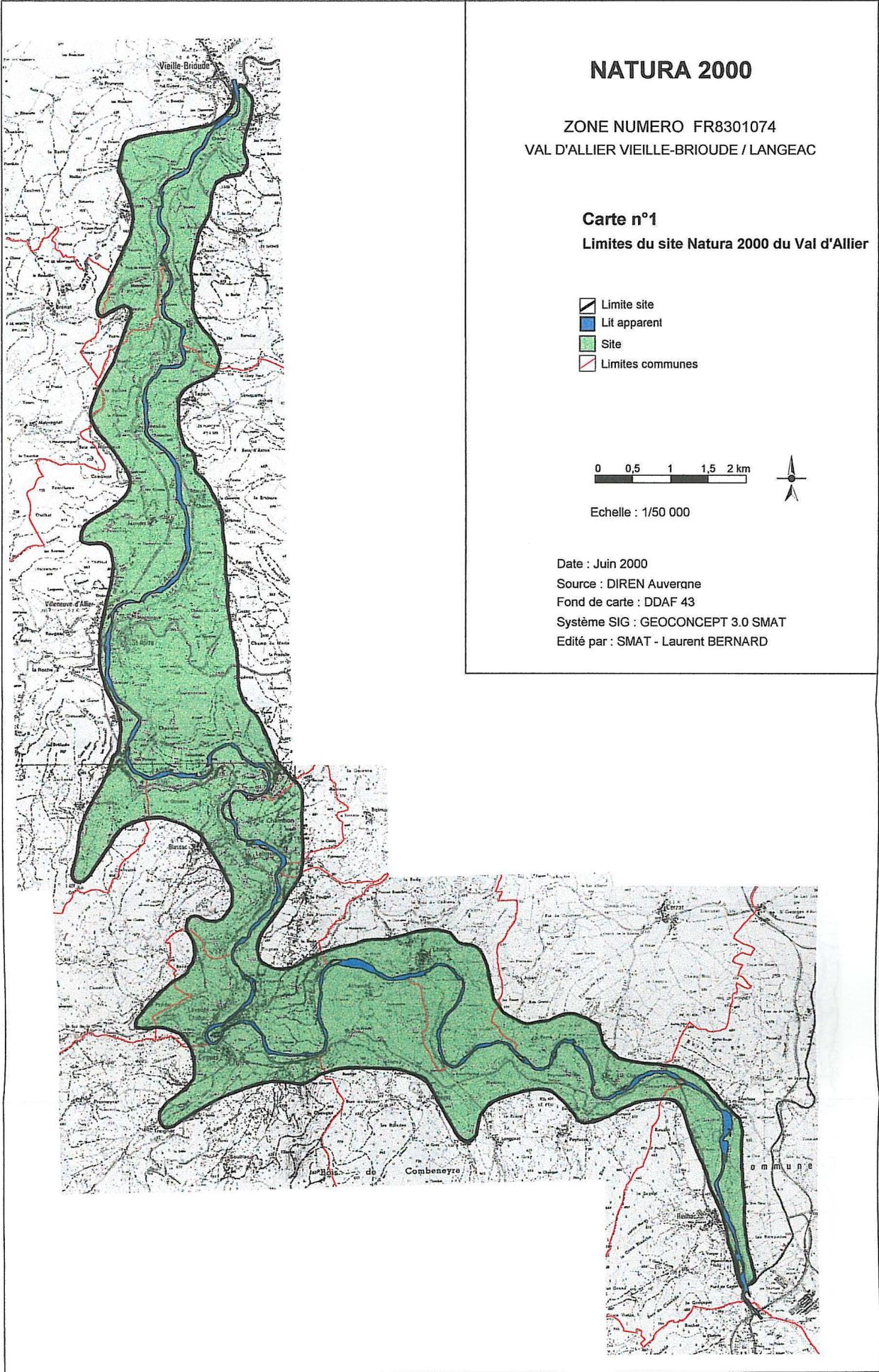
Total (sur 6 ans) =	3 803
	600

Récapitulatif des coûts des mesures de gestion

HABITATS										
Habitat	Mesure	Intitulé	Indemnité en F / an / ha	Surface potentielle en ha	Nombre potentiels d'exploitants	Total en F / an	Fréquence	Total en Fsur 6 ans		
Prairies maigres de fauche	C1-1	Fauche tardive	1100	100		110 000	tous les ans	660 000	Fonctionnement	
	C1-2	Arrêt ensilage	2900	30		87 000	tous les ans	522 000	Fonctionnement	
	C1-3	Gestion fertilisation	1375		60	82 500	tous les ans	495 000	Fonctionnement	
			Nombre de jours de mise en place		Nombre de jours d'étude / an	Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
	C1-4	Suivi PMF avec fauche tardive	1	6	2200	13 200	2 x / 6 ans	28 600	Fonctionnement	
	C1-5	Suivi PMF avec pâturage tardif	1	6	2200	13 200	2 x / 6 ans	28 600	Fonctionnement	
	C1-6	Suivi PMF avec fauche après 1.07	1	6	2200	13 200	2 x / 6 ans	28 600	Fonctionnement	
C1-7	Suivi de l' <i>Orchis coriophora</i>	1	8	2200	17 600	1 an	19 800	Fonctionnement		
Pelouses sèches			Indemnité en F / an	Surface potentielle en ha		Total en F / an	Fréquence			
	C2-1	Gestion pastorale des pelouses sèches	1210/ ha+300(forfait)	8		1210*8+300*X	tous les ans	à définir	Fonctionnement	
			Nombre de jours de réunion / an	Coût en F / jour		Total en F / an	Fréquence			
	C2-2	Groupe de suivi	2	4100		8200	tous les ans	49 200	Fonctionnement	
			Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence			
C2-3	Suivi botanique	1	9	2200	19 800	2 x / 6 ans	41 800	Fonctionnement		
Forêts alluviales			Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence			
	A1-1	Suivi état de conservation	1	6	2200	13 200	1 an sur deux	41 800	Fonctionnement	
	A1-2	Suivi des pratiques d'entretien	1,5	6	2200	13 200	tous les ans	82 500	Fonctionnement	
	A1-3	Suivi expérimental sur le Robinier Faux-accacia						123 500	Fonctionnement et investissement	
<i>Chenopodium rubri</i>			Nombre de jours de mise en place	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence			
	A6-1	Recherche habitat	1	6	2200	13 200	tous les ans	81 400	Fonctionnement	
			Recherche bibliographique et analyse en relation avec le régime hydraulique		Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence			
			5		2200	11 000	à définir	à définir	Fonctionnement	

Dunes continentales			Nombre de jours de mise en place	Coût travaux en F	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
A5-1	Expérimentation de génie écologique		1	20 000	3	2200	6600	tous les ans	61 800	Fonctionnement et investissement
ESPECES										
Espèce	Mesure	Intitulé	Indemnité en F / an / ha de la zone refuge		Surface potentielle en ha	Total en F / an		Fréquence		
Damier de la Succise	C3-1	Expérimentation zone refuge	10000		1	10000		tous les ans	60 000	Fonctionnement
			Nombre de jours de mise en place	Coût secrétariat en F	Nombre de jours d'étude / an	Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
	C3-2	Suivi des 2 sites connus	1	400	3	820	2860	tous les ans	20 380	Fonctionnement
	C2-3	Suivi des 8 sites potentiels			2	820	13 120	1 an	13 120	Fonctionnement
		Nombre de jours de formation / an				Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
Loutre	A3-1	Formation des organismes	1			2500	2500	1 an	2 500	Fonctionnement
Saumon	A4-1	Etudes pour l'amélioration du franchissement piscicole			Pris en charge par le Contrat de rivière du haut-Allier (rappel)			200 000		Investissement
			Nombre de jours de suivi / an			Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
	A4-2	Suivi des incubateurs	15			1600	24 000	tous les ans	144 000	Fonctionnement
Chiroptères			Nombre de jours de suivi / an			Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
	B3-1	Campagne d'information	5			1500	7500	tous les ans	45 000	Fonctionnement
	B3-2	Pose d'accès réglementé				Coût à définir			à définir	Investissement
	B3-3	Pose de gîtes artificiels	La multilogette = 200 F			Le médaillon = 40 F			à définir	Investissement
			Nombre de jours de suivi / an			Coût en F / jour	Total en F / an	Fréquence		
	B3-4	Renforcement du suivi	6			1500	9000	tous les ans	54 000	Fonctionnement
Etude d'évaluation des désagréments potentiels occasionnés par les modifications artificielles du fonctionnement hydraulique de l'Allier										
EG									500 000	Fonctionnement
SENSIBILISATION										
D			Conception = 25 000 F			Publication = 25 000 F			50 000	Fonctionnement et investissement
MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS										
						Total en F / an	Fréquence			
15 % du montant des actions mises en œuvre						75 000	tous les ans	450 000	Fonctionnement	

Total (sur 6 ans) =	3 803
	600



NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

Carte n°1
Limites du site Natura 2000 du Val d'Allier

-  Limite site
-  Lit apparent
-  Site
-  Limites communes



Echelle : 1/50 000

Date : Juin 2000
Source : DIREN Auvergne
Fond de carte : DDAF 43
Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT
Edité par : SMAT - Laurent BERNARD

NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

Carte n°2 Occupation du sol

-  Limite site
-  Lit apparent
-  Pacages, landes
-  Prés, cultures
-  Forêts



Echelle : 1/50 000



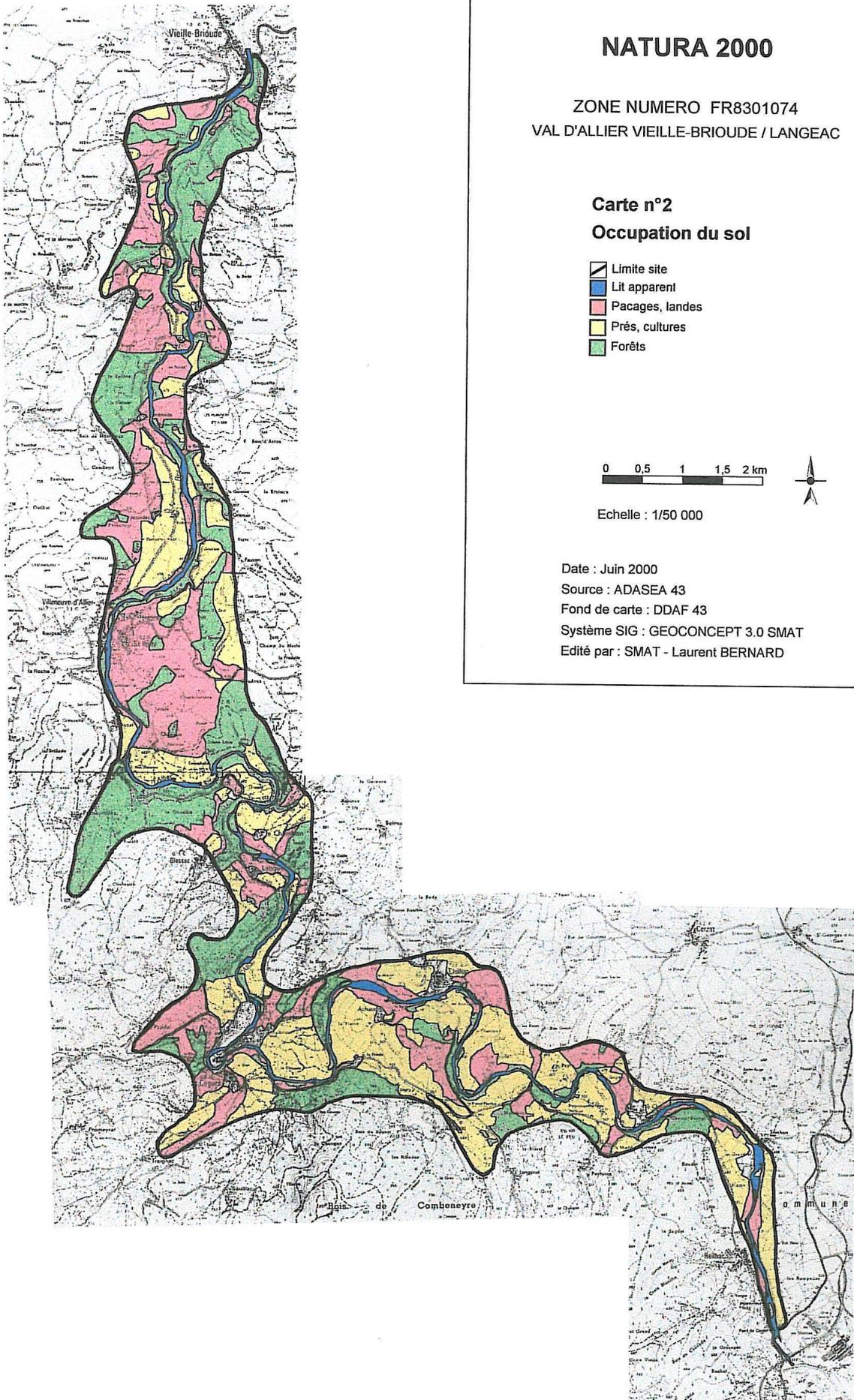
Date : Juin 2000

Source : ADASEA 43

Fond de carte : DDAF 43

Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT

Edité par : SMAT - Laurent BERNARD



NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

Carte n°3

Randonnée et points d'embarquement
des sports d'eau vive

-  Limite site
-  Lit apparent
-  circuit linéaire
-  Week-end
-  Petite randonnée
-  VTT
-  Points d'embarquement des sports d'eau vive

0 0,5 1 1,5 2 km



Echelle : 1/50 000

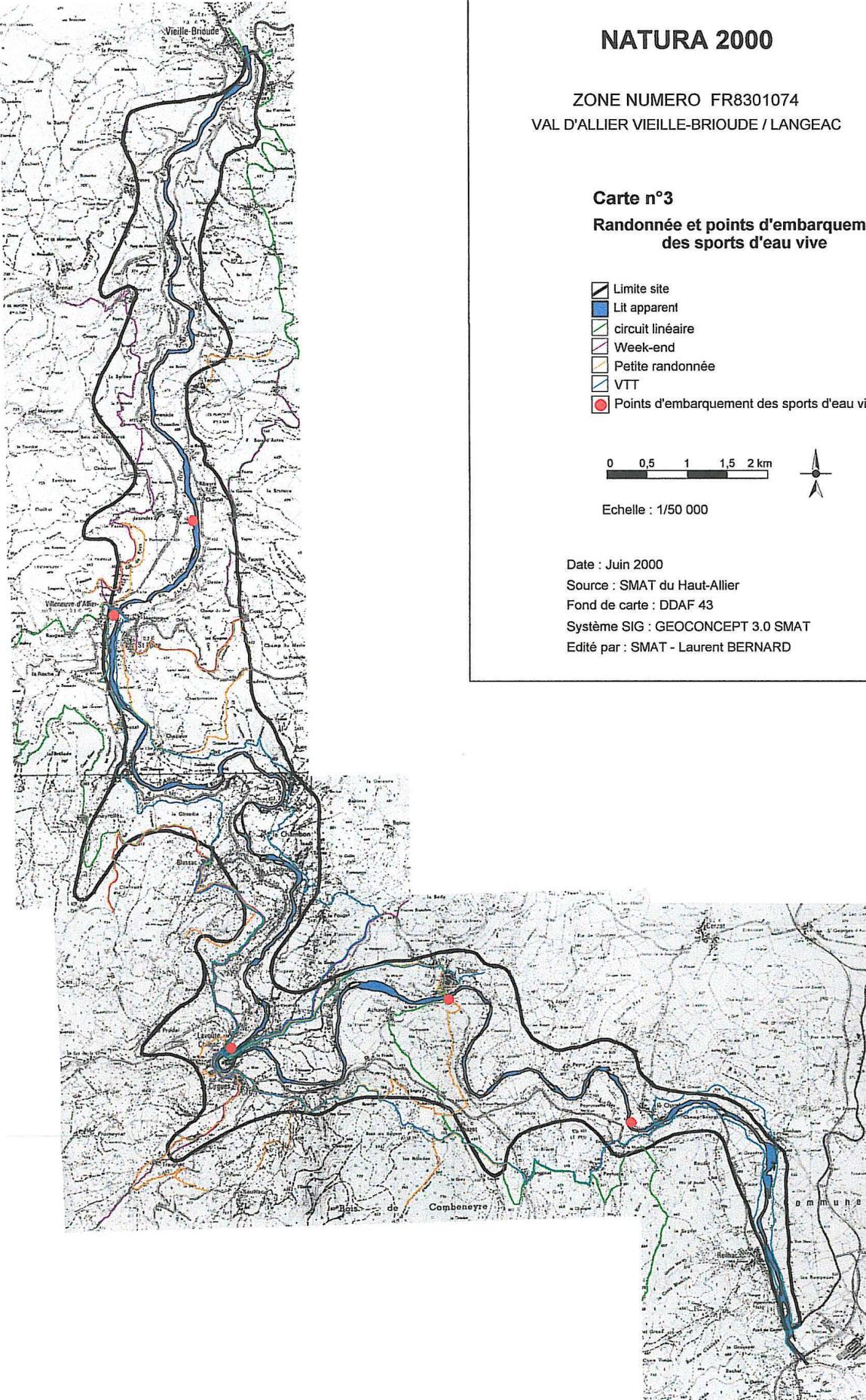
Date : Juin 2000

Source : SMAT du Haut-Allier

Fond de carte : DDAF 43

Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT

Edité par : SMAT - Laurent BERNARD



NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

Carte n°4

Gestion des cours d'eau par les AAPPMA

-  Limite site
-  Langeac
-  Villeneuve d'Allier
-  Brioude
-  Barrage

0 0,5 1 1,5 2 km



Echelle : 1/50 000

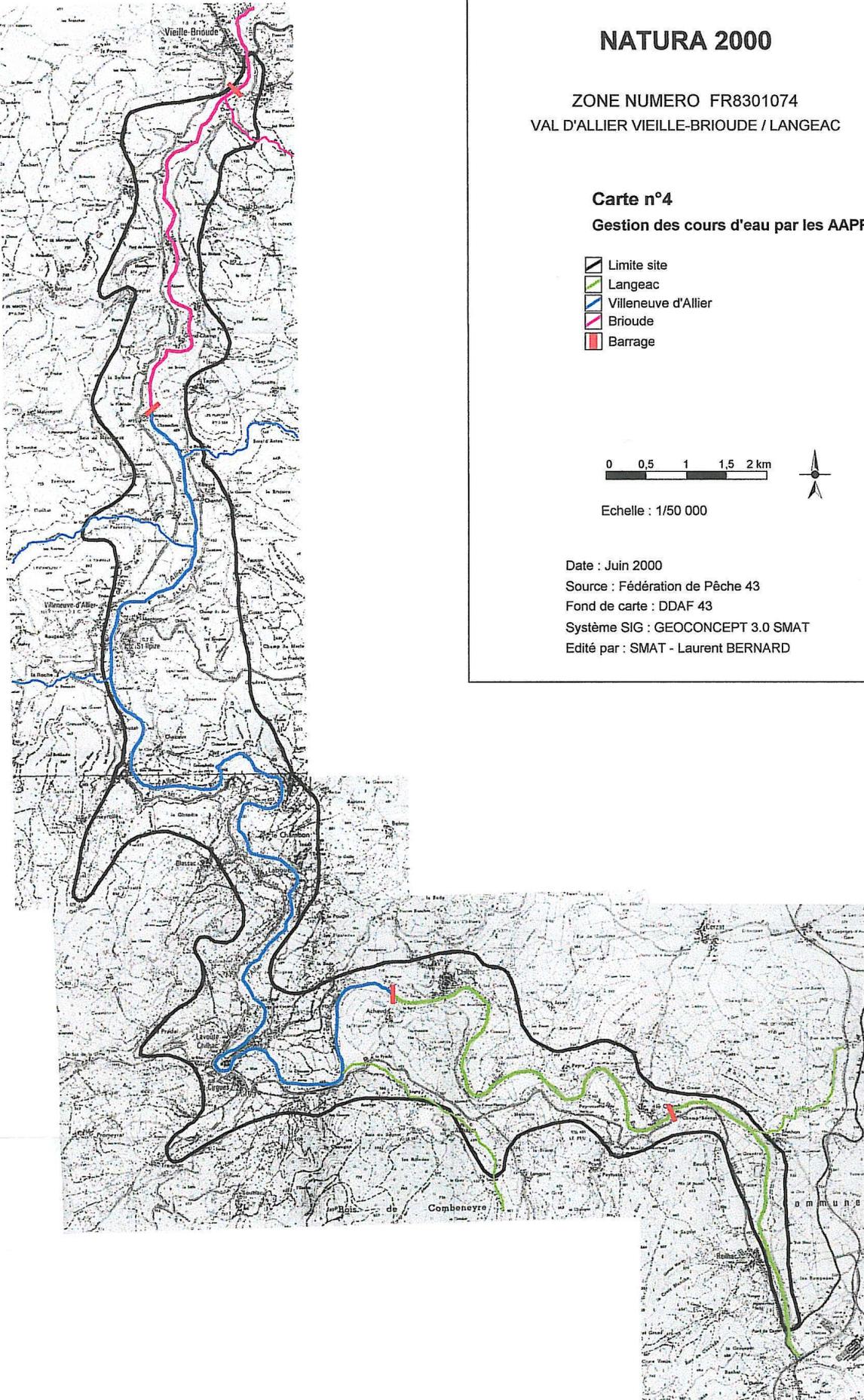
Date : Juin 2000

Source : Fédération de Pêche 43

Fond de carte : DDAF 43

Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT

Edité par : SMAT - Laurent BERNARD



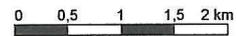
NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

Carte n°5

Réserves de chasse des ACCA

-  Limite site
-  Lit apparent
-  Cerzat
-  Chilhac
-  Lavoûte-Chilhac
-  St Cirgues
-  St Ilpize
-  Vieille-Brioude
-  Villeneuve d'Allier
-  Réserves nationales de gibier d'eau



Echelle : 1/50 000

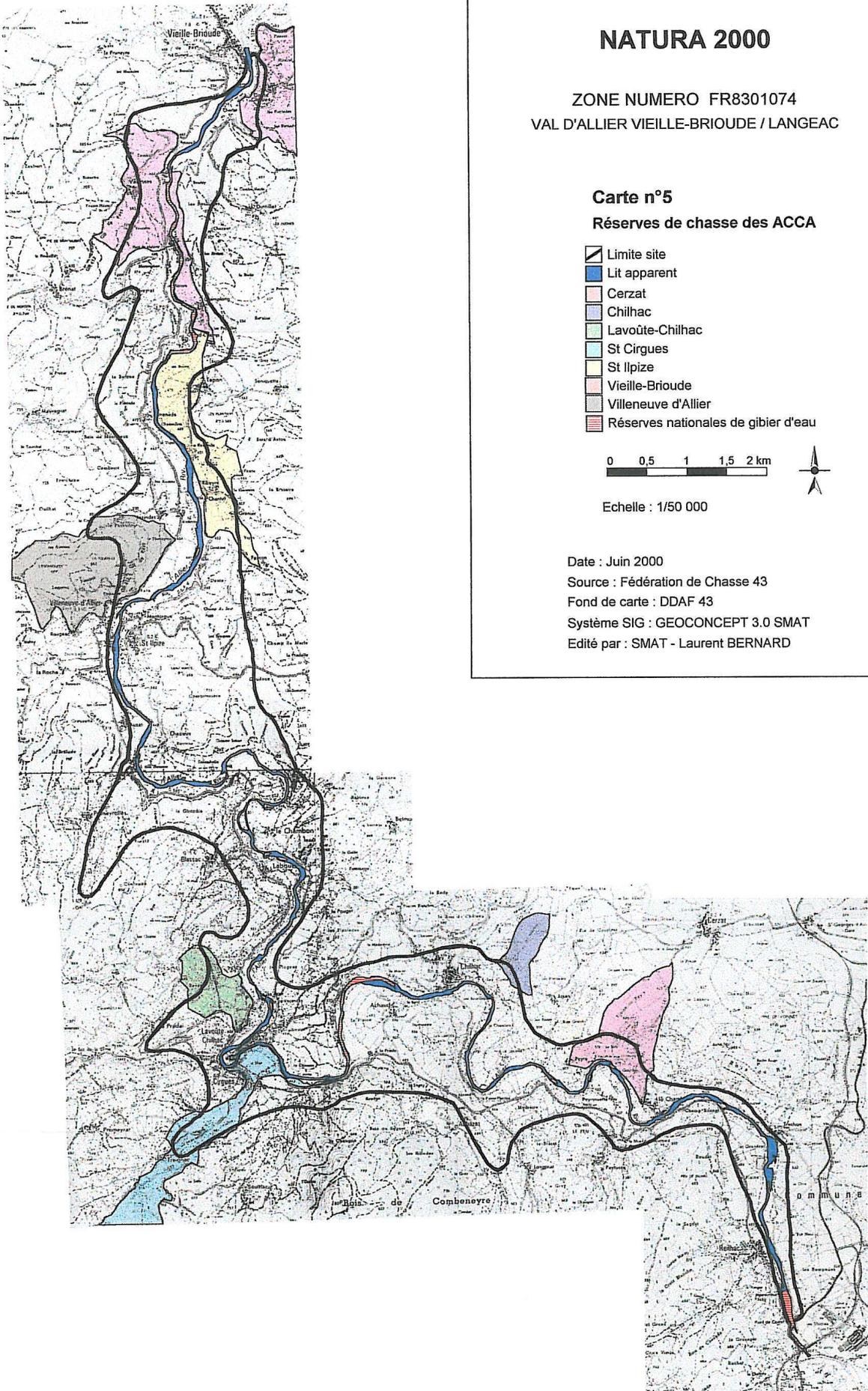
Date : Juin 2000

Source : Fédération de Chasse 43

Fond de carte : DDAF 43

Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT

Edité par : SMAT - Laurent BERNARD



NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

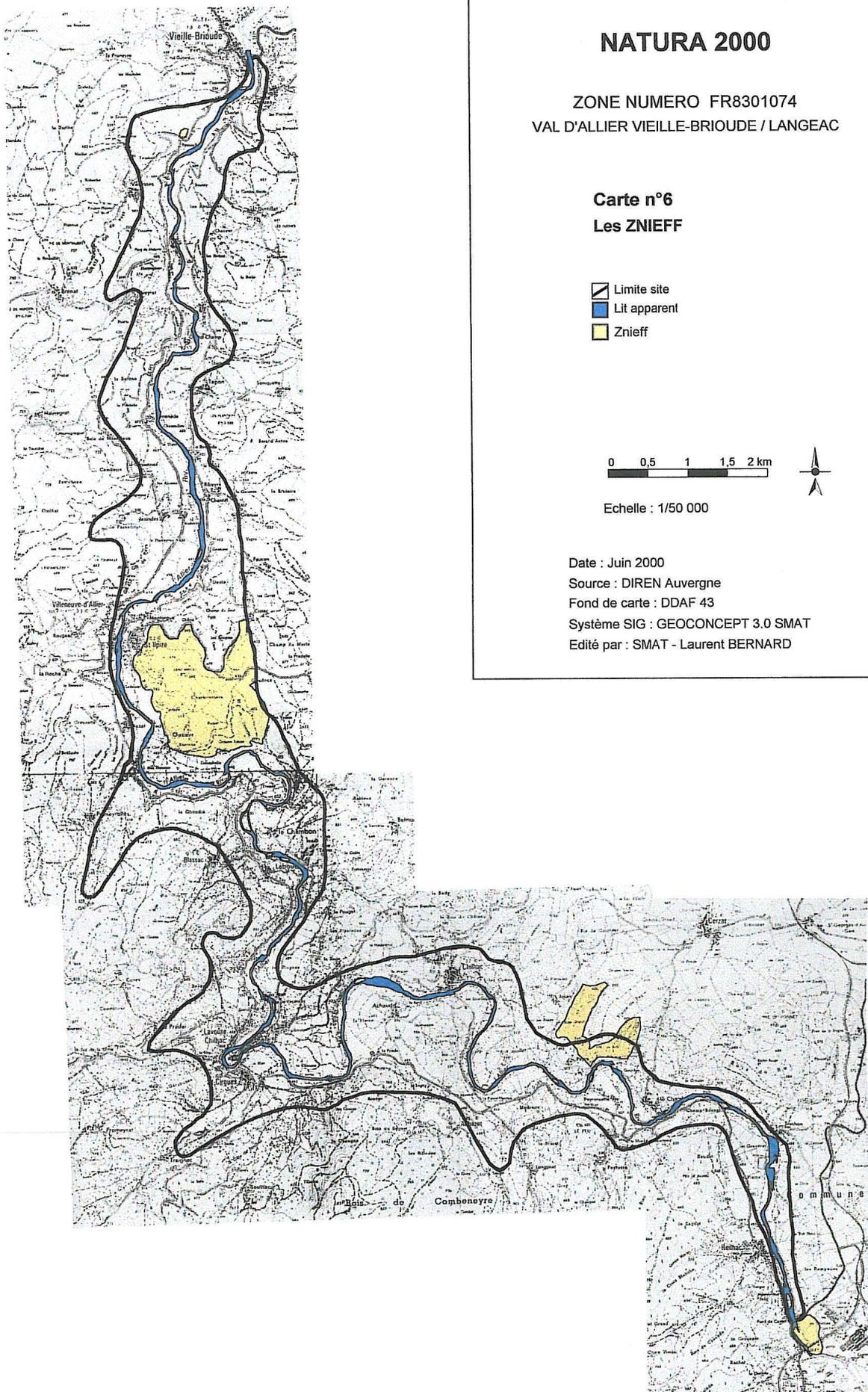
Carte n°6
Les ZNIEFF

-  Limite site
-  Lit apparent
-  Znieff



Echelle : 1/50 000

Date : Juin 2000
Source : DIREN Auvergne
Fond de carte : DDAF 43
Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT
Edité par : SMAT - Laurent BERNARD



NATURA 2000

ZONE NUMERO FR8301074
VAL D'ALLIER VIEILLE-BRIOUDE / LANGEAC

Carte n°7
Les Mesures Agri-Environnementales

-  Limite site
-  Lit apparent
-  Paysage
-  Environnement
-  Environnement et paysage



Echelle : 1/50 000

Date : Juin 2000

Source : ADASEA Haute-Loire

Fond de carte : DDAF 43

Système SIG : GEOCONCEPT 3.0 SMAT

Edité par : SMAT - Laurent BERNARD

